



CAZIN
PERROCHAUD
association



Projet d'établissement 2016/2020

IEM Les Cyclades

Institut d'Education Motrice

Organisme Gestionnaire :

Association Cazin-Perrochaud
42 avenue Charles Roussel
62600 Berck-sur-Mer

Tél : 03 21 89 17 20

Mail : association@cazinperrochaud.fr

IEM Les Cyclades

5 rue de Cayeux
62790 Leforest

Tél : 03 21 77 82 42

Fax : 03 21 69 72 77

Mail : cyclades@cazinperrochaud.fr

Projet d'établissement 2016 / 2020

Berck-sur-Mer le 25 mai 2016 – mise à jour juillet 2019

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Mars 2015, le Conseil d'Administration de l'Association Cazin Perrochaud a adopté à l'unanimité le projet associatif 2015-2020.

Il précise les ambitions politiques et stratégiques pour les cinq prochaines années et ce faisant il décline les grandes orientations voulues par les membres de l'Association indiquant en même temps le positionnement de l'Association quant à son avenir et son développement.

Ce travail d'élaboration du projet associatif associant le Conseil d'Administration et la Direction Générale était nécessaire pour deux raisons.

D'une part, la compilation des projets des établissements et services de l'Association ne saurait servir de projet à l'Association.

D'autre part, ce projet constitue le socle nécessaire aux projets des établissements et services.

En effet, les projets des établissements et services sont la traduction et la mise en œuvre des orientations politiques de l'Association.

C'est ainsi que le présent projet a été élaboré en cohérence avec les objectifs et les principes du projet associatif et les valeurs que ce projet énonce.

Ce projet d'établissement fixe pour les cinq prochaines années les orientations de l'établissement. Il met en cohérence les projets thérapeutique, éducatif, pédagogique et les articule avec les projets personnalisés des personnes accueillies.

Porteur de sens, le projet d'établissement, est un support à la communication interne auprès des professionnels et des personnes accueillies et externe auprès des familles et des partenaires.

En terme méthodologique, son élaboration est le fruit d'une démarche participative associant dans un comité de pilotage les professionnels, les familles et les bénévoles que sont les administrateurs.

Il était essentiel que ce projet d'établissement soit le reflet de la réalité de l'établissement, de ses activités et de sa dynamique.

Son adoption en Conseil d'Administration en fait un outil de travail donnant à l'ensemble des professionnels une visibilité des objectifs que l'établissement se fixe.

Eric NANINCK,
Directeur Général

INTRODUCTION.....	4
CHAPITRE 1 : L'HISTOIRE ET LE PROJET DE L'ASSOCIATION	7
1.1 <u>HISTORIQUE DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE ET DE L'ETABLISSEMENT</u>	7
1.2 <u>LE PROJET DE L'ASSOCIATION CAZIN-PERROCHAUD</u>	11
CHAPITRE 2. LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT	14
2.1 <u>REGLEMENTATIONS ET REPERES JURIDIQUES</u>	14
2.2 <u>AGREMENTS ET HABILITATIONS</u>	14
2.3 <u>LES CONVENTIONS</u>	15
CHAPITRE 3. LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE	17
3.1 <u>LE PUBLIC ACCUEILLI : CARACTERISTIQUES, EVOLUTION ET PARCOURS DE VIE</u>	17
3.2 <u>EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS</u>	36
3.3 <u>LES RELATIONS AVEC LA FAMILLE ET L'ENTOURAGE</u>	37
CHAPITRE 4. LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION	46
4.1 <u>L'OFFRE DE SERVICE</u>	46
4.2 <u>LES MODALITES D'ADMISSION</u>	47
4.3 <u>L'ORGANISATION INTERNE DE L'OFFRE DE SERVICE ET DES PRESTATIONS</u>	48
4.4 <u>LES MOYENS MATERIELS</u>	61
4.5 <u>ANCRAGE DES ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE</u>	62
CHAPITRE 5. LES PRINCIPES D'INTERVENTION.....	70
5.1 <u>LE POSITIONNEMENT ETHIQUE</u>	70
5.2 <u>LES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES</u>	73
5.3 <u>LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE ET LA BIEN TRAITANCE</u>	74
5.4 <u>LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA VIE EN COLLECTIVITE</u>	79
CHAPITRE 6. LES PROFESSIONNELS ET LES COMPETENCES	82
6.1 <u>L'ORGANIGRAMME</u>	82
6.2 <u>LES FONCTIONS ET DELEGATIONS</u>	83
6.3 <u>LES COMPETENCES ET QUALIFICATIONS MOBILISEES</u>	84
6.4 <u>LA DYNAMIQUE DE TRAVAIL EN EQUIPE</u>	85
6.5 <u>L'INTERDISCIPLINARITE</u>	85
6.6 <u>LE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS</u>	87
6.7 <u>LE TRAVAIL EN RESEAU</u>	90
6.8 <u>L'EVALUATION ET L'EVOLUTION DES PRATIQUES</u>	90
CHAPITRE 7. LES OBJECTIFS D'EVOLUTION ET DE DEVELOPPEMENT	93
7.1 <u>LES PISTES D'AMELIORATION</u>	93
7.2 <u>LES ACTIONS A METTRE EN PLACE</u>	94
CONCLUSION.....	99

INTRODUCTION

Issu de l'article 12 de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002¹ rénovant l'action sociale et médico-sociale, le projet d'établissement ou de service est un document de référence pour l'ensemble des professionnels d'un établissement.

Les projets d'établissements ou de services 2016 - 2020 des structures du Département Enfants ont été rédigés dans le cadre des dispositions réglementaires et des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles publiées par l'ANESM².

Ce temps a permis aux équipes de mener une réflexion en profondeur sur le travail réalisé et les objectifs poursuivis, en lien avec les missions qui leur ont été confiées par les pouvoirs publics.

Ces projets définissent ainsi pour les cinq années à venir le cadre de leurs différentes interventions et leur contribution aux actions retenues par l'Agence Régionale de Santé Nord Pas-de-Calais Picardie, répondent aux lois qui régissent leurs activités et s'inscrivent dans les valeurs associatives.

Les projets d'établissement ou de service sont des outils dynamiques qui s'articulent selon trois axes complémentaires :

- ❖ Une dimension descriptive : état des lieux de l'existant ;
- ❖ Une dimension projective : évolution souhaitable et ambition réaliste ;
- ❖ Une dimension stratégique : démarche de projet précisant les buts recherchés et les moyens mis en œuvre.

Ils retiennent la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité comme un axe fort de leur dynamique et le souci de la bientraitance comme l'attitude professionnelle visant à apporter la meilleure réponse possible à l'enfant et à sa famille.

Le projet de l'IEM Les Cyclades ne se limite donc pas à un état des lieux mais explicite bien l'orientation que l'établissement veut suivre dans les 5 prochaines années en termes de modalités d'organisation, de fonctionnement et de prestations.

Dans cette logique, le projet d'établissement 2016 /2020 a été conçu de la façon suivante :

Dans le cadre d'une démarche établie à partir d'une éthique professionnelle et selon les principes d'un management participatif et fédérateur, un groupe de travail appelé Comité de pilotage composé de professionnels, de représentants de l'organisme gestionnaire et

¹ Article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles

² Recommandation de bonnes pratiques professionnelles : Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service - ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico-sociaux) - mai 2010

de représentants des usagers (via le Conseil de la Vie Sociale et en dehors) a été mis en place.

Pour l'établissement, un calendrier des différents thèmes a été fixé (Comité de pilotage et autres groupes de travail) avec pour objectif de solliciter l'ensemble des professionnels et de procéder au recueil et à l'analyse d'éléments de terrain.

Ensuite, régulièrement, sur des temps déterminés et en dehors des temps de présence des enfants, les travaux d'écriture ont été menés. A partir de l'ensemble de ces éléments, c'est la direction qui a finalisé et élaboré le projet d'établissement suivant un plan préétabli.

Il est à noter que ce travail a été réalisé à partir du précédent projet qui était relativement récent mais a pourtant bénéficié d'une relecture complète et de l'investissement d'une majorité des personnels. Qu'ils en soient ici remerciés.

Aussi, nous souhaitons que la lecture de ce document vous amène à mieux appréhender le fonctionnement quotidien de l'IEM au regard des besoins des personnes accompagnées et en définir les objectifs d'amélioration pour les cinq ans à venir.

L. BRIDOU
Directeur du Département Enfants

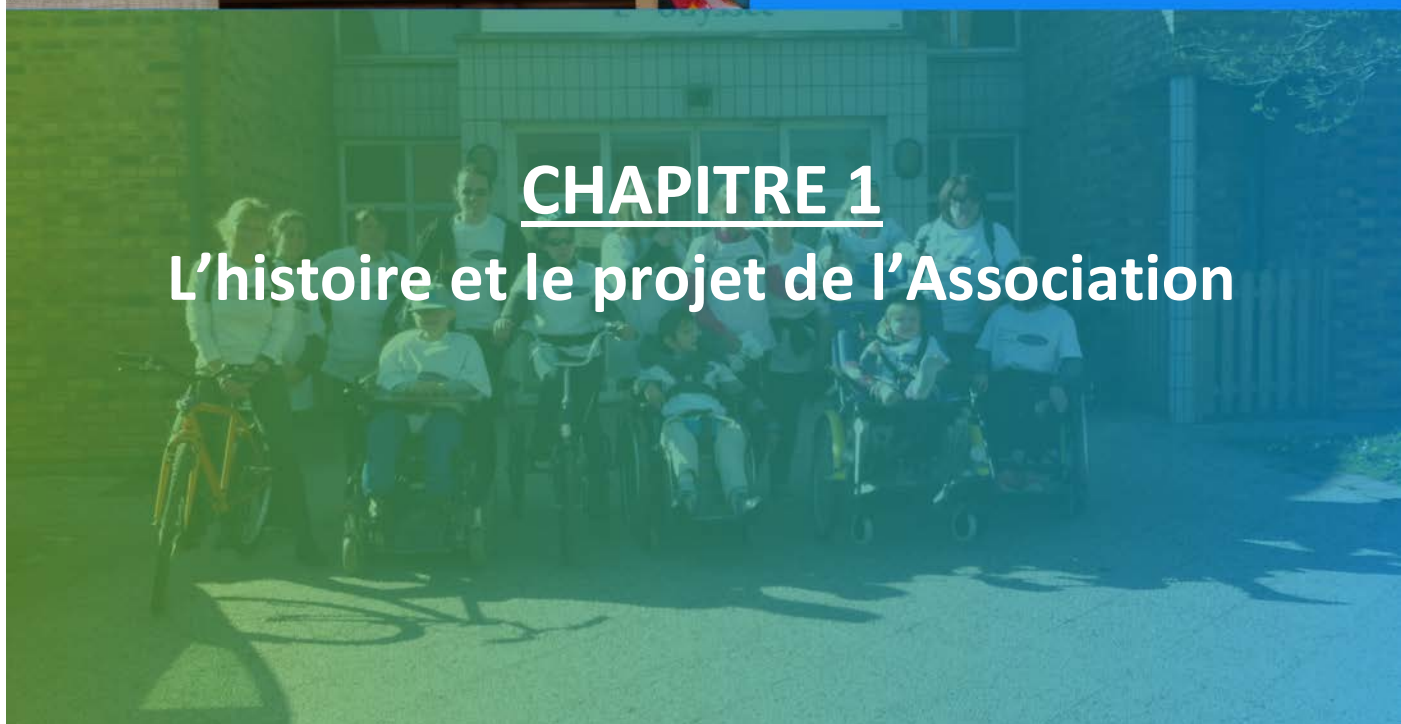


Projet

d'établissement
2016/2020

CHAPITRE 1

L'histoire et le projet de l'Association



CHAPITRE 1 : L'histoire et le projet de l'Association

1.1 Historique de l'organisme gestionnaire et de l'établissement



La création

Cet établissement destiné à accueillir des enfants de 3 à 14 ans, est créé en 1892 par la Congrégation des Sœurs Franciscaines missionnaires de Notre Dame.

Au printemps de 1893, les sœurs prennent à bail la totalité du Grand Hôtel situé en façade de mer.

L'activité médicale de CAZIN-PERROCHAUD de 1900 à 1975



De 1900 à 1914, l'activité de l'Hôpital CAZIN progresse rapidement, les entrées de malades sont de plus en plus nombreuses. En 1913, 457 enfants sont admis, et 300 autres demandes doivent être refusées.

Suite aux différentes périodes de guerres, L'Hôpital est réouvert avec 300 lits sous

l'impulsion du Docteur FOREST DE FAYE et des religieuses.

Pendant 20 ans des travaux importants se succèdent pour améliorer l'hôpital qui prend le nom d'Institut CAZIN PERROCHAUD avec la construction d'un bloc opératoire, d'une salle des fêtes et d'une salle de rééducation.

Du médical au médico-social de 1975 à 1989



Le 10 décembre 1975 est créée l'Association pour la gestion et le développement de l'Institut CAZIN PERROCHAUD.

Cette même année, 24 places d'Education Motrice sont installées par reconversion de lits de sanatorium.

La capacité de l'Institut d'Education Motrice (IEM) augmente. 24 places

supplémentaires sont créées en 1977 puis 12 autres en 1979. En 1983, l'Institut CAZIN PERROCHAUD connaît une situation économique difficile suite à une décision des autorités algériennes de rapatrier leurs ressortissants.

Les discussions avec les autorités de contrôle permettent d'engager une procédure de reconversion totale, en abandonnant toutes les activités sanitaires au profit d'activités

médico-sociales, en réponse aux besoins des usagers, et en complémentarité avec les établissements du secteur.

C'est ainsi que le 31 décembre 1984 le service chirurgical cesse définitivement ses activités, suivi en 1989 par le service de rééducation et réadaptation fonctionnelle.

L'activité médico-sociale de 1990 à 2006

Dans le même temps, l'Institut CAZIN PERROCHAUD rompt avec sa spécificité de prise en charge des enfants et adolescents et ouvre une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) ainsi qu'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour adultes lourdement handicapés. Puis il reconvertit son secteur « enfants » en créant un Centre d'Education et de Soins Spécialisés pour Enfants Polyhandicapés (CESSEP).

L'IEM, dont la capacité est portée à 128 places, connaît des délocalisations successives avec la création de 3 structures de semi-internat de 20 places : Audruicq en 1989, Leforest en 1990 et Boulogne sur mer en 1993.

En 1994, s'ouvre à Berck le Service d'Accompagnement à l'Habitat (SAH) « Au Gré du Vent », résidence composée de 20 logements autonomes pour personnes en situation de handicap moteur.

En 1995, la fusion-absorption de l'Association de Gestion d'Etablissement Spécialisé dans la petite enfance (AGESPE) gérant la pouponnière et la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de Baincthun amène l'Association à prendre la dénomination d'« **Association CAZIN PERROCHAUD** »

En 1998, l'Association se dote d'un Centre de formation.

En 2002, l'Association prend la décision de quitter la rue du Grand Hôtel regroupant l'ensemble de ses activités au profit de constructions neuves implantées sur Berck. C'est ainsi que sont ouverts le « CEM Thalassa », le « CESSEP Le Rivage », la « MAS La Dune au Vent » et le « FAM Equinoxe ».

En 2006, l'Association décide la création du service associatif « Multiservices » dont la mission principale est d'assurer le transport des usagers.

De 2007 à aujourd'hui

L'Association est marquée par la fermeture de la pouponnière à Baincthun sur décision de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation.

Cependant, l'activité du secteur social se développe avec l'ouverture du Dispositif d'Accompagnement à la Parentalité (DAP) à Baincthun.

Au cours de cette période, le secteur « enfants » connaît une restructuration, diversifiant les champs d'activité de l'Association :

- En 2007 :
 - Création de 12 places de Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD) par redéploiement de moyens.
- En 2009 :
 - Création du Département Enfants pour centraliser les fonctions administratives et de direction des établissements enfants.
 - Augmentation de la capacité du SESSAD de 12 à 20 places par allocation de moyens nouveaux.
- En 2011 et 2012

- Création de 55 places de SESSAD sur 3 antennes géographiques (Berck, Boulogne et Leforest) par redéploiement de moyens.
- Regroupement du CEM Thalassa et du CESSEP Le Rivage et ouverture d'un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) après accord de l'ARS suivant l'échéancier ci-dessous :
 - Par redéploiement de moyens :
 - En janvier 2013, création de l'IEM Les 3 Moulins sur le site du CEM Thalassa.
 - En janvier 2014, sur le site du CESSEP Le rivage, ouverture de l'ITEP L'Escale pour 10 places de semi internat, 18 places d'internat et 12 places de SESSAD.
 - Par allocation de moyens nouveaux :
 - En octobre 2015, ouverture de 9 places supplémentaires d'internat ITEP.

Ces établissements sont regroupés en trois départements :

- Département Enfants.
- Département Adultes.
- Département Social.

Ces départements correspondent à la centralisation des fonctions de direction administrative des établissements qui y sont rattachés.

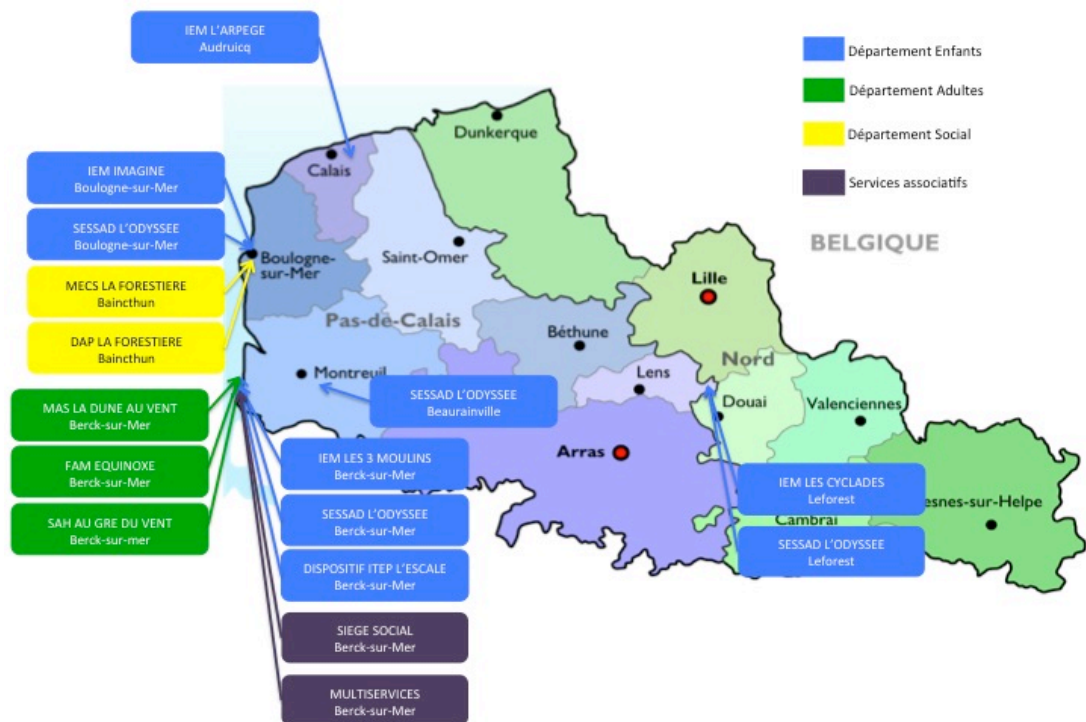
C'est au cours de cette période que le Siège social de l'Association s'installe dans les locaux de l'avenue Charles Roussel de Berck sur Mer.

L'Association en 2015

L'Association est gérée par un Conseil d'Administration de 25 membres. Chaque Département a, à sa tête, un Directeur. Chaque établissement est administré par un adjoint de direction, relais de proximité du Directeur.

Les établissements gérés par l'Association sont implantés sur le département du Pas-de-Calais tels que présentés ci-après.

Carte des établissements et services de l'Association



L'IEM Les Cyclades de 1990 à aujourd'hui :

L'IEM les Cyclades a été ouvert à Leforest en 1990 suite aux délocalisations successives des places d'IEM de Berck sur les territoires du Pas-de-Calais (Audruicq, Boulogne sur mer).

En 2011, suite à une évolution des besoins sur le territoire de Leforest, l'IEM Les Cyclades ouvre une section multi handicap. Ce service offre une réponse de proximité à une population sans reconnaissance par la MDPH d'un polyhandicap, mais nécessitant un accompagnement et un environnement adapté.

A ce jour l'IEM Les Cyclades dispose d'un agrément pour accueillir 24 enfants en situation de handicap moteur de 3 à 20 ans en semi-internat.

L'établissement fait partie du Département Enfants géré par l'Association Cazin-Perrochaud.

1.2 Le projet de l'Association Cazin-Perrochaud

Au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mars 2015, les membres de l'Association ont adopté leur projet associatif.

Ce projet a défini les valeurs de l'Association et place la personne accueillie au centre du dispositif.

Il ressort de ce travail un élément fondamental de l'implication des Administrateurs de l'Association qui consiste à :

Accueillir et Accompagner l'utilisateur

Pour ce faire, les administrateurs de l'Association ont formalisé les valeurs ci-dessous comme étant celles qui expliquent leur implication en tant que bénévoles.

L'Association Cazin Perrochaud est une association laïque permettant à chacun de trouver sa place dans le respect de ses différences et pour cela elle s'astreint à :

- Assurer la protection des usagers.
- Rejeter toutes formes de violence et discrimination.
- Favoriser l'expression de chacun.
- Concilier la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous.

L'Association dans tous les domaines de son objet social a pour objectifs de :

- Œuvrer avec bienveillance.
- Agir avec cohérence.
- Accomplir sa mission avec transparence dans le respect des droits de chacun.
- Développer des règles de fonctionnement démocratique en tenant compte de la pluralité de ses interlocuteurs.

L'Association s'engage à :

- Développer des organisations et procédures de qualité afin d'optimiser le service rendu aux usagers.
- S'inscrire dans le travail en réseau afin d'enrichir et de diversifier ses réponses.
- Militer pour engager des actions innovantes et adaptées à ses missions sociales et médico-sociales.
- Promouvoir des démarches partenariales dans le respect de sa philosophie, et de ses finalités.

Le projet associatif en précisant ces valeurs et finalités invite chacun des acteurs de l'Association tant bénévoles que professionnels à se les approprier.

Ainsi les valeurs associatives constituent les valeurs fondamentales de l'Association auxquelles se réfère l'établissement. Elles sont une des références permettant aux équipes de préciser leurs principes d'interventions. Il est nécessaire d'assurer la

cohérence entre les principes d'interventions de l'établissement et les valeurs de l'Association.

Au-delà de la définition des valeurs, le projet associatif demande aux établissements de s'appuyer sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour réaliser leurs missions et atteindre leurs objectifs.

Enfin le projet associatif fixe les orientations communes à l'ensemble des établissements et services notamment au regard :

- des personnes accueillies,
- de la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité,
- de la gouvernance associative,
- des perspectives et développement.



Projet

d'établissement
2016/2020

CHAPITRE 2

Les missions de l'établissement



Chapitre 2. Les missions de l'établissement

L'établissement a pour mission de « *prendre en charge des enfants ou adolescents dont la déficience motrice nécessite le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, l'éducation spécialisée, la formation générale et professionnelle, afin de réaliser leur intégration familiale, sociale et professionnelle* », comme le précise l'article 1 de l'Annexe XXIV bis.

2.1 Règlementations et repères juridiques

L'IEM a intégré dans ses pratiques les réglementations et textes de loi successifs relatifs à la prise en charge et à l'accompagnement des jeunes en situation de handicap, accueillis au sein de l'établissement :

- L'annexe XXIV bis au décret du 27 octobre 1989 (N° 89.798),
- La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- La loi du 25 juillet 2009 : Hôpital, Patient, Santé et Territoire (HPST).

2.2 Agréments et habilitations

L'Institut d'Education Motrice « Les Cyclades » a ouvert ses portes à Leforest en septembre 1990 en semi internat, pour 16 places (agrément du 22 septembre 1989), puis agréé pour 20 places en mai 1993 au titre des Annexes XXIV bis prévues au décret du 27 octobre 1989 (N° 89.798).

Le 15 septembre 2011, l'agrément est porté à 24, dont 4 places dans le cadre de l'ouverture de l'unité Multi handicap par autorisation de la DDASS³ (aujourd'hui ARS, Agence Régionale de Santé).

Le cadre régissant le fonctionnement de l'IEM est arrêté par :

- La décision relative à l'extension de 4 places supplémentaires en date du 23 décembre 2010 suite à l'avis favorable reçu au Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) et en lien avec les objectifs du schéma départemental du Pas-de-Calais en faveur de l'enfance et de l'adolescence handicapée.
- La dernière visite de sécurité en date du 1^{er} septembre 2011.

L'établissement est identifié sous le numéro de FINESS 620 117 036 et son statut est celui d'un Institut d'Education Motrice (IEM) (Annexe XXIV bis).

³ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

Son financement est assuré par la Sécurité Sociale sous couvert de l'ARS et est régi sous dotation globale au sein du CPOM⁴ Associatif.

2.3 Les conventions

Afin d'assurer la réalisation des missions dans les meilleures conditions et dans un souci de coordination efficiente avec l'ensemble des partenaires, des conventions ont été signées avec différents organismes.

Une convention tripartite a été signée entre l'Association, l'Éducation Nationale et l'ARS. Il s'agit de la convention pour la création d'une Unité d'Enseignement Spécialisé signée en 2013. Elle précise la population accueillie, le projet et l'organisation de l'UES, la qualification des enseignants ; à laquelle s'ajoute la possibilité d'un conventionnement ponctuel dans le cadre des inclusions scolaires en milieu ordinaire.

Enfin cette convention définit les moyens de l'enseignement au sein de l'Association et met à disposition de l'établissement un enseignant spécialisé.

L'établissement dispose également de conventions signées avec des praticiens libéraux, pharmacien, centres hospitaliers pour l'organisation de la prise en charge des jeunes accueillis à l'I.E.M. par ces professionnels de santé.

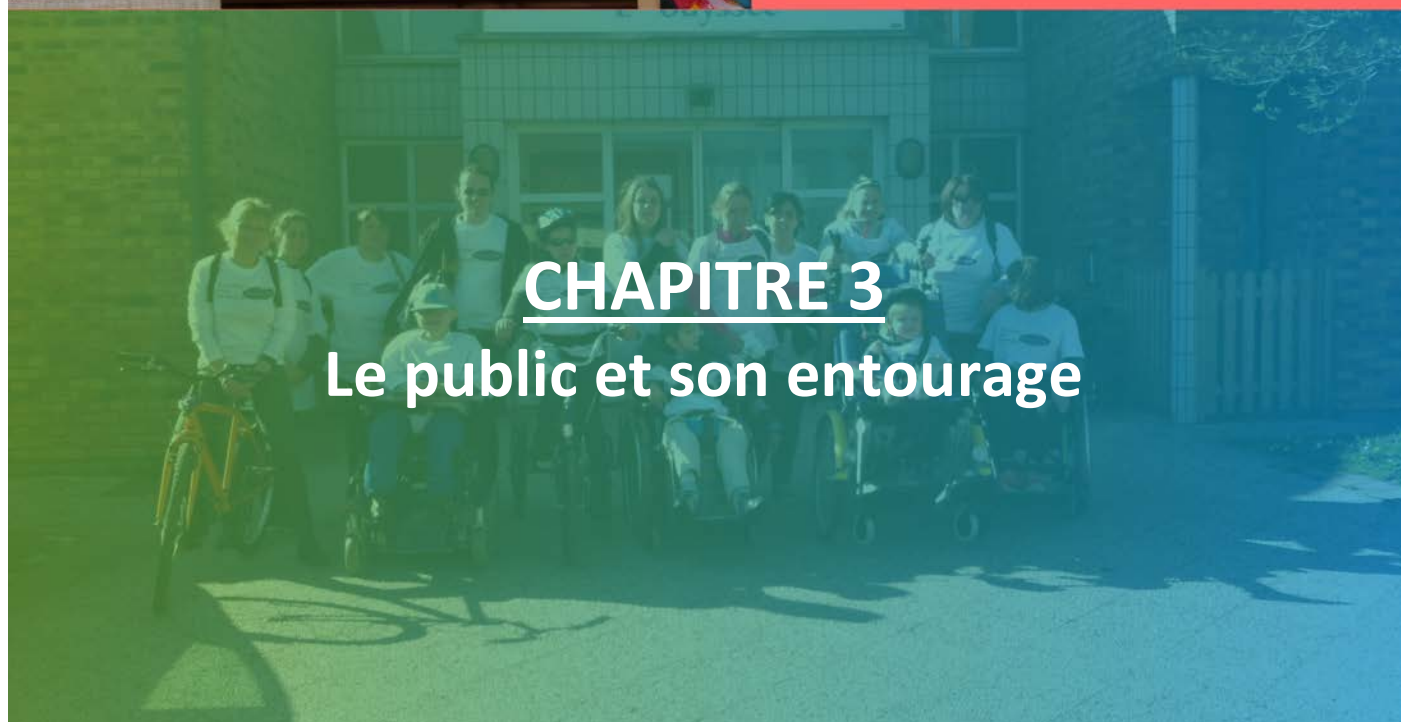
Au-delà, d'autres conventions sont établies lors d'activités ponctuelles avec les municipalités et associations (*Cf. chapitre 4.5.2*) pour accompagner au mieux les jeunes de l'IEM.

⁴ Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens



Projet

d'établissement
2016/2020



CHAPITRE 3

Le public et son entourage

Chapitre 3. Le public et son entourage

3.1 Le public accueilli : caractéristiques, évolution et parcours de vie

3.1.1 Evolution du public

La liste d'attente :

En 2017 : 11 jeunes,

En 2018 : 12

Mise à jour juin 2019 : En mai 2019 : 13 jeunes dont 2 du département du Nord et 11 du département du Pas de Calais

Evolution de la liste d'attente de l'IEM Les Cyclades de 2011 à décembre 2017					
1 : années considérées	2 : nombre de situations étudiées (nombre d'inscrits sur la liste d'attente)	3 : absence de contact (pas de sollicitation ou de réponse des familles)	4 : choix des parents d'un autre établissement	5 : refus de la commission d'admission	6 : nombre de jeunes entrés à l'IEM et unités éducatives
2011	11	0	1 vers IME ⁵ Villeneuve d'Ascq	4 réorientés vers des IME	1 Unité school@dos
			1 vers IME Hénin Beaumont	1 réorienté vers un établissement pour Polyhandicap sévère	
2012	15	1	2 « autres »	2 réorientés vers des établissements pour Polyhandicap sévère	3 Unité Kangourous
				3 réorientés vers des SESSAD ⁶	1 unité Explorateurs
2013	9	1	1 vers IME, 1 « autre »	1 réorienté vers un IME	6 unité Kangourous
			1 vers IME Loos		2 unité School@dos
2014	8	2	1 vers la Belgique	1 réorienté vers un établissement pour Polyhandicap sévère	2 unité Kangourous
			1 vers Internat IEM Dunkerque	0	1 unité Kangourous
			2 vers IEM Douai	0	0
2015	10	2	1 vers IEM APF	0	4 unité Kangourous
2016	11	2	1 vers IEM APF	0	1 unité School@dos
2017	18	0	0	0	1 unité Kangourous

Quelques explications :

⁵ Institut Médico Educatif

⁶ Service d' Education Spécialisée et de Soins A Domicile

Les refus de la commission d'admission s'expliquent par des besoins spécifiques identifiés lors de la procédure d'admission, au niveau du soin en particulier, nécessitant un équipement ou du personnel médical non disponible à l'IEM (Gastrostomie...), mais aussi, par des troubles moteurs devenus secondaires pour des enfants orientés très tôt en IEM. Dans ce cas, en fonction des troubles dominants, une autre orientation peut être proposée (SESSAD, IME...)

Le tableau suivant permet une lecture de la liste d'attente au 31/12/2017

Il permet d'identifier le département du domicile du jeune, et surtout de repérer qui est à l'origine de la demande d'une entrée à l'IEM de Leforest. Ainsi, il est évident que les Centres d'Action Médico-Social Précoce sont essentiellement à l'origine de ces orientations. 3 CAMSP sont identifiés dans le secteur de Leforest : Liévin, Hénin et Douai. Enfin, sur la dernière colonne est précisé le type de notification, le département du Nord ne précise que rarement un établissement, alors que le département du Pas de Calais généralement indique un ou plusieurs établissements à privilégier dans les contacts. Or, les IEM Vent de Bise (Liévin), Fougères (Douai) accompagnent un public complètement différent que celui de l'IEM Les Cyclades pour des jeunes ayant un projet scolaire.

Enfin 2 jeunes apparaissent sur cette liste d'attente avec l'IEM La Source à Hem comme établissement d'origine. Ce sont des situations de familles en attente ou ayant déménagées et qui sollicitent une place pour leur enfant à Leforest.

A noter, seuls 4 jeunes sur les 18 en situation d'attente sont originaires du département du Nord. (Surlignés en bleu)

Liste d'attente de l'IEM Les Cyclades de Leforest au 31 décembre 2017					
Ordre	Nom	Prénom	DPT	Ets d'Origine	Notification
1	D	A	59 ROOST WARENDIN	CAMSP Douai	IEM
2	H	Y	62 LIBERCOURT	CAMSP Hénin	IEM les Cyclades et IEM Fougères
3	D	B	62 LENS	CAMSP Liévin et SAFEF	IEM Liévin IEM Vent de Bise
4	P	E	62 AVION	CAMSP Liévin et SAFEF	IEM les Cyclades et IEM Vent de Bise
5	B	R	62 HENIN BEAUMONT	CAMSP Hénin	IEM les Cyclades et IEM Vent de Bise
6	G	R	62 HARNES	CAMSP Hénin	IEM les Cyclades et IEM Vent de Bise
7	D	E	62 NOYELLES GODAULT	CAMSP Hénin	IEM les Cyclades et IEM Vent de Bise
8	B	S	62 LIBERCOURT	CAMSP Hénin	IEM les Cyclades et IEM Vent de Bise et IEM Fougères

9	B	T	59 WAZIERS	IEM Fougerousse	IEM Fougerousse
10	M	A	62 CARVIN	IEM la source HEM	IEM la source HEM
11	B	I	62 LEFOREST	?	IEM 3 moulins, Fougerousse et cyclades
12	H	N	62 BILLY MONTIGNY	CAMSP Hénin	IEM
13	G	A	62 OIGNIES	IEM Fougerousse	IEM Fougerousse
14	V	A	62 ANNOEULIN	IEM la source HEM	IEM
15	D	L	59 ROUBAIX	IEM la source HEM	IEM
16	C	T	62 BILLY MONTIGNY	?	IEM
17	D	JB	62 ANNAY	?	IEM
18	A	R	DOUAI 59	Libéral	IEM et IME

1. La variation des effectifs accueillis

	2016	2017	2018	Mai 2019
Présents au 01/01	24 <i>Soit 22,6 ETP</i>	25 <i>Soit 24.2 ETP</i>	24 <i>Soit 23.8 ETP</i>	26 Soit 25.8 ETP
Sorties en cours d'année	0	2	2	2 en mars et avril 2019
Entrées en cours d'année	1	1	4	1 en janvier 2019
Présents au 31/12	25 <i>Soit 24.2 ETP</i>	24 <i>Soit 23 ETP</i>	26 <i>Soit 25.8 ETP</i>	Mai 2019 : 24 Soit 23.8 ETP
Liste d'attente au 31/12	12	11	12	13

Juin 2019 : 4 entrées sont en cours, (2 pour compenser les départs non programmés et 2 départs à 20 ans cet été)

ENTREES et perspectives 2019		SORTIES 2019	
Provenance de la demande	Structure d'origine	Motif de la sortie	Orientation
Professionnels	IME Carvin	Internat IEM 3 moulins (placement judiciaire)	IEM
(*) parents – (déménagement)	IEM Metz		
(*) Parents (fin de prise en charge 10 ans)	IEM La Source HEM		
(*) professionnels	SESSAD « Le pourquoi pas » Lens		
(*) professionnels	IEM Douai (APF)	Changement d'IEM initié par la famille	IEM

(*) situations en cours d'étude

La répartition géographique (mai 2019)

Département 59	Ville	Nombre d'Usagers	Distance en kms	Ville	Nombre d'Usagers	Distance en kms
	Annœullin	1	22	Lallaing	1	21
	Arleux	1	25	Auberchicourt	1	24
	Ostricourt	1	2,7	Lambres les Douai	1	15
	Mons en Pévèle	1	6,2	Lauwin P.	2	10
	Auby	1	4,2	Waziers	1	15
	Pecquencourt	1	22	Sin le Noble	1	18
	Ostricourt	1	03			

Soit 14 familles dans le Nord.

Département 62	Ville	Nombre d'Usagers	Distance en kms	Ville	Nombre d'Usagers	Distance en kms
	Noyelles Godault	2	6.9	Harnes	1	15
	Lens	1	19	Oignies	1	9
	Rouvroy	1	24	Montigny en Gohelle	2	13.5
	Douvrin	1	22	Libercourt	1	8

Soit 10 familles dans le Pas de Calais.

La distance minimale de l'établissement est 2 km, la distance maximale est de 24 km.

3.1.2 Evolution du public en fonction de la nomenclature

L'IEM accueille une population au profil très hétérogène même si le plurihandicap et le polyhandicap sont les handicaps les plus représentés.

En effet l'ouverture de l'unité Multihandicap en 2011 identifie l'établissement comme pouvant accueillir un public hétérogène.

Les enfants notifiés de plus en plus tôt par la MDPH sur proposition des CAMSP (notification élaborée à 2 ans, pour une entrée à 3 ans) avec des diagnostics non définis ou définis comme un « retard global des acquisitions » amènent l'IEM à les accueillir avec des profils et des besoins qui seront réellement définis et identifiés au cours de leur parcours dans l'unité Multihandicap « les Kangourous ».

Le projet de cette unité permet l'accueil de jeunes enfants à partir de 3 ans présentant un polyhandicap ou un Multihandicap.

Ce projet s'appuie sur une organisation spatiale qui permet à l'enfant de mieux se repérer. Il s'organise autour d'activités qui l'aident à se construire, à expérimenter, à tester et à développer ses potentiels par le biais de stimulations sensorielles, sensori-motrices et la mise en place de premiers codes de communication.

Un accueil modulable est proposé respectant le rythme de l'enfant, de la famille et l'organisation de l'établissement afin d'accompagner au mieux les premières séparations et les premiers pas dans une institution.

C'est pourquoi certains jeunes sont rapidement réorientés car les besoins moteurs sont devenus secondaires par rapport aux autres troubles et d'autres jeunes bénéficient d'un accompagnement prolongé à l'interne.

Répartition par type de pathologie du nombre de jeunes accompagnés dans l'année :

1. Les déficiences

Répartition par type de pathologie du nombre de jeunes accompagnés dans l'année :

Déficiences principales	11 : retard mental profond et sévère	12 : Retard mental moyen	22 : troubles des conduites et du comportement	24 : déficience de communication sociale y compris en rapport avec des troubles du spectre autistique	63 : déficience motrice importante des 4 membres	64 : déficience motrice légère ou modérée des 2 membres inférieurs	65 : déficience motrice importante des 2 membres inférieurs	70 : plurihandicap plusieurs déficiences de même gravité	90 : polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante
	2	3	1	1	3	1	1	7	7

Déficiences secondaires	11 : retard mental profond et sévère	12 : Retard mental moyen	13 : Retard mental léger	22 : troubles des conduites et du comportement	33 : autre trouble du développement de la parole et du langage	63 : déficience motrice importante des 4 membres	64 : déficience motrice légère ou modérée des 2 membres inférieurs	65 : déficience motrice importante des 2 membres inférieurs	68 : autre déficience légère ou modérée de la motricité (mouvements incontrôlés ou involontaire)
	2	4	1	1	1	1	1	1	1

14 jeunes de l'établissement sont répertoriés comme polyhandicapés (90) ou plurihandicapés (70), 11 ont des déficiences principales identifiées auxquelles s'ajoutent des déficiences secondaires (par exemple déficience principale 65 et déficience secondaire 11 ou encore déficience principale 22 et déficience secondaire 68) et 1 jeune a une déficience principale et 2 déficiences secondaires (12, 33, 68).

La fluidité de parcours du jeune est recherchée.

Dans l'organisation précédente, les groupes étaient organisés en fonction des compétences.

L'évolution sur les groupes au sein l'établissement était peu possible pour les jeunes ayant des besoins particuliers (polyhandicap, pluri handicap...).

La nouvelle organisation est donc en groupe d'âges, avec des plages communes permettant d'apporter la réponse la plus adaptée et la plus souple possible.

Au regard de la spécificité de l'unité des Kangourous d'accueillir des enfants en bas âge et lié à la configuration des locaux, le choix est fait de maintenir le nombre de jeunes de cette unité à 6 sur un écart d'âge de 3 à 8 ans (3 à 11 ans précédemment). Les unités suivantes proposent un accueil de 5 à 14 ans et de 13 ans et plus.

3.1.3 Évolution de l'âge moyen

	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/05/19</i>
Le plus jeune	<i>5 ans</i>	<i>5 ans</i>	<i>5 ans et 8 mois</i>	<i>6 ans et 1 mois</i>
Le plus âgé	<i>19 ans</i>	<i>20 ans</i>	<i>19 ans et 8 mois</i>	<i>20 ans et 1 mois</i>
La moyenne d'âge	<i>10 ans et 9 mois</i>	<i>10 ans et 9 mois</i>	<i>11 ans et 6 mois</i>	<i>12 ans et 1 mois</i>

3.1.4 Les caractéristiques du public accueillie (mai 2019)

Nombre d'enfants appareillés à l'IEM : 24

Appareillage minimum d'un enfant à l'IEM : 02

Appareillage maximum d'un enfant à l'IEM : 06

Appareillage au 31/05/2019	Total
Fauteuil Roulant Électrique	0
Fauteuil Roulant Manuel	23
Dont, autonome en Fauteuil Roulant Manuel	5
Dont, dépendant en Fauteuil Roulant Manuel	18
Déambulateur	5
Autonome en déambulateur	3
Déambule sans aide technique	7
Dont Déambule mais est en insécurité	5
Corset siège	13
Corset	8
Attelles membres inférieurs	6
Attelles membres supérieurs	4
Lit mousse (au domicile)	3
Selle de Vaucresson	3
Verticalisateur	12
Chaussures orthopédiques	14
Chaussures thérapeutiques	5
Coques talonnières	4
REPAS	
Autonome repas	6
Aide partielle repas	11
Aide totale repas	7
Alimentation normale	9
Hachée	1
Mixée	15
Repas thérapeutique	5

Changes : (en moyenne, 15 min/enfant)

- Change total de protection : 16
- Accompagnement aux toilettes (installation sur toilette + change) : 4
- Autonome : 4

Le fonctionnement de l'établissement est adapté aux besoins spécifiques des enfants accueillis ainsi

Certains jeunes ont un horaire d'accompagnement différé, avec une arrivée en milieu ou fin de matinée ou ont un départ avancé en début d'après-midi en raison de leur fatigabilité ou de leur difficulté à vivre en collectivité, voire, une semaine modulable avec par exemple une pause au domicile le mercredi.

B. Les rééducations

Les actes rééducatifs par jour par semaine (enfants et adultes) au 31 décembre 2018 :

Professionnel	Nombre de séances par semaine	Nombre d'enfants	Nombre moyen de séances individuelles (nombre de séances individuelles et repas thérapeutiques / nombre d'enfants de l'IEM)
Orthophoniste (*) (1 salarié / 0.50 ETP)	7 individuelles	07	0,35
	4 ateliers (*)	16	
	et 2 repas thérapeutiques	2	
Ergothérapeute (1 salarié / 1 ETP)	10 individuelles	10	0.50
	3 ateliers (*)	14	
	et 3 repas thérapeutiques	3	
	+ suivi de l'appareillage	26	
Psychomotriciennes (2 salariés / 1 ETP)	18 individuelles	18	0.69
	8 ateliers (*)	34	

(*) l'absence de l'orthophoniste depuis janvier 2019 est préjudiciable au fonctionnement de l'établissement. 12 orthophonistes libérales contactées dans un réseau de 15 kms environs ne donnent pas suite à la demande de prise en charge (raisons invoquées : planning surchargées ou spécificités des prises en charge : troubles de la déglutition et bilan communication).

Le nombre d'interventions de rééducateurs en libéral (avec conventionnement), nombre d'actes :

4 kinésithérapeutes	Pour 45 actes hebdomadaires	Soit en moyenne 1.73 actes par enfant
---------------------	-----------------------------	---------------------------------------

A ce jour 58 actes hebdomadaires sont nécessaires, de plus kiné annonce l'arrêt de ses interventions cet été (10 actes)

Des contacts sont en cours avec des cabinets libéraux.

Scolarisation Interne Au 31/12/18						
	Nombre de jeunes bénéficiant d' une scolarité à l' Interne	Nombre de jeunes bénéficiant d' une inclusion scolaire	Temps de scolarité minimum (par semaine)	Temps de scolarité maximum par semaine (avec ateliers)	Temps de scolarité moyen (nombre cumulé d' heures de scolarité soit 80h, nombre d' enfants scolarisés soit 12)	Temps de scolarité moyen (hors ateliers) dans l' établissement (nombre total d' heures de scolarité soit 80h/nombre d' enfants de l' établissement soit 24)
	11	0	4h00	16h00	7h00	3h30

3.1.5 Le parcours

Lieu de résidence des jeunes accompagnés :

Cette liste datée du 31 décembre 2017 fait apparaître une majorité de jeunes issus du département du Nord : 17, contre :7 du département du Pas de Calais.

Lieu du domicile des jeunes accompagnés par l'IEM Les Cyclades de Leforest au 31 décembre 2017			
NOM	PRENOM	Commune et Département de Résidence	
A	E	ANNOEULLIN	59
A	A	ARLEUX	59
B	R	OSTRICOURT	59
B	T	MONS EN PEVELE	59
B	T	DECHY	59
C	I	AUBY	59
C	D	AUBY	59
D	M	OIGNIES	62
D	M	LALLAING	59
D	K	AUBERCHICOURT	59
D	S	NOYELLES GODAULT	62
D	H	ORCHIES	59
D	S	ARLEUX	59
D	C	DROCOURT	62
F	Y	LAMBRES LES DOUAI	59
G	S	LAUWIN PLANQUE	59
H	R	HARNES	62
H	M	ROUVROY	62
M	H	LENS	62
P	A	LAUWIN PLANQUE	59
T	C	WAZIERS	59
T	N	PECQUENCOURT	59
T	C	SIN LE NOBLE	59
Z	S	EVIN MALMAISON	62

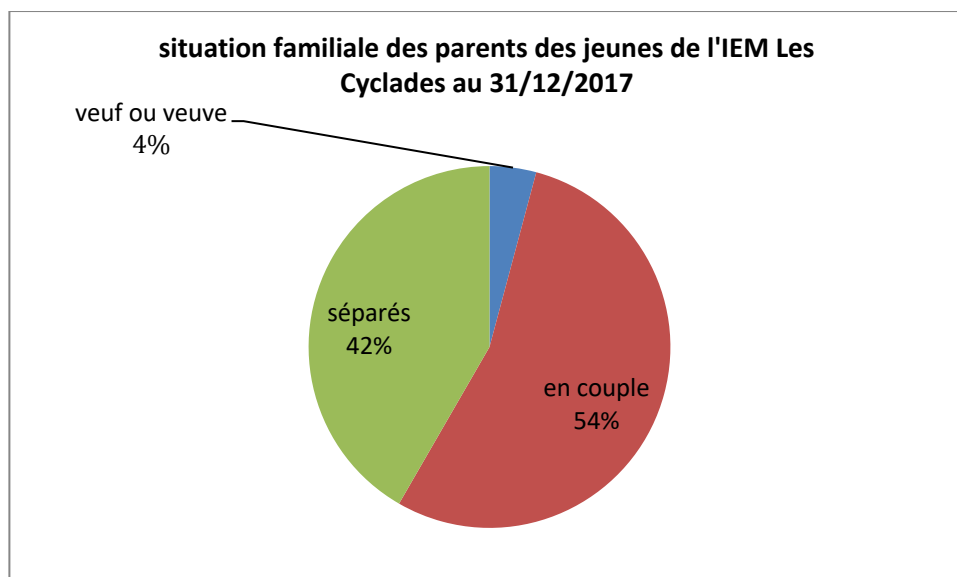
Il peut être intéressant afin d'avoir un regard aiguisé d'avoir en complément de ces repères sur les usagers en eux-mêmes des éléments sur les parents, tels que l'emploi ou la situation familiale.

Les catégories socio-professionnelles et situation familiale des parents :

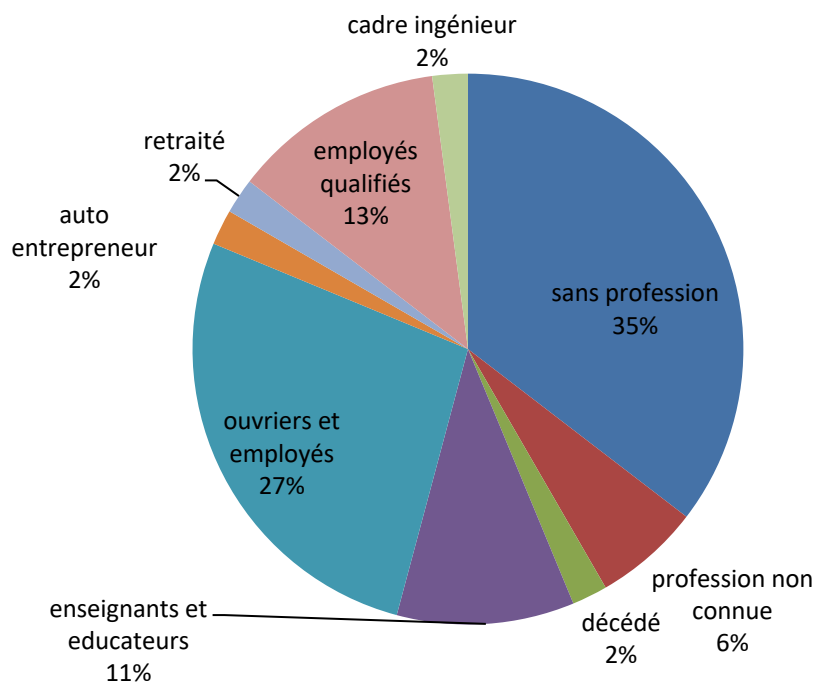
Les catégories socio-professionnelles et situation familiale des parents des jeunes de l'IEM les Cyclades au 31/12/2017				
NOM	PRENOM	PROFESSION DU PÈRE	PROFESSION DE LA MERE	Situation familiale
A	E	Décédé	Sans profession	Veuve
A	A	Chef de rayon	Professeur	Séparés
B	R	Soudeur	Sans profession	En couple
B	T	Autoentrepreneur	Assistante commerciale	Séparés
C	I	Couvreur	Sans profession	Séparés
C	D	Sans profession	Sans profession	En couple
D	M	Chauffeur livreur	Sans profession	Séparés
D	M	Agent de production	Sans profession	En couple
D	K	Coffreur	Sans profession	En couple
D	S	Agent de production	Sans profession	En couple
D	H	Professeur	Secrétaire	Séparés
D	S	Non connue	Agent d'entretien	Séparés
E	C	Ouvrier	Sans profession	Séparés
F	Y	Agent SNCF	Sans profession	En couple
G	S	Educateur Spécialisé	Educatrice Spécialisée	Séparés
H	R	Chef de service commerce	Secrétaire médicale	En couple
H	M	Non connue	Sans profession	Séparés
L	R	Coiffeur	Sans profession	En couple

M	H	Retraité	Agent d'entretien	En couple
P	A	Exploitant des transports routiers	Sans profession	En couple
T	C	Sableur	Sans profession	En couple
T	N	Non connue	Sans profession	Séparés
T	C	Ingénieur informatique	Professeur	En couple
Z	S	Ouvrier agricole	Sans profession	En couple

L'on peut synthétiser ce tableau ainsi :



Catégories socio-professionnelles des parents des jeunes de l'IEM les Cyclades au 31/12/2017



Le parcours :

La notion de parcours retrace ici le cheminement du jeune avant / pendant / après l'IEM

Le parcours interne :

Parcours interne des jeunes accompagnés à l'IEM Les Cyclades de Leforest entre 2011 et 2017				
ANNEE	Âge à l'entrée	Parcours préalable	Unité à l'entrée	Parcours interne
2011	7	IEM APF Nord	Scool@dos	Scool@dos
	4	CAMSP Nord	Kangourous	Kangourous
2012	8	SSAD	Kangourous	Explorateurs
	4	CAMSP Pas-de-Calais	Kangourous	Kangourous
	4	CAMSP Nord	Kangourous	Kangourous
	7	IEM APF Nord	Scool@dos	Scool@dos
2013	3	CAMSP Nord	Kangourous	Scool@dos
	14	IME Nord	Scool@dos	Scool@dos
	4	Scolarité ordinaire	Kangourous	Kangourous
	8	IME Pas-de-Calais	Scool@dos	Scool@dos
	3	SAFEP ⁷	Kangourous	Kangourous
2014	3	CAMSP Nord	Kangourous	Kangourous
2015	3	CAMSP Nord	Kangourous	Kangourous
2016	7	SESSAD	Scool@dos	scool@dos
2017	6	SESSAD	Kangourous	Kangourous

⁷ Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce

Rappel, l'établissement propose 3 unités pour l'accompagnement des jeunes :

L'unité des Kangourous est pour les plus jeunes la porte d'entrée de l'IEM. Elle est la voie principale pour une entrée dans l'établissement. Néanmoins un jeune peut intégrer l'IEM par les autres unités.

L'unité des Scool@dos s'adresse aux enfants possédant les pré-requis pour les apprentissages scolaires.

L'unité des Explorateurs accueille les jeunes en situation de polyhandicap ou de plurihandicap et ne pouvant bénéficier d'une scolarité adaptée.

La lecture du tableau ci-dessus nous permet d'observer que :

4 jeunes entrés dans l'unité Scool@dos y continuent leur parcours. A ce jour, un enfant entré dans cette unité sera sûrement amené à y réaliser entièrement son parcours.

9 enfants sont entrés dans l'unité les kangourous, 2 réalisent un parcours interne avec un changement d'unité (Explorateurs ou Scool@dos) et 7 restent dans l'unité des Kangourous (pas de réponse interne adaptée pour 4 d'entre eux dont 1 est en phase de réorientation (IME TED⁸)).

Si le passage sur l'unité Multi-Handicap est limité, en fonction de l'âge et de l'évolution des besoins, il est constaté qu'un enfant passant sur les 2 autres unités (Explorateurs et Scool@dos) y restera jusque sa sortie.

Depuis 2014, en raison du peu de sorties, l'établissement n'a accueilli qu'un nouvel enfant par an.

Ce constat dans le parcours a impulsé l'actualisation de ce projet d'établissement avec la volonté de permettre une fluidité de parcours au sein même de l'établissement.

Mise à jour juin 2019 :

Afin de répondre à la fiche action numéro 1 (voir annexes), les groupes éducatifs ont été réorganisés en septembre 2018 (voir chapitre 4), il s'agit maintenant de groupes d'âge .

Le parcours externe :

Nous entendons par « parcours externe » l'analyse du motif de la sortie de l'établissement des jeunes.

Parcours externe des jeunes accompagnés à l'IEM Les Cyclades de Leforest entre 2011 et 2017				
ANNEE de sortie	Parcours interne	Âge à la sortie	Parcours externe	Motif de la sortie
2012	Les copains d'abord	12	EREA Berck	Entrée en Internat
	Les copains d'abord	14	IEM Cambrai	Entrée en Internat
	Les copains d'abord	16		Décès
	Les galopins	10	IME	Entrée en Internat et évolution motrice
	Les galopins	9	IME	Évolution motrice
	Les copains d'abord	13	IME Polyhandicap	Nécessité de soins

⁸ Trouble Envahissant du Développement

	Les Kangourous	4	Internat Polyhandicap	Nécessité de soins
	Les galopins	15	IME Polyhandicap	Nécessité de soins
	Les galopins	12	IME Belgique	Troubles psychologiques majeurs
	Les copains d'abord	15	Déménagement Limoges	Déménagement
2013	Scool@dos	12	Retour domicile	Retour domicile
	Scool@dos	21	Accueil de jour FAM	Passage secteur adulte
	Les galopins	17	Établissement déficients auditifs	Autre déficience
2014	Les Kangourous	9	Déménagement Marseille	Déménagement
2015	Aucun départ			
2016	Aucun Départ			
	Les Kangourous	7	Établissement Spécialisé Belge	Troubles du comportement
2017	Les Scool@dos	15	IEM Berck	Entrée en Internat

Les motifs amenant un enfant, adolescent ou jeune adulte à quitter l'IEM sont pluriels.

La sortie peut être consécutive à :

- Une demande familiale (déménagement, retour à domicile),
- Une évolution du projet, l'IEM n'étant plus la solution la mieux adaptée aux besoins du jeune (internat, évolution motrice, nécessité de soins).

Les sorties de jeunes tendent à diminuer soit par absence de solution, soit par refus de réorientation de la part des parents (7 en 2012, 4 en 2013 et 3 en 2014, aucune en 2015 et 2016, 2 en 2017).

Les problématiques spécifiques :

Les troubles du comportement

5 jeunes (dont 1 sorti en 2013 et 1 en 2017), présentent des difficultés relationnelles questionnant la capacité de l'IEM à les accompagner.

Ces troubles associés à la pathologie primaire se manifestent par :

- Le retrait, l'isolement ou un intérêt restreint,
- Des difficultés d'interactions sociales (dont la communication),
- De l'hétéro agressivité, de l'auto agressivité,
- Une instabilité psychomotrice.

Pour ces jeunes, les prises en charge rééducatives proposées à l'IEM ne suffisent pas. Ils ont besoin d'un accompagnement spécifique (type TED,⁹) ainsi que d'une continuité de la prise en charge des troubles moteurs.

Les différents projets menés à l'IEM pour répondre aux besoins de ces jeunes sont :

La réorientation,

2 jeunes ont bénéficié d'une prise en charge adaptée en Belgique.

⁹ TED : Trouble Envahissant du Développement

Pour les 3 autres jeunes les besoins moteurs encore prégnants amènent des refus de la part des établissements sollicités (IME, section Autisme, section TED).

Le projet partagé :

1 jeune a bénéficié d'un accompagnement par l'IEM complété d'une prise en charge en hôpital de jour (en attente d'une place en IME section TED), les parents ont opté pour une entrée en IME Belge à la rentrée de septembre 2017.

Ce type de prise en charge ne peut être proposé actuellement qu'à l'issu éventuel d'une concertation inter-établissements dans le cadre d'un Plan d'Accompagnement Global

Les autres troubles :

3 jeunes dont 1 sorti en 2014 présentent des difficultés spécifiques questionnant la capacité de l'IEM à les accompagner.

Ces troubles associés à la pathologie primaire se manifestent par :

- Des troubles auditifs ne permettant pas l'accès aux outils de communication proposés par l'IEM,
- Des troubles visuels importants demandant une adaptation des locaux, des outils et de l'accompagnement.

Pour ces jeunes, les prises en charge rééducatives proposées à l'IEM ne suffisent pas. Ils ont besoin d'un accompagnement spécifique ; tout en ayant besoin d'une continuité de la prise en charge des troubles moteurs.

Les différents projets menés à l'IEM pour répondre aux besoins de ces jeunes sont :

La réorientation,

1 jeune a bénéficié d'une prise en charge adaptée en établissement agréé pour enfant en situation de déficience auditive,

Le projet partagé,

4 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement par l'IEM associé à un soutien proposé par le Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce (SAFEF).

Ce service spécialisé dans les troubles visuels vient accompagner des jeunes en établissement, réalise des bilans orthoptistes et conseille l'équipe pluridisciplinaire.

Pour répondre aux problématiques spécifiques, l'établissement a mis en place un accueil modulable et aménagé.

L'étude des parcours scolaires semble un marqueur intéressant pour évaluer le changement du profil des jeunes de l'IEM.

La scolarité :

Les éléments ci-dessous retracent le nombre de jeunes scolarisés à l'IEM ou en inclusion dans un établissement dit « ordinaire », et le niveau estimé de compétences scolaires.

Ces éléments nous sont fournis par l'Éducation Nationale, via le Directeur Pédagogique mis à disposition au niveau de l'Association Cazin Perrochaud. Ces données sont issues de « l'enquête 32 ».¹⁰

	Répartition des jeunes			Niveau équivalent d'apprentissage pour les jeunes scolarisés						
	Non scolarisés	Scolarisés à l' IEM	Scolarisés en inclusion	Petite Section	Moyenne Section	Grande Section	CP	CE	Autres	Non répertorié
2017	12	12	0							
2016	10	12	0	2	1	3	1	1	4	0
2015	12	10	1	3	2	0	5	0	0	0
2014	11	12	1	3	1	4	0	4	0	0
2013	09	16	2	4	1	4	1	3	2	2

Grille de lecture de ce tableau :

En 2013, le total de jeunes est supérieur à l'agrément, (27 pour 24) l'évaluation a pris en compte l'ensemble des jeunes entrés et sortis au cours de l'année.

Nombre de jeunes scolarisés :

De 2013 à 2015, le nombre de jeunes scolarisés est en constante diminution, en 2016.

L'explication est la suivante, le constat est fait du changement de public avec l'ouverture en 2011 de l'unité multi-handicap.

Ce public au profil hétérogène avec des troubles associés ne peut suivre une scolarité. Les besoins se situent ailleurs (apprentissage d'un moyen non verbal de communication, gestion des émotions...)

En 2016, le nombre de jeunes identifiés comme scolarisés augmente à nouveau.

Il s'agit en fait d'un réajustement du projet pédagogique de la classe de l'IEM, qui depuis 2016 propose un temps très court (1h jour maximum) d'immersion dans la classe soit en individuel, soit en collectif sur des ateliers d'éveil ou de communication non verbale.

Ces ateliers sont menés en équipe (enseignante + rééducateur)

Niveau scolaire des jeunes :

Ce niveau estimé des apprentissages est en baisse d'année en année.

La colonne diverse représente en 2013 des jeunes non identifiés, en 2016 celle-ci correspond à la participation des jeunes en situation de multi-handicap à un temps scolaire sans pouvoir définir un niveau d'apprentissage.

¹⁰ L'enquête Établissements Sociaux « ES32 » s'intéresse à l'activité des personnes en établissement et services pour personnes handicapées, au personnel en fonction, ainsi qu'aux personnes hébergées dans ces structures. Source : solidarite-sante.gouv.fr

A noter, en 2013, 2 jeunes n'ont pas été classifiés (colonne non répertoriés)
Ce tableau représente le temps de scolarisation moyen des jeunes :

Scolarisation Interne 2016/2017 (unité des school@dos)	
Nombre de jeunes bénéficiant d'une scolarité à l'Interne	12
Nombre de jeunes bénéficiant d'une inclusion scolaire	4
Temps de scolarité minimum (par semaine)	4h00
Temps de scolarité maximum par semaine (avec ateliers)	16h00
Temps de scolarité moyen (hors ateliers) dans l'unité des school@dos (nombre cumulé d'heures de scolarité soit 80h nombre d'enfants scolarisés soit 12)	7h00
Temps de scolarité moyen (hors ateliers) dans l'établissement (nombre total d'heures de scolarité soit 80h/nombre d'enfants de l'établissement soit 24)	3h30

3.1.6 L'accueil modulé et aménagé

Le calendrier s'aménage également en fonction du public (fatigabilité en fin de période) et de l'attente des familles (congés, équité avec la fratrie) ; ainsi la fermeture estivale se rapproche du calendrier scolaire. En contrepartie, il est proposé un certain nombre de jours d'ouverture (des samedis) sur des projets spécifiques (alimentation mixée à réaliser en famille, projet danse voltige...).

Celui-ci répond aux besoins :

- Des enfants en bas âge (agrément dès 3 ans), afin de respecter leur rythme et celui de la famille, l'accueil dans ce cas peut être soit à la demi-journée, soit 1 jour sur 2, ou encore avec une coupure (le mercredi par exemple),
- Des enfants ayant des projets particuliers (par exemple cette année un maintien de la socialisation en crèche 1 journée par semaine),
- Des projets partagés, (par exemple la prise en charge en hôpital de jour une fois par semaine ou la continuité d'une prise en charge 1 fois par quinzaine pour un trouble visuel),
- Des prises en charge spécifiques (par exemple un retour en début d'après-midi pour un jeune au comportement problématique pour une prise en charge en journée continue ou un jeune pour qui l'heure d'arrivée est modulable en fonction de sa fatigabilité en effet ce jeune est nourri par sonde entérale la nuit),

Au regard de la population accueillie, l'établissement a questionné son fonctionnement durant l'année 2018.

L'enjeu était de répondre à la fiche action N°1 : « au regard de l'ensemble de ces constats, l'établissement souhaite donc améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes en situation de multihandicap. L'IEM va engager une réflexion sur l'organisation interne pour répondre à l'ensemble des besoins des personnes accueillies »

Cette réflexion réalisée entre juin et septembre 2018 a engendré la modification du fonctionnement : voir chapitre 4 la nature de l'offre de service et son organisation.

3.2 Expression et participation des usagers

Des instances permettent l'expression et la participation des usagers :

- Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) où siègent 2 jeunes élus par leurs pairs. Avant chaque réunion du CVS, ils sont accompagnés par un professionnel pour préparer leur intervention et questionnement. En raison des difficultés cognitives de certains enfants, le CVS est présidé par un représentant des familles. En 2017, choix a été fait d'offrir la parole aux jeunes dans la première partie du CVS pour les libérer de discussions plus techniques.
- La commission restauration où sont présents 2 jeunes pour émettre des souhaits et des remarques sur les repas,
- Un recueil des souhaits d'orientation est présenté aux jeunes adultes au sujet de leur avenir, en parallèle aux propositions de visites d'établissement
- Des jeunes participent à des commissions solidarités et aménagement et du Conseil Municipal des Jeunes de Leforest.

Mise à jour juin 2019 : Objet de la fiche action N°2

: « en raison des difficultés cognitives présentes chez un certain nombre de jeunes, l'établissement souhaite poursuivre et améliorer le travail entrepris dans l'expression et la participation des usagers »

Cela se traduit par

- de nouvelles élections pour le CVS en 2019, en communiquant de manière importante sur le rôle de celui-ci : 4 familles s'y sont engagées
- mise en route d'un premier groupe de travail familles / professionnels, dans un premier temps pour la kermesse.
- Une réorganisation des bilans et réunions de projet pour permettre un échange constructif voir point 3.3 les relations avec les familles et l'entourage.
- Un recueil des attentes est proposé aux jeunes ayant la capacité de s'exprimer, ce recueil des attentes est réalisé également auprès des parents
- Un recueil des souhaits d'orientation dès 16 ans et un accompagnement aux visites

3.3 Les relations avec la famille et l'entourage

3.3.1 La place de l'entourage dans l'établissement

Selon l'ANESM¹¹, « L'arrivée de la personne au sein de la collectivité est une phase délicate durant laquelle il est recommandé d'accompagner l'utilisateur dans la création et l'appropriation de son espace personnel »¹².

L'IEM accueille des enfants à partir de 3 ans. Pour certains, l'IEM est la première rencontre avec l'institution. Il est primordial d'accompagner les parents et l'enfant lors de cette prise de contact et tout au long de son parcours à l'IEM. L'enfant est au cœur de notre accompagnement et la participation des parents est essentielle à l'évolution du projet individuel de l'enfant et à sa vie en collectivité au sein de l'établissement.

En vertu de la loi 2002-02, l'établissement est attentif à placer l'utilisateur et sa famille au centre du projet en favorisant leur expression et leur participation à la vie de l'établissement sous des formes variées.

L'IEM privilégie les relations avec les familles ainsi des visites à domicile sont proposées tout au long du séjour de l'enfant dans l'établissement.

Les visites réalisées par l'Assistante Sociale, L'Ergothérapeute, l'Educateur Spécialisé ou le Référent éducatif permet d'échanger sur l'organisation familiale, les besoins, les aménagements et la cohérence du Projet Personnalisé proposé pour l'enfant.

NB : les phrases en italiques reprennent les propos recueillis auprès de familles du Conseil de la Vie Sociale.

L'ACCUEIL DE LA PERSONNE		
LA VISITE DE CONTACT	OBJECTIFS	COMMENT ASSOCIE-T-ON LA FAMILLE ?
	Permettre aux parents de se faire une vision plus précise de la structure et de l'intérêt ou non d'y orienter leur enfant.	- Les parents sont présents pour exprimer leurs attentes et le projet pour leur enfant. Ils voient ce qui se fait à un moment et peuvent exprimer leurs interrogations, leurs craintes. - Après un temps de réflexion ils sont invités à confirmer ou non leur choix pour l'IEM.
	MOYENS	
LES BILAN S DE PRE-ADMI	- Prise de contact téléphonique des parents pour une prise de rendez-vous. - Rencontre avec l'Adjoint de Direction pour un échange et une visite de l'établissement.	
	OBJECTIFS	COMMENT ASSOCIE-T-ON LA FAMILLE ?
	Organiser un parcours de préadmission	Les parents échangent avec les professionnels sur leurs attentes, les

¹¹ Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico-sociaux

¹² Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement. ANESM Janvier 2012

	• Informer les parents	besoins de leur enfant. Ils accompagnent l'enfant lors du bilan.
	MOYENS	
	• Rencontre avec le Médecin puis la Psychologue de l'IEM pour évaluer si l'enfant peut être accueilli sur l'établissement.	
	OBJECTIFS	COMMENT ASSOCIE-T-ON LA FAMILLE ?
	• Prononcer ou non l'admission de l'enfant	• Information à la famille de la décision d'accueil et des premiers objectifs au cours de la commission d'admission d'accompagnement de l'enfant.
	MOYENS	
ADMISSION	• Concertation entre le Médecin, la Psychologue et l'Adjoint de Direction pour acter l'accueil ou non de l'enfant. • Rencontre avec les parents.	• Si la décision de la commission est positive : séjour de découverte • Si la décision de la commission d'admission est négative, une autre orientation est suggérée à la famille.
	OBJECTIFS	COMMENT ASSOCIE-T-ON LA FAMILLE ?
LE SEJOUR DE DECOUVERTE	• Permettre à l'équipe pluridisciplinaire : • d'observer l'enfant en présence de sa famille puis seul, • de faire connaissance, • de mettre en évidence ses centres d'intérêt et ses besoins. • Permettre à l'enfant de se familiariser avec son nouvel environnement avant l'accueil définitif. • Définir les modalités d'accueil de l'enfant (temps partiel ? unité ? accompagnement ?) • Re-questionner le bien fondé de l'accueil	• Les parents sont invités à accompagner leur enfant à la première demi-journée s'ils le souhaitent et de rester pour le repas. • Ils remplissent un questionnaire permettant de mieux connaître l'enfant. • Nous rendons compte par téléphone à la famille du déroulement la première journée d'accueil puis à la fin du séjour de découverte. • Le livret de découverte remis aux parents dès le premier jour, présente les unités éducatives. Il permet aux équipes, et aux parents, d'échanger sur le déroulé de cette période.
LE PROJET PERSONNALISE, L'ACCOMPAGNEMENT : MOMENTS DE RENCONTRES INDIVIDUELLES AVEC LA FAMILLE		
	OBJECTIFS	COMMENT ASSOCIE-T-ON LA FAMILLE ?
LE BILAN MEDICAL	• Réaliser les prescriptions de rééducation • Prescrire ou Renouveler l'appareillage. • Prendre en compte les attentes des parents à propos de l'accompagnement de leur enfant.	Les parents sont invités à rencontrer le Médecin. En cas d'empêchement, l'entretien se fait par téléphone. C'est un moment d'échange relatif à l'évolution de l'enfant, à leurs inquiétudes et à leurs questionnements.
	MOYENS	
	• Rencontrer le Médecin au moins deux fois par an afin d'évaluer l'évolution de l'enfant	

	et de sa pathologie. Orienter les parents vers d'autres spécialistes selon les conclusions du bilan (Neuropédiatre, chirurgiens orthopédiques...). « L'équipe a mis en place le projet personnalisé pour mon fils selon ses besoins et ce qui lui convenait le plus. »	
LE RECUEIL DES ATTENTES	OBJECTIFS	COMMENT ASSOCIE-T-ON LA FAMILLE ?
	- Permettre aux parents d'exprimer les difficultés rencontrées à la maison ou au contraire leurs satisfactions - Faire le lien entre l'IEM et la maison. - Aborder la question de l'avenir de l'enfant et les projets de la famille.	Les parents sont invités à cette rencontre pour exprimer leurs besoins, leurs attentes quant au projet de leur enfant. C'est un espace de parole et d'échange avec les professionnels. Ils sont joints par téléphone s'ils n'ont pas pu se déplacer pour la rencontre.
	MOYENS	
	Rencontre avec l'Educateur Spécialisé et la Psychologue afin que les parents puissent exprimer leurs attentes pour l'élaboration du Projet Personnalisé de l'enfant.	
LA REUNION DE PROJET PERSONNALISE	OBJECTIFS	COMMENT ASSOCIE-T-ON LA FAMILLE ?
	Définir les priorités du projet de l'enfant et les axes de travail	Nous prenons en compte les attentes de la famille dans le projet de l'enfant.
	MOYENS	
	- Les professionnels qui accompagnent l'enfant se réunissent pour élaborer le projet de l'enfant. - Suite à cette rencontre, un dossier reprend le projet commun de l'enfant et les écrits des différents professionnels.	
RETOUR DU PROJET PERSONNALISE	OBJECTIFS	COMMENT ASSOCIE-T-ON LA FAMILLE ?
	Echanger sur le Projet Personnalisé de l'enfant élaboré en équipe à partir des attentes de la famille.	Les parents sont invités à cette rencontre, s'expriment sur le projet co-construit et les écrits des différents professionnels.
	MOYENS	
	- Rencontre avec les référents (éducatif et paramédical) et l'Enseignante Spécialisée si l'enfant est scolarisé à l'interne ou en inclusion. - Signature du contrat de séjour ou de l'avenant par les deux parties.	
	OBJECTIFS	COMMENT ASSOCIE-T-ON LA FAMILLE ?

DEMARCHE DE REORIENTATION	- Préparer l'avenir de l'enfant et la suite de son parcours dans une autre unité de l'IEM ou à l'extérieur (famille, autres établissements, services...). - Accompagner la famille et l'enfant dans la recherche et la visite d'établissements.	- Nous préparons la famille à la réorientation lors des réunions de retour de projet ou du recueil des attentes. - Les référents de l'enfant accompagnent la famille lors des visites si elles le souhaitent. Si elles s'y engagent seules, nous nous rendons disponibles pour être informés de leurs démarches. « J'ai ensuite été convoquée afin de discuter de ce projet et donner mon point de vue et mes attentes. J'ai été assez satisfaite de la rapidité et des moyens mis en place pour mon fils. »
	OBJECTIFS	COMMENT ASSOCIE-T-ON LA FAMILLE ?
RENCONTRES AVEC LES PROFESSIONNELS PARTICIPATION AUX SEANCES DE REEDUCATION, AUX ATELIERS	- Permettre aux parents de se rendre compte du travail effectué auprès de leur enfant. - Amener aux parents des aides pour l'accompagnement de leur enfant au quotidien, dans leur lieu de vie. « J'ai participé à une séance Snoezelen. J'ai apprécié et j'ai vu Cécile au contact des jeux de lumière mais également reposée par cette atmosphère. J'imagine ainsi mieux cette activité et je sais que Cécile en profite lorsqu'elle est inscrite à son emploi du temps. »	Les parents peuvent solliciter leur présence exceptionnelle à une séance de rééducation ou à différents ateliers. Ils conviennent d'un rendez-vous avec le ou les professionnels concernés. Ils peuvent exprimer leurs questionnements, demander des conseils pour améliorer la vie de l'enfant et de sa famille au quotidien. « J'ai été invitée à une séance d'équitation. J'ai pu faire la connaissance avec le centre équestre de Bersée et le moniteur baby Patrick avec qui j'ai bien discuté et ensuite pris RDV. Depuis cette rencontre, Cécile va à Bersée tous les samedis de 17h à 18h. Ses poneys préférés sont Hercule et Iris. »
LES FAMILLES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT : LES RENCONTRES COLLECTIVES		
LA REUNION DE RENTREE	OBJECTIFS	COMMENT ASSOCIE-T-ON LA FAMILLE ?
	Permettre aux nouvelles familles de rencontrer l'ensemble des professionnels de l'IEM.	Au cours d'un premier temps de rencontre, toutes unités confondues les familles
	MOYENS	

	- Renseigner les familles sur les projets de l'année précédente et les projets futurs. - Présenter aux familles le groupe de référence de l'enfant et l'emploi du temps pour l'année à venir.	sont invitées à prendre connaissance des projets et à faire connaissance avec l'ensemble des professionnels. Un temps de rencontre collectif sur l'unité de référence avec les professionnels de cette unité où les familles sont informées de ce qui est fait et posent leurs questions.
LA REUNION DE PREPARATION AU TRANSFERT	OBJECTIFS	COMMENT ASSOCIE-T-ON LA FAMILLE ?
	Permettre aux familles d'exprimer leurs questionnements et travailler la séparation avec leur enfant.	Nous invitons la famille préalablement informée du séjour à venir à l'IEM lors d'une réunion avec les professionnels. Nous présentons le projet et leur remettons un dossier contenant toutes les informations avec les pièces à nous fournir.
	MOYENS Présenter à la famille le projet du séjour : lieu, activités, objectifs, personnel accompagnant... « Cécile a connu son premier transfert en dormant une nuit aux Cyclades. Aucun stress de ma part au vu de la préparation, écrits pour décrire les habitudes de Cécile pour que l'équipe ne soit pas prise au dépourvu. De plus la fin du transfert a été marquée par un barbecue... »	Nous rendons cette rencontre dynamique par des supports numériques afin que les familles aient un maximum de précisions pour être rassurées. « Premier transfert fait l'an dernier : j'ai trouvé ça super bien. Mon fils était ravi avec une bonne organisation pour le séjour. Encadrement des enfants bien fait. Nous avons pu avoir des nouvelles quand nous le voulions. »
LES EVENEMENTS FESTIFS	OBJECTIFS	COMMENT ASSOCIE-T-ON LA FAMILLE ?
	- Donner la possibilité aux familles de se rencontrer et d'échanger. - Permettre à la famille élargie d'y participer.	Les familles sont invitées au moins 4 fois dans l'année : fête de Noël, Kermesse,

		Barbecue de fin d'année, journée associative. « La kermesse : une super journée avec de la bonne humeur. » - Les parents sont invités à venir en famille élargie pour plus de convivialité encore. « Le défilé du 14 juillet était bien pensé et ça a plu à mon fils. » - Les parents peuvent participer et amener des choses à grignoter « Pour Noël, de bons spectacles sont proposés et les ventes mises en place également. »
	MOYENS	
	Apporter aux familles des moments de rencontre et de partage festif avec leur enfant et les professionnels de l'IEM.	
LES ACTIVITES EXCEPTIONNELLES	OBJECTIFS	COMMENT ASSOCIE-T-ON LA FAMILLE ?
	- Leur donner la possibilité de rencontrer les familles et d'échanger. - Permettre à la famille élargie de venir dans l'établissement d'accueil de l'enfant.	Certaines activités comme la préparation du marché de Noël sont organisées avec la participation active des parents.
	MOYENS	
	- Plusieurs samedis sont organisés dans l'année pour réaliser des activités exceptionnelles pour les enfants : danse voltige, repas mixé, poney, piscine,... - Les parents qui le souhaitent ont la possibilité d'accompagner les professionnels dans l'encadrement d'activités. « Je trouve ça super bien de faire des activités manuelles, sorties hors du temps scolaire. Ça les occupe. » « Un samedi matin fût consacré aux repas mixés. Toute la famille y a participé : mes 2 grandes filles ont fait des meringues et nous avons récupéré des recettes faciles à faire à la maison. »	- Les parents viennent assister à une séance de restitution pour qu'ils puissent se rendre compte des réalisations de leur enfant et de ses progrès. - Ils participent activement à la vie de l'établissement lors des moments partagés avec leur enfant et les professionnels autour d'une activité commune.
2 EIL DE LA VIE	OBJECTIFS	COMMENT ASSOCIE-T-ON LA FAMILLE ?

	• Donner son avis et faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service. • Consulter pour l'élaboration ou la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement ou de service	• Les familles peuvent relayer aux membres élus leur questionnaire, les difficultés rencontrées ou les pistes d'amélioration • Une enquête de satisfaction est réalisée tous les ans et dépouillée en CVS afin que les familles puissent s'exprimer de manière anonyme sur ce qui leur convient et sur ce qu'ils voudraient voir améliorer. • Les familles qui ne sont pas élues sont invitées à participer aux réunions si elles souhaitent s'exprimer directement
	MOYENS	
	• Instance mise en place au sein de l'établissement composée d'au moins 2 représentants des personnes accueillies, de représentants des familles, de représentants du personnel et d'un représentant de l'organisme gestionnaire. • Le CVS se réunit 3 fois par an au minimum	

Au delà des modalités décrites ci-dessus l'établissement a mis en place des modes relationnels spécifiques :

- Un échange direct peut s'établir avec les parents amenant leurs enfants à l'IEM
- Un carnet de liaison permet d'échanger au quotidien sur le déroulé de la journée, les repas, les problèmes de santé, d'organisation...
- Un cahier de vie est mis en œuvre et alimenté par l'équipe éducative avec de petits articles, des photos sur les événements vécus (carnaval, sorties...) le tout revêtant un caractère ludique. Les parents sont sollicités pour venir compléter ce cahier.
- Un registre des plaintes et réclamations, disponible à l'accueil de l'établissement où les familles ont la possibilité de consigner leurs doléances. Les observations sont alors reprises en Comité Qualité.

Nous sommes en permanence dans une démarche d'évolution et d'amélioration de la place de l'enfant et de son entourage au sein de l'institution. Nous avons réalisé une enquête (mai 2015) auprès des familles de l'établissement afin d'avoir leur ressenti sur leur place et leur implication et les perspectives d'amélioration. Le CVS a également été sollicité en juin 2015. Il semble que les parents soient satisfaits aujourd'hui et reconnus dans l'établissement.

Cela conforte l'établissement dans les choix effectués.

Au cours des années à venir, nous consulterons à nouveau les familles (Cf. Annexes Procédure projet personnalisé, Procédure « Semaine de découverte » lors de la préadmission et Procédure « Accompagnement vers la réorientation »).

Mise à jour juin 2019 :

La coordination du parcours

L'équipe pluridisciplinaire à travers un groupe de travail a questionné ses pratiques dans l'organisation des temps d'échange pour le projet de l'enfant.

L'une des conclusions est l'amélioration possible de la place accordée à l'usager lui-même, en tout cas dans le cas de jeunes en situation de polyhandicap ou de pluri handicap la place des parents (ou responsables légaux)

Cette nouvelle organisation devrait être mise en place à la rentrée 2019, en fonction de la présence de médecin.

Ainsi, un questionnaire a été élaboré.

Celui-ci est envoyé aux parents une semaine avant, avec la convocation au bilan médical.

Ce questionnaire permet aux parents de préparer les temps de rencontre avec les professionnels.

Le jour même il est convenu le déroulé suivant :

- Temps 1 : le Projet de l'enfant, réalisé sur la base du livret d'évaluation et des observations des professionnels, sont présents l'Adjoint de Direction, la psychologue, un coordinateur éducatif, les référents de l'enfant (éducatif et rééducatif), les rééducateurs concernés par le projet et si possible le médecin MPR, enfin tout partenaire pouvant être concerné tel que l'Enseignant Référent, Assistante sociale...)
- Temps 2 : le bilan médical avec les parents, les référents et si nécessaire l'ergothérapeute
- Temps 3 : échange sur l'évolution de l'enfant : parents et psychologue

Puis, rendez vous est pris (idéalement la semaine suivante) pour la validation du projet.

Les professionnels accompagnant l'enfant présentent leur projet aux parents, (le médecin et/ou l'Adjoint de Direction peuvent y être associés), s'en suit un échange pouvant amener le professionnel à ajuster son projet, tout comme aux parents d'ajuster des pratiques en cohésion avec le projet de l'enfant.

Cette participation active des parents peut être une base de recherche de collaboration.

Si le projet est validé, la signature de l'avenant au contrat de séjour est proposée.



Projet

d'établissement
2016/2020

CHAPITRE 4

La nature de l'offre de service
et son organisation



Chapitre 4. La nature de l'offre de service et son organisation

4.1 L'offre de service

Les articles 1 et 2 des Annexes XXIV bis stipulent que *« la prise en charge des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice, nécessite le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, l'éducation et enseignement spécialisés, afin de réaliser leur intégration familiale et sociale »*.

« La prise en charge peut concerner les enfants ou adolescents déficients moteurs aux stades de l'éducation précoce, de la formation préélémentaire, élémentaire ».

« Elle comporte, en fonction de la nature et du degré de la déficience :

- *L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent*
- *La surveillance médicale, les soins, le maternage et l'appareillage nécessaire*
- *L'éducation motrice ou les rééducations fonctionnelles nécessaires*
- *L'éveil et le développement de la relation entre l'enfant et son entourage selon des stratégies individualisées faisant appel à des techniques éducatives et palliatives, notamment dans le domaine de la locomotion et de la communication*
- *L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances, le développement d'un niveau culturel optimum, l'éducation physique et sportive*
- *Des actions d'éducation spécialisée tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale et utilisant autant que faire se peut les moyens socioculturels existants »*.

Afin de répondre aux missions qui nous sont confiées, la prise en charge globale se traduit au quotidien selon 3 domaines d'intervention :

- ❖ **Le projet thérapeutique,**
- ❖ **Le projet éducatif,**
- ❖ **Le projet pédagogique.**

Nos missions sont centrées sur l'accompagnement de l'enfant et de sa famille au travers d'un travail pluridisciplinaire (cf. 4.3 L'organisation interne de l'offre de service).

4.2 Les modalités d'admission

La visite de l'établissement :

Le premier contact est effectué soit par l'établissement d'origine, soit par la famille.

Une visite d'établissement est alors organisée par l'Adjoint de Direction. Elle permet d'échanger sur les besoins de l'enfant, les attentes de la famille et de préciser le fonctionnement général de la structure.

Après un temps de réflexion, et si les parents le souhaitent, une inscription sur la liste d'attente puis une procédure d'admission sont alors réalisés.

La préadmission :

Celle-ci se réalise lorsqu'une perspective de place se présente, et sous réserve d'avoir la notification MDPH correspondante.

La commission de pré admission de l'établissement est composée de l'Adjoint de Direction, de la psychologue et de l'ergothérapeute de l'IEM. Si nécessaire la participation du Directeur Adjoint du Département et une consultation par un médecin MPR y sont associés.

Au cours de cette visite les parents et l'enfant sont reçus par l'Adjoint de Direction, la Psychologue et l'Ergothérapeute.

L'adéquation entre les besoins de l'enfant, les attentes des parents et les moyens de l'établissement est évaluée.

A l'issue de celle-ci, la commission conclut à l'accueil du jeune au sein de l'établissement en fonction de la liste d'attente ou préconise une structure plus adaptée à ses besoins.

Les premières conclusions sont présentées aux parents le jour même. Ainsi la visite de préadmission aide la famille à formaliser son choix qu'elle confirme par écrit après un délai de réflexion.

L'admission est proposée à la Direction du Département Enfants.

L'admission :

L'entrée effective du jeune ne s'effectue qu'après réception de la notification de décision d'orientation délivrée par la MDPH dont il dépend.

Si l'effectif est complet, le dossier est mis sur liste d'attente et traité en fonction de son ordre d'arrivée.

Quand l'entrée en établissement est programmée, un séjour de découverte est proposé aux familles. Il permet de présenter le personnel et l'établissement et ainsi d'anticiper les prises en charge thérapeutiques à mettre en place.

Le séjour de découverte :

- la présence d'un des parents est sollicitée pour la première matinée et le repas. L'enjeu est de recueillir des informations sur le quotidien de l'enfant, (repas, comportement, habitudes...) recueil essentiel lorsque l'enfant est en situation de plurihandicap ou polyhandicap.
- Ce séjour est modulable en fonction des besoins de l'enfant, de quelques demi-journées à une semaine entière

- A l'issue de ce séjour, l'équipe transmet à l'Adjoint de Direction ses remarques. L'adjoint de Direction en échange avec les parents et les modalités d'accueil sont posées (temps partiel, temps aménagé, transport...)

Dès que l'effectif est arrêté, les transports sont organisés pour optimiser les tournées, en fonction de l'âge et du lieu de résidence des enfants.

Par la suite, les chauffeurs se présentent aux nouvelles familles après avoir pris rendez-vous.

Un contrat de séjour est établi et l'ensemble des documents législatifs est communiqué aux responsables légaux.

4.3 L'organisation interne de l'offre de service et des prestations

L'ambition est de répondre aux attendus suivants :

- La Fiche action N°1 du Projet d'Établissement 2016/2020 dont les objectifs sont :
 - Améliorer l'accueil est l'accompagnement des jeunes en situation de multi-handicap,
 - Engager une réflexion sur l'organisation interne pour répondre à l'ensemble des besoins des personnes accueillies,
- La recherche de fluidité de parcours pour les usagers
- La nécessité de passer à 93% de taux d'occupation (82% actuellement)
- La volonté de prendre en compte l'item priorisé dans le cadre de la Qualité de Vie au Travail « clarté des consignes et gestion des priorités »

La Démarche retenue :

Réunion de rentrée Août 2017, sensibilisation de l'équipe à la volonté de créer un outil commun pour l'évaluation des compétences des jeunes et la nécessité de réfléchir à une réorganisation des unités éducatives afin de permettre plus de fluidité pour le parcours du jeune à l'IEM.

Avril 2018, création de 2 groupes de travail, l'un sur le livret de compétences, l'autre sur la préparation de la rentrée 2018/2019.

Groupes de travail composés par des représentants du personnel éducatif (ES et EJE), du personnel rééducatif (ergo, ortho, psychomot), de l'enseignante spécialisée, de la psychologue et de la référente bientraitance.

Juin et juillet 2018, élaboration du livret de compétence, réorganisation des unités éducatives en groupes d'âge.

Août à décembre 2018, évaluation de chaque enfant et organisation des ateliers en fonction des besoins identifiés.

Janvier à mars 2019 : réorganisation des temps repas, prise en compte des évaluations afin de réaliser des ateliers repas en fonction des besoins identifiés.

Mai 2019 : mise en route d'un groupe de travail sur les « missions des référents dans le cadre de l'actualisation des livrets d'évaluations »

Le livret d'évaluation :

C'est un outil élaboré de manière transdisciplinaire. Il est en cours d'élaboration, chaque jeune bénéficiera d'une évaluation de départ réalisée en septembre 2018.

L'enjeu a été d'avoir un regard croisé des différents professionnels (paramédicaux, éducatifs, enseignants) afin d'obtenir un outil utilisable par l'ensemble de l'équipe.

C'est une grille d'évaluation « non acquis / en cours d'acquisition / acquis / sans objet » réalisée sur la base de l'ensemble des compétences recherchées (communication, déplacement, vie sociale...). Cette grille permettra d'identifier des axes de travail pour chaque jeune, de les prioriser, de mettre en œuvre des actions transversales pour accompagner le jeune vers l'objectif ou les objectifs recherché(s), de les évaluer avant de passer à d'autres objectifs.

En plus de l'accompagnement personnalisé et individuel, les ateliers seront créés afin de répondre à un groupe de besoins similaires identifiés (atelier sur les déplacements ou la communication par exemple). Ces groupes seront animés de manière pluridisciplinaire.

Cet outil peut répondre à la volonté exprimée par l'équipe en réunion QVT d'avoir une base commune, un outil commun permettant non plus une approche du projet du jeune par sectorisation professionnelle mais une approche par objectifs mesurables et atteignables définies par l'ensemble des professionnels.

La réorganisation de la rentrée 2018 : (mise à jour juin 2019)

Le groupe de travail en est arrivé aux conclusions suivantes :

- Maintenir le projet de l'unité éducative des kangourous, spécificité de l'établissement reconnue par les partenaires (CAMSP-IEM, MDS...) à travers sa mission d'accompagner à temps modulable de jeunes enfants dès 3 ans et d'accueillir de jeunes parents qui doivent accepter l'entrée en établissement spécialisé.
- Faire une répartition par groupe d'âge en prenant soin de s'accorder une plage commune entre les groupes afin de permettre de constituer des unités éducatives le plus équilibré possible au niveau des besoins du quotidien (manipulations par exemple)

Les objectifs sont traduits en 3 mots clés :

- Fluidité
- Transversalité
- Adaptabilité

La fluidité

La fluidité de parcours du jeune est recherchée. Dans l'organisation précédente, le jeune se trouvait dans un groupe en fonction de ses compétences.

Le constat est que l'évolution dans l'établissement était peu possible pour les jeunes ayant des besoins particuliers (polyhandicap, pluri handicap...)

La nouvelle organisation est donc en groupe d'âges, avec des plages communes permettant d'apporter la réponse la plus adaptée et la plus souple.

Au regard de la spécificité de l'unité des Kangourous d'accueillir des enfants en bas âge et au regard de la configuration des locaux, le choix est fait de fixer le nombre de jeunes de cette unité à 6.

Ainsi, 3 unités éducatives sont créées :

Unités	Kangourous	Explorateurs	Go'Elans
	De 3 à 8 ans	De 5 à 14 ans	13 ans et +
Effectifs	6 jeunes maximum	Environ 10/11 jeunes	Environ 10/11 jeunes

La répartition du personnel est modifiée afin de permettre un équilibre :

Unités	Kangourous	Explorateurs	Go'Elans
	De 3 à 8 ans	De 5 à 14 ans	13 ans et +
Effectifs	6 jeunes maximum	Environ 10/11 jeunes	Environ 10/11 jeunes
Coordination et accompagnement éducatif	1 ETP EJE	1 ETP ES	
		1 ETP ME	1 ETP ME
		0.5 ETP ME	
	1 ETP Aide soignante	1 ETP AMP/AES	1 ETP Aide Soignante
	0.5 ETP AMP/AES	0.5 ETP AMP/AES	1 ETP AMP/AES

La transversalité

Dans cette définition des groupes, l'unité éducative devient le lieu d'accueil du jeune, sans ne plus être systématiquement le lieu où il passe sa journée entière.

Ces ateliers transversaux testés au cours de l'année précédente prennent ici plus de sens car ils seront créés pour répondre aux besoins identifiés des jeunes.

En réponse aux besoins identifiés à travers le livret de compétences, chaque jeune se voit proposé des ateliers. Ainsi dans ses ateliers nous ne trouvons plus des jeunes en fonction de leur groupe de référence, mais des jeunes issus de n'importe quel groupe éducatif et ayant des besoins similaires pouvant être travaillés en atelier.

Le temps du repas devient lui aussi un atelier, où les jeunes ne sont plus autour de la table parce qu'ils sont issus du même groupe de référence mais bien parce que les professionnels proposent un atelier repas en fonction des besoins identifiés (par exemple un espace repas destiné à l'apprentissage de l'autonomie, mettre la table, se servir... et un autre dans un espace structurant et rassurant pour un repas thérapeutique accompagné)

Si la structuration même des groupes éducatifs devient plus souple, le rôle des référents se structure un peu plus.

Chaque jeune de l'IEM bénéficie de 2 référents, un référent éducatif, un référent paramédical.

Ces référents sont « les interlocuteurs privilégiés » des familles. Mais dans le quotidien de l'établissement, ce sont eux qui ont pour mission de s'assurer auprès de l'équipe pluridisciplinaire que le livret de compétence du jeune est suivi, actualisé, évalué.

Ils s'appuient sur les réunions des groupes.

L'adaptabilité

Il s'agit de l'adaptabilité des professionnels à un fonctionnement nouveau et moins cloisonné.

En effet en partant des besoins identifiés des jeunes le fonctionnement actuel d'un personnel sur une unité éducative avec un groupe de jeunes donné ne sera plus la règle.

Les professionnels animeront des ateliers créés en réponse aux besoins identifiés de jeunes de l'établissement.

4.3.1 Le projet thérapeutique



Sous la responsabilité du Médecin de médecine physique le projet thérapeutique fixe les objectifs de rééducation et de réadaptation à court et moyen terme. Il s'assure de la continuité des soins de l'enfant.

Le projet est évalué et réadapté en équipe pluridisciplinaire. Ces éléments sont regroupés dans le dossier médical. Le recours aux professions libérales peut être nécessaire pour des bilans ou des

consultations externes : chirurgie orthopédique et viscérale, injections de toxine botulique, examens (EEG¹³, IRM¹⁴), stomatologie, otologie, ophtalmologie, urologie, pédopsychiatrie, neuropédiatrie, etc.

Des suivis sont réalisés en accord avec les parents dans des CMP.

Pour mener à bien le projet thérapeutique, le médecin s'appuie sur un plateau technique composé de :

- Psychologue,
- Kinésithérapeute,
- Ergothérapeute,
- Psychomotricien,
- Orthophoniste.

Ces professionnels participent à l'accompagnement de l'enfant en fonction des objectifs fixés. Pour ce faire ils mettent en œuvre des séances de rééducation individuelles ou

¹³ Electro Encéphalogramme

¹⁴ Imagerie par Résonance Magnétique

collectives. Ils peuvent être amenés à travailler en binôme (incluant l'ensemble des professionnels de l'institution) pour réunir les compétences et les spécificités de chacun grâce aux regards croisés.

Pour certaines professions, il est nécessaire de travailler en collaboration avec des professionnels de santé libéraux.

Cela peut être le cas avec les Médecins MPR, les kinés, voir l'orthophonie, dans ce cas c'est l'établissement qui prend en charge les honoraires.

4.3.2 Le projet pédagogique

Une institutrice est présente à temps plein sur l'établissement

L'Ecole Rostand est retenue pour l'ouverture probable de l'UEE après les vacances de toussaint en 2019.

- 6 enfants en primaire
 - Besoin : 1 accompagnant éducatif
- 1 véhicule

Le projet pédagogique sera ajusté en conséquence.

4.3.3 Le projet éducatif



Pour mener à bien nos missions, la pluridisciplinarité est une condition essentielle. On entend par cela la convergence de l'accompagnement thérapeutique, pédagogique et éducatif d'un jeune, de ses attentes et celles de la famille pour un objectif commun.

De manière générale, au sein des unités éducatives, les enfants sont accompagnés par différents professionnels : Aide-Soignant, Aide Médico-Psychologique (AMP/ AES), Moniteur-Éducateur (ME) Educateur de Jeunes Enfants et Éducateur Spécialisé (ES).

Mise à jour juin 2019 : L'Éducateur Spécialisé et l'Éducateur de Jeunes Enfants sont les

coordinateurs des équipes éducatives et les garants de l'accompagnement de chaque jeune au travers de son Projet Personnalisé.

Les Moniteurs-Éducateurs, les Aides Médico-Psychologiques et l'Aide-Soignant assurent l'accompagnement au quotidien.

Le travail éducatif, quel que soit le groupe, se base dans un premier temps sur les observations dont découlent un ou plusieurs objectifs de travail qui constituent le volet éducatif du Projet Personnalisé et l'Emploi du Temps de l'enfant. Sont ainsi organisés les temps forts, les différentes activités, les rééducations et les temps scolaires.

Le Projet Personnalisé et sa mise en œuvre sont réévalués par l'équipe pluridisciplinaire chaque année.

L'évolution des outils de l'IEM permettra ensuite de s'appuyer sur le livret d'évaluation, outil commun d'évaluation pour chaque jeune.

En fonction de l'âge et de leur évolution, les enfants pourront, soit :

- ✓ Rester dans leur groupe,
- ✓ Passer dans un autre groupe,
- ✓ Bénéficier d'une réorientation vers un établissement répondant mieux à leurs besoins,
- ✓ Intégrer un établissement du secteur adulte,
- ✓ Retourner au domicile.

Au quotidien,

Les enfants arrivent le matin entre 8h30 et 9h. Ils participent à un temps « d'accueil », dans l'unité éducative.

Selon son emploi du temps (déterminé d'après les évaluations) , l'enfant se dirige vers une activité éducative, pédagogique ou thérapeutique.

Le midi, les enfants mangent dans un groupe selon leurs besoins. Ce temps convivial et chaleureux est un moment d'apprentissage pour tendre vers une plus grande autonomie et pour découvrir différents goûts et saveurs.

L'après-midi, les enfants se dirigent à nouveau vers d'autres activités pour ensuite quitter l'établissement entre 16H00 et 16h15.

L'établissement propose l'accueil modulable en fonction de la fatigabilité et de la santé du jeune.

Les professionnels sont présents pour « *aider et accompagner la personne dans le développement de ses capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion en fonction de son histoire, de ses possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles (...). Il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne.* »¹⁵

4.3.3.1 Les unités éducatives.

Une organisation institutionnelle significative :

L'évolution du projet d'établissement s'oriente vers une adaptation des pratiques au plus près des besoins des usagers. Ainsi l'unité dite « les kangourous » reste un lieu d'accueil pour des jeunes enfants avec toute une articulation liée à la stimulation du jeune enfant. Quant aux deux autres groupes, ceux-ci sont positionnés et repérés comme une symbolique de référence (l'âge) sur les temps d'arrivée et de départ des jeunes de l'institution.

Ainsi, il ne s'agit plus de projet de groupe éducatif ; mais d'une dimension d'accompagnement où la dynamique collective est développée au service de l'individu (livret d'évaluation, projet personnalisé)

A son arrivée au sein de l'établissement, l'enfant, l'adolescent est accueilli dans une des trois unités de vie selon son âge, son handicap, ses capacités :

- **L'unité « les Kangourous » accueille des enfants jeunes, de 3 à 8 ans environ**
- **L'unité « les Explorateurs » accueille des jeunes de 5 à 14 ans environ,**
- **L'unité « les Go'Elans », est conçue pour les adolescents à partir de 13 ans environ**

L'évolution du projet d'établissement s'oriente vers une adaptation des pratiques au plus près des besoins de l'utilisateur. Ainsi l'unité des kangourous reste un lieu d'accueil, généralement de primo-accueil en institution, avec toute une articulation liée à la stimulation du très jeune enfant.

¹⁵ Cf. référentiel métier du Moniteur Educateur

Ainsi il ne s'agit pas de projet de groupe éducatif mais d'une dimension d'accompagnement ou la dynamique collective est développée au bénéfice de l'individu (livret d'évaluation , projet personnalisé).

🐨 L'Unité Les KANGOUROUS

La particularité de cette unité est d'accueillir de jeunes enfants, dont le diagnostic n'est pas toujours posé et qui demande une attention particulière.

L'objectif central du projet est d'aider l'enfant à prendre conscience de lui-même, des autres et de ses besoins grâce à la présence, la disponibilité et l'écoute de l'équipe en place.

La phase « accompagnement – diagnostic – orientation » fait partie des missions de cette unité.

Ainsi, les projets personnalisés sont extrêmement variés allant du nursing au changement d'unité avec des temps de scolarité. La préparation à une éventuelle réorientation toujours en accord avec la famille peut constituer l'accompagnement prévu au projet personnalisé.

Les différentes activités éducatives proposées ont pour objectif d'aider l'enfant à entrer en relation avec l'adulte et les autres enfants, de développer ses potentialités et de se construire.

Elles sont conçues par petits groupes.

La réalisation des objectifs de cette unité passe par :

- La prise de conscience de son enveloppe corporelle avec manipulation d'objets et jeux d'eau par le biais d'une balnéothérapie,
- La relaxation, la détente, le confort et le bien-être par la démarche « Snoezelen »,
- L'attention, l'écoute, la compréhension, la découverte de sons et stimulation de la voix par les contes et les histoires,
- L'éveil sensoriel par la stimulation des sens, découverte de l'animal, de sensations,
- La découverte des matières et couleurs avec la peinture, le collage et le bricolage,
- Le développement psychomoteur par les manipulations, les chiens d'éveil,
- La préparation à la séparation, la modification des habitudes et du comportement, les découvertes grâce aux séjours d'été,
- La découverte de la musique, l'écoute, la participation par l'utilisation des instruments,
- La découverte de l'objet livre et socialisation grâce à la médiathèque,
- La découverte de l'alimentation avec les ateliers fine bouche et odorat,

- Le travail sur la communication par l'atelier Makaton,

Il est nécessaire de privilégier la réalisation d'un lieu permettant d'offrir des conditions favorables au développement de l'enfant et à la réalisation de ces activités.

L'unité « Les Kangourous » dispose :

- D'un espace de vie, permettant l'accueil, les ateliers éducatifs et la prise de repas,
- D'un espace dédié au repos, pour permettre à l'enfant d'être au calme à un moment de la journée,
- D'une salle de bain et de toilettes,
- D'une balnéothérapie, accessible également aux jeunes des autres groupes,
- De salles mutualisées (salle Snoezelen, ou cafétéria pour réaliser l'accueil par exemple).

L'organisation matérielle d'espaces différents permet à l'enfant de mieux se repérer.

Une aide à la structuration temporelle est mise en place, avec l'instauration de rites (l'accueil), la création d'emplois du temps personnalisés adaptés (pictogrammes, photos, objets...).

L'espace ainsi conçu est destiné aux jeunes accueillis. Il est nécessaire de les aider à :

- S'approprier l'espace de vie qui va devenir le leur.
- Se sentir bien et à l'aise.
- Comprendre les lieux pour leur permettre de trouver leurs propres repères.

L'espace créé, c'est à l'enfant de le faire vivre, et il peut nous réserver des surprises inattendues dans sa façon de se l'approprier.

L'équipe est vigilante à limiter la notion d'enfermement intérieur / extérieur en facilitant l'accès aux espaces extérieurs protégés et rassurants. Ceci facilite la perception des saisons et du « temps qui passe » et la sensation des températures extérieures.

Ce lieu de vie est à la fois simple d'approche et compréhensible, contenant et rassurant pour les usagers.

Depuis son ouverture en 2011, le projet de l'unité a évolué et se caractérise par :

- L'accompagnement des parents qui doivent d'une part accepter l'entrée en établissement spécialisé de leur enfant et d'autre part poursuivre le travail d'acceptation de son handicap. Ceci est justifié par l'âge d'accueil (dès 3 ans).
- La mission d'analyse et d'accompagnement à l'orientation soit au sein de notre établissement si le projet est en adéquation avec notre agrément, soit vers un établissement partenaire.

En 2018, suite au travail de réorganisation des unités éducatives, il est proposé de faire un accueil de 3 à 8 ans pour orienter l'accompagnement sur les jeunes enfants.

Cette unité devient donc une « plateforme » d'accueil, de diagnostic et d'orientation.

↳ L'Unité Les EXPLORATEURS

Propose un accueil de 5 à 14 ans environ,

Cet écart d'âge offre à un jeune de l'unité des kangourous la possibilité de poursuivre son parcours au sein de l'IEM.

Il ne s'agit plus d'un groupe en tant que tel mais d'une unité de référence.

La mutualisation des ateliers, comme le repas, sont des outils proposés pour construire des temps éducatifs afin de répondre aux besoins des jeunes sans nécessairement rester dans une logique d'âge, c'est pourquoi le groupe éducatif ne devient plus qu'un groupe de référence. La force de ce groupe est lié dans la dynamique des projets personnalisés et leurs évolutions sur la base des livrets d'évaluation travaillés en amont.

Néanmoins, lorsque le jeune en a besoin, qu'il puisse l'exprimer ou que les professionnels le repèrent, le jeune peut rester ou revenir sur cette unité pour se ressourcer.

Des locaux :

Le groupe éducatif est composé

- D'un espace de vie, permettant l'accueil, les ateliers éducatifs et la prise de repas, et si possible un espace personnel pour chaque jeune,
- D'une salle de bain avec un espace « bien-être, estime de soi »,
- De salles mutualisées (salle snoezelen et spa par exemple).

↳ L'unité « les Go'Elans »

Cette unité accueille les adolescents à partir de 13 ans environ.

Son fonctionnement est similaire à l'unité des explorateurs

Néanmoins, généralement à partir de 16 ans, il est proposé une préparation à la sortie avec d'une part une préparation à la vie sociale par la consolidation des acquis et une interaction avec l'extérieur (établissements secteur adulte par exemple)

Des locaux :

Le groupe éducatif est composé :

- D'un espace de vie, permettant l'accueil, les ateliers éducatifs et la prise de repas, et si possible un espace personnel pour chaque jeune,
- D'une salle de bain avec un espace « bien-être, estime de soi »,
- De salles mutualisées (salle snoezelen et spa par exemple).

Autres dispositions spécifiques...

...les Transferts, l'Accueil Temporaire : des outils au service du projet.

Des transferts sont proposés par les équipes. Ils font partie intégrante du projet d'établissement. Le lieu, les activités proposées, la durée du transfert dépendent des objectifs du projet et du groupe de jeunes.

Ils sont donc proposés en cohérence avec les projets éducatifs, pédagogiques et rééducatifs.

Les familles sont associées au cours de la réunion de préparation au transfert.

Un Transfert est toujours l'occasion de vivre expérience, mais c'est aussi parfois l'occasion de se préparer à vivre une séparation.

L'établissement favorise la démarche d'**Accueil Temporaire**¹⁶.

L'IEM n'a pas à ce jour d'accueil temporaire mais il travaille en collaboration avec ses partenaires du secteur enfants et adultes qui le proposent.

L'accueil temporaire, qu'il soit proposé en semi-internat ou en internat, est l'occasion pour le jeune de vivre une séparation, un moment à lui, une préparation à la vie d'adulte et c'est aussi permettre aux parents de s'autoriser un moment de répit.

4.3.3.2 La notion de parcours

Le passage d'une unité à l'autre n'est pas linéaire, il dépend du projet de chaque enfant.

L'idée de « **parcours du jeune** » est valorisée :

- ✓ **Parcours**, au sein de l'IEM, qui peut être court, le temps de réaliser des bilans, d'identifier au mieux les besoins du jeune et d'accompagner le jeune et sa famille dans la démarche de réorientation.
- ✓ **Parcours**, qui s'adapte en fonction de l'évolution du jeune et de sa problématique, ce qui implique donc un réajustement régulier du projet.
- ✓ **Parcours**, qui peut couvrir plusieurs années, si le projet du jeune est en cohérence avec la mission et les moyens de l'établissement.

Ainsi, il est expliqué aux parents qu'une entrée à 3 ans à l'IEM ne signifie pas obligatoirement une sortie de l'établissement à 20 ans. Le parcours de l'enfant est ajusté à ses besoins et pour cela une collaboration riche et réellement complémentaire est recherchée avec les parents.

Un accueil modulable est proposé respectant le rythme de l'enfant, de la famille et l'organisation de l'établissement afin d'accompagner aux mieux les premières séparations et les premiers pas dans l'institution.

L'unité des kangourous est la voie principale pour une entrée dans l'établissement. Ainsi 9 jeunes sur 13 (entre 2011 et 2015) ont été accueillis à l'IEM par cette unité (cf. chapitre le public et son entourage.).

Néanmoins en fonction de son projet un jeune peut intégrer l'IEM par les autres unités (explorateurs et school@dos).

L'accompagnement au passage peut être proposé à tout jeune accompagné dans l'établissement dès lors que son projet ou ses besoins ne sont plus en adéquation avec la mission de l'établissement.

Dans ce cas ce passage est préparé avec le jeune et sa famille.

¹⁶ Textes de référence de l'Accueil Temporaire : Décret n° 2004-231 du 17 mars 2004 relatif à la définition et à l'organisation de l'accueil temporaire et Circulaire N° DGAS/SD3C/2005/ 224 du 12 mai 2005 relative à l'accueil temporaire des personnes handicapées

Des visites d'établissement accompagnées par l'équipe de l'IEM ainsi que des rencontres avec les équipes susceptibles d'accueillir le jeune sortant sont proposées.

L'objectif est d'assurer un relais et d'éviter une rupture dans son parcours. Notre mission est de trouver l'établissement, le service ou la solution pouvant répondre au mieux aux besoins de chaque jeune.

Cet accompagnement au passage est systématiquement prévu dans le cadre de l'accompagnement des adolescents, dès 16 ans et presque jeunes adultes, afin de trouver l'établissement pour adultes adéquat (correspondant le mieux). Cet accompagnement est contractualisé avec les parents afin de les préparer et les positionner dans cette démarche de préparation au passage au secteur adulte.

4.4 Les moyens matériels

L'IEM Les Cyclades est bâti sur 4000m² de terrain plan. Les bâtiments représentent environ 900 m² en construction de plain-pied pour faciliter l'accessibilité.

Les jeunes du semi-internat sont accueillis sur trois unités de vie réorganisées pour la rentrée 2018. La mutualisation de différents bureaux et une meilleure répartition des groupes éducatifs permettent de créer une salle multi-activités



- Les Kangourous :
 - ✕ Salle de vie (30m²)
 - ✕ Repos (22m²)
 - ✕ Sanitaires (10m²)
- Les Explorateurs (88m²) :
 - ✕ Salle de vie (64m²)
 - ✕ Activité (11m²)
 - ✕ Sanitaires (13m²)
- Les Go'Elans (88m²) :
 - ✕ Salle de vie (64m²)
 - ✕ Activité (11m²)
 - ✕ Sanitaires (13m²)

La scolarité peut s'effectuer dans les écoles de Leforest ou au sein de l'IEM. L'école est bâtie sur 75 m².

D'une salle Multi Activités de 36m²
De sanitaires adaptés

Chacun des enfants est amené à suivre des rééducations adaptées et prescrites par le Médecin de Médecine Physique et de Réadaptation. Le service médical est assuré par un Médecin MPR et un médecin généraliste (en cas de besoin) aidé d'une secrétaire médicale.

L'IEM Les Cyclades dispose pour les rééducations de salles équipées :

- D'une salle d'ergothérapie/orthophonie / bureau médical (22m²) et d'une salle d'appareillage / atelier (25m²)
- D'une salle de psychomotricité (33 m²) et d'une salle Snoezelen (11m²)
- D'une salle de kinésithérapie (20 m²)
- D'un espace balnéothérapie, autant à visée éducative que rééducative (17m²).

Les locaux administratifs occupent une superficie de 58m².

Suite au déménagement du SESSAD, l'étage est réorganisé afin de créer :

- Une salle de réunion,
- Un bureau informatique mutualisé,
- Un bureau pour l'assistante sociale
- Le stockage des archives
- Une tisanerie

Il faut ajouter à cela les locaux de service :

- Un garage comprenant un atelier dévolu aux travaux d'entretien du bâtiment (96m²).
- Les locaux de la cuisine occupés par la société de restauration extérieure (62m²).

Les transports :

L'IEM bénéficie d'un véhicule léger pour les activités et le transport de jeunes.

C'est le service associatif Multiservices qui assure avec 4 minibus adaptés PMR¹⁷ le transport Domicile – IEM – Domicile et ces véhicules peuvent être loués par l'IEM pour les activités éducatives ou les conduites (consultation par exemple).

4.5 Ancrage des activités sur le territoire

4.5.1 Le partenariat lié aux missions

L'établissement dans le territoire

➤ Présentation de l'établissement dans la région

A l'origine cité minière, la commune de Leforest est située dans la région Nord/Pas-De-Calais Picardie (NPDCP). L'analyse de son implantation et de son territoire permet d'avoir des repères sur la situation des enfants accueillis à l'IEM. Leforest est une ville d'environ 7000 habitants à la frontière des deux départements. Ainsi, notre établissement prend en charge des enfants originaires du Nord et du Pas-de-Calais, ce qui amène une collaboration avec les deux MDPH.

La situation géographique de l'IEM proche des axes rapides de circulation (A1, A21) permet :

- L'accueil d'enfants dans un rayon géographique de 25 km, au sein d'une zone de population très dense,
- Une rapidité de retour au domicile, ou d'hospitalisation en cas d'urgence.
- La facilité pour certaines familles d'accéder à l'IEM afin de conduire et de venir rechercher eux-mêmes leur enfant.

¹⁷ PMR : Personne à Mobilité Réduite

Au niveau des facteurs socio-économiques, il est à noter que la précarité dans la région est bien présente.

Le NPDC se situe parmi les 4 départements ayant le taux de couverture CMU¹⁸ le plus important en France métropolitaine. Ainsi 465 000 personnes sont couvertes par la CMU complémentaire au sein de la région (303 000 dans le Nord et 162 000 dans le NPDC) et notamment plus fortement représenté dans notre zone territoriale, au sein du bassin minier. Le taux de la région est de 11.52% contre 7.44% en France métropolitaine.

Cette précarité est constatée au sein de l'IEM avec :

- Un accompagnement social de plus en plus prégnant : [Visites à Domicile, transports pour amener des parents au bilan, prises de rendez-vous chez des spécialistes en lieu et place des parents, aide aux démarches administratives, travail en partenariat avec de multiples acteurs sociaux (MDS¹⁹ ou UTPAS²⁰, Tuteurs, AEMO²¹...)].
- Une nécessité d'accompagner certaines familles pour la recherche de financements exceptionnels auprès de partenaires (Mairies, CCAS²², Bailleurs.) afin que l'enfant puisse accéder à un aménagement de domicile le plus adapté à son handicap et de pouvoir soulager les parents dans la prise en charge de la vie quotidienne.
- La nécessité d'organiser en relai une organisation dans le suivi post opératoire en hôpital ou en centre de réadaptation pour que la famille puisse être avec son enfant mais aussi continuer à assurer la vie de famille au domicile.
- Actualisation juin 2019 : l'arrivée récente de parents en situation de Handicap mental nécessite d'activer des réseaux. Néanmoins et par expérience, nous pouvons dire que ces services sociaux s'appuient sur les ESMS

En 2014, le NPDC propose 110 936 places installées en établissements et services pour des enfants en situation de handicap dont 5 % en Institut d'Education Motrice. Le taux d'équipement de la région est supérieur à la moyenne nationale (10.8 places pour 1000 personnes de moins de 20 ans, contre 9.5 en France métropolitaine).

Néanmoins, le Douaisis est une zone de proximité moins bien dotée avec un chiffre de 7.8 places pour 1000 personnes de moins de 20 ans ; ce qui peut expliquer la présence majoritaire d'enfants habitants le département du Nord (source : Atlas Régional et Territorial de Santé du Nord Pas de Calais – chapitre « offre médico-sociale en établissement et services - avril 2015).

¹⁸ Couverture Maladie Universelle

¹⁹ Maison Départementale des Solidarités

²⁰ Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale

²¹ Aide Educative en Milieu Ouvert

²² Centre Communal d'Action Sociale

L'IEM les Cyclades se situe dans le même secteur géographique que deux autres IEM (IEM Amédée Fougerousse et IEM de Liévin) dont les projets d'établissements proposent un accueil pour des jeunes sans ou ayant peu de troubles associés. Ainsi l'IEM les Cyclades répond aux besoins d'accueillir des enfants plus lourdement handicapés.

Ces éléments entrent en corrélation avec :

- un manque d'établissement accueillant des enfants en situation de multi handicaps.
- un besoin d'accueil d'enfants présentant de plus en plus de troubles associés importants par rapport au seul handicap moteur.

➤ Les ressources internes de l'établissement

Ses atouts :

- Une équipe pluridisciplinaire avec un plateau technique moteur (ergothérapie / kinésithérapie / appareilleurs) répondant aux attentes des CAMSP et des SESSAD,
- La prise en charge de l'enfant à partir de 3 ans jusqu'à 18 ans,
- La richesse des échanges avec le milieu ordinaire,
- Un poste d'enseignant spécialisé,
- La possibilité d'accueillir des écoles et les partenaires (grand parking, jardin, 3 unités de vie, hall...),
- Une grande expérience dans le cadre de l'accueil des stagiaires.

Les points susceptibles d'amélioration suite à l'évaluation externe sont :

- Une meilleure connaissance du secteur adulte par l'IEM,
- La mixité faible de l'équipe pluridisciplinaire car la confrontation ou la relation de certains jeunes avec du personnel masculin et féminin est nécessaire.
- La modularité de l'amplitude horaire pour construire des partenariats extérieurs
- Un temps d'assistant de service social permettant de répondre à l'ensemble des besoins identifiés.

4.5.2 L'ouverture sur les ressources locales

L'IEM dans sa stratégie d'ouverture sur son environnement est au cœur d'un réseau dense, multiple et varié.

La particularité d'être à la frontière du Nord et du Pas de Calais a une incidence sur le partenariat l'IEM notamment dans ses relations avec les MDPH du Nord et de Pas-de-Calais, avec les Maisons du Département Solidarité (MDS – Pas-de-Calais) ou Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS -Nord) dans le cadre de suivis sociaux.

Cette spécificité nécessite une adaptation permanente de la part de l'IEM dans ses relations avec ces instances.

Au-delà de cette particularité, il existe une réelle démarche d'ouverture de l'établissement sur les ressources locales.

4.5.2.1 Le réseau médical et administratif

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) est un acteur indissociable du fonctionnement de l'IEM au travers de sa qualité d'autorité de tarification et de contrôle

Au niveau de l'environnement fonctionnel et afin que l'établissement puisse mener à bien ses missions, il ne peut se contenter de ses ressources internes.

Ainsi il conventionne avec :

- Un cabinet de kinésithérapeutes libéraux pour les séances de rééducation au sein de l'établissement,
- Un cabinet d'infirmières libérales, pour les actes de soins,
- Une pharmacie Leforestoise pour la préparation des traitements des jeunes et les commandes,
- Le Centre Hospitalier d'Hénin Beaumont pour les radiologies prescrites par le médecin.

Compte tenu du public accompagné, de nombreux spécialistes de la région complètent le réseau de l'établissement,

- Les centres ressources et spécialisés (CRA²³, CRDTA²⁴, réseau Neurodev, Centre National de Référence des Troubles du Cervelet à Loos, l'AFM²⁵, les CMP, le SAFEP, Handident...),
- Les spécialistes (pédiatre neuropédiatre, pédopsychiatre, chirurgien orthopédique, cardiologue, gastropédiatre, endocrinologue par exemple),
- Les Centres Hospitaliers Régionaux (hôpitaux Salengro, Jeanne de Flandre, Oscar Lambret, Huriez sur Lille, CH de Lens, CH de Douai...),
- Des orthoprothésistes (Cellier orthopédie, Nord orthopédie, Protéor) et des podoprotésistes (Lobé orthopédie, Wiel orthopédie, Podargos) qui se déplacent à l'IEM,
- Des distributeurs de matériel médical (Cellier, autonomie) qui conseillent et prêtent le matériel et peuvent se rendre aux visites à domicile pour mettre en place les aménagements nécessaires,
- Des fabricants (Invacare, Permobil, Protéor, Sunrise...) venant présenter le matériel au sein de la structure.

La ville de Leforest est le partenaire local privilégié.

²³ Centre Ressources Autisme

²⁴ Centre Régional Des Troubles de l'Apprentissage

²⁵ Association Française contre les Myopathies

Les liens sont multiples et variés

Mise à jour juin 2019 :

La fiche action N°3 se situe dans cette démarche de partenariat et d'ouverture « *Compte tenu de l'implication de l'établissement dans le tissu local et des projets personnalisés.*

L'IEM va solliciter la municipalité afin de siéger au Conseil Municipal des Jeunes.

L'objectif est de leur permettre d'avoir une place citoyenne, de participer davantage à la vie locale, d'être source de réflexion et de proposition ».

Cet objectif est atteint avec 8 séances de CMJ réalisées à l'IEM en 2018 ayant amené le redémarrage du Téléthon sur la commune. Néanmoins le départ en 2018 et 2019 des 3 adolescents ayant les capacités d'être en échange lors du CMJ pose les limites de cet engagement.

4.5.2.2 Le réseau Associatif

- L'IEM s'engage dans la vie locale. Ainsi chaque année l'établissement est présent au marché de Noël de la ville en animant un chalet afin de présenter l'IEM et d'être en contact avec les visiteurs. De même l'IEM participe au défilé du 14 juillet afin de prendre place dans la vie locale et d'être connu et identifié par la population.
- Il participe à de nombreux événements associatifs locaux.

En fonction des projets et de l'évolution du public accompagné, des partenariats variés et différents sont créés. On peut y trouver par exemple le Centre Animation Jeunesse (CAJ) de Leforest, le Centre Social de Waziers...).

Mise à jour juin 2019 :

La fiche action N°4 : « *dans le domaine du sport, l'établissement va renforcer sa participation dans les structures sportives afin de partager des activités avec les associations locales* »

La démarche a rencontré des freins, le premier, la fermeture pendant plusieurs années, pour travaux, de la piscine municipale, le second la difficulté de rencontre en la vie associative et les horaires de semi-internat.

Néanmoins la perspective d'ouverture de l'UEE au sein du groupe scolaire « Rostand » permet d'envisager un partage d'activités au sein de la salle de sport de cette école.

la fiche action N°5 : « Dans le domaine de la biodiversité et du développement durable :

L'IEM mène une réflexion sur le projet de jardin, projet d'ouverture et de partage avec la ville et les établissements scolaires. Celui-ci est un axe fort du projet 2015-2020.

Ce projet est la résultante d'un travail entrepris par l'atelier jardinage de l'IEM et par une réflexion globale de l'équipe.

Cet axe est envisagé sous de multiples facettes, le partenariat est envisagé dans la conception (Lycée horticole, Association de sauvegarde d'espèces locales, apiculteur...) mais aussi dans le suivi, l'entretien et le partage (association locale

d'environnement, projets partagés avec les écoles, dimension intergénérationnelle...). »

Le projet a été revu suite à la problématique du terrain pollué. Néanmoins un atelier « jardinage » interne est présent dans l'IEM, à travers les pratiques du jardinage, des professionnels accompagnent des jeunes dans des objectifs de manipulation fine, de déplacement.

La fiche action N°6 « *Engager une réflexion afin d'ouvrir l'établissement à des forums, des expositions, des expositions temporaires en lien avec des partenaires (écoles médiathèque...)* » devait se traduire par la réalisation d'un forum santé au sein de l'établissement. Cette action en lien avec de nombreux partenaires de santé était à destination du public de l'IEM, des parents et des partenaires de l'établissements (classes, ESMS...) au regard du travail prioritaire réalisé sur la réorganisation de l'IEM ce point n'est plus considéré comme prioritaire.

Néanmoins et en partenariat avec l'IEM les 3 moulins et le DI-ITEP l'escale une réponse à l'appel à projet « culture-santé » a été réalisé pour 2020.

4.5.2.3 Le réseau pédagogique : l'Education Nationale

En interaction avec l'unité d'enseignement spécialisé de l'établissement, des conventions sont signées et des projets sont proposés sur les 2 départements :

- Inclusion scolaire,
- Participation aux Equipes de Suivi de Scolarisation pour les jeunes de l'établissement scolarisés en milieu ordinaire,
- Démarche de conseils pour l'adaptation dans ces mêmes établissements (ergothérapeute par exemple),
- Sollicitation de rencontres avec les Enseignants Référents,
- Inclusion collective au travers de différents projets : théâtre avec le collège de Leforest, « apprendre à vivre ensemble avec nos différences » avec les CM2 de l'école Voltaire de Leforest,
- Projets spécifiques avec les collégiens (journée sécurité routière au collège Jules Ferry de Douai par exemple),
- Accueil de classes à l'IEM dans le cadre d'activités (chasse à l'œuf, ateliers sensorimoteurs, atelier peinture...)

4.5.2.4 Le réseau professionnel et social : les établissements et services partenaires

Ceux-ci sont très nombreux compte tenu de l'implantation de l'IEM sur un secteur de population dense à la frontière du Nord et du Pas de Calais :

- Les CAMSP, premiers partenaires dans l'accompagnement du jeune enfant sont au nombre de 3 : Douai, Hénin Beaumont et Liévin,
- Les IEM de Douai, Cambrai et Liévin,...,
- Les IME : Hénin-Beaumont, Carvin, Liévin, Féchain, Montigny en Ostrevant et Denain...,
- Les dispositifs, services et établissements spécifiques : hôpital de jour de Douai, SESSAD/SESSD, accueil temporaire, SAFEP et SAAAIS (service d'accompagnement des jeunes ayant des troubles visuels avec troubles associés),
- Les FAM, les MAS²⁶ dans le cadre de projets d'accueil de jour : Liévin, Douai, Oignies, Raimbeaucourt et Thumeries...,
- Les FAM, les MAS dans le cadre de projets d'hébergement à Lomme,
- Les bailleurs sociaux, dans le cadre de dossiers d'aménagement du domicile ou de sollicitation de déménagement pour un logement adapté,
- Les MDS ou UTPAS dans le cadre d'accompagnement de certaines situations,
- Les dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) à travers des intervenants sociaux dans le cadre de mesures au niveau de la famille (interventions éducatives, tutelles...).

Dans ce cadre, des temps de rencontres, de projets, de concertations sont organisés avec ces partenaires.

Mise à jour juin 2019 : Dans ce cadre, des temps de rencontres, de projets, de concertations sont organisés avec ces partenaires : « *Au regard de l'évolution du cadre de fonctionnement de l'établissement, la fiche action N°6 n'est plus appréhendée comme prioritaire. Dans le cadre de l'ouverture de l'établissement à son environnement l'IEM engage une réflexion afin d'ouvrir l'établissement à des forums et à des expositions temporaires. Ouvrir les portes, au sens d'amener des groupes, des publics différents à venir côtoyer notre public, expliquer notre fonctionnement en se basant sur des thématiques et en lien avec nos partenaires (école, médiathèque.) est un objectif à travailler.* »

²⁶ Maison d'Accueil Spécialisée



Projet

d'établissement
2016/2020



CHAPITRE 5

Les principes d'intervention

Chapitre 5. Les principes d'intervention

5.1 Le positionnement éthique

5.1.1 L'Éthique

La recommandation des Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM sur le questionnement éthique dans les établissements sociaux et médico-sociaux de juin 2010 propose la définition suivante :

« L'éthique est une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées ».

L'action médico-sociale menée par l'IEM Les Cyclades tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et en corriger les effets.

Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des personnes accueillies, et sur la mise à disposition des prestations offertes dans la limite des budgets alloués par les autorités de contrôle.

Enfin elle est conduite dans le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun.

Son action médico-sociale s'exerce dans l'intérêt général et dans le cadre de l'agrément conféré par les autorités de contrôle et repose sur les textes réglementaires cités au chapitre 2 et sur les valeurs Républicaines et Associatives.

L'enfant, l'adolescent, le jeune adulte est confié à l'IEM.

Cette notion de confiance est fondamentale pour l'accompagnement du jeune dans son parcours.

Cette confiance se travaille au quotidien avec les parents de l'enfant.

Ainsi, à chaque étape de la vie institutionnelle, les parents et les jeunes sont associés aux choix.

Au-delà et conformément aux RBPP, les parents sont invités à questionner, mais aussi à participer et à partager l'accompagnement de leur enfant avec les professionnels.

5.1.2 L'enfant, l'adolescent, le jeune adulte : un parcours à l'IEM

Ce parcours est une notion forte de l'IEM, en fonction de ses projets, de ses capacités, des capacités d'accompagnement de l'IEM, un jeune peut faire un passage de quelques mois dans l'établissement comme il peut cheminer à travers les différentes unités de vie jusqu'à l'âge adulte.

Le travail engagé avec les parents est nécessaire et essentiel pour valoriser et poursuivre l'accompagnement mis en place. Il se concrétise par de nombreux échanges quotidiens.

Nous les rencontrons lors des bilans médicaux, du projet personnalisé, des multiples fêtes, des réunions et autant que nécessaire.

5.1.3 La place de l'utilisateur

Tous les deux ans, deux représentants des utilisateurs sont élus au CVS par leurs pairs et sont acteurs de la vie en établissement. Ils assistent à la commission restauration une fois par mois pour formuler leurs observations et exprimer leur choix sur l'élaboration des menus.

5.1.4 La communication

Quel que soit le degré du handicap, nous facilitons l'expression des utilisateurs grâce à différents outils de communication : les pictogrammes, les emplois du temps adaptés, les tablettes, les synthèses vocales et le langage communicatif par la gestuelle.

5.1.5 L'autonomie

Au quotidien nous accompagnons et guidons l'utilisateur et l'encourageons à être le plus autonome possible, en lui apportant les adaptations adéquates.

Au regard de nos valeurs professionnelles, il est important de respecter ses capacités, de le valoriser pour qu'il puisse acquérir une certaine autonomie.

5.1.6 Le respect de l'utilisateur

Chaque année, un projet personnalisé est établi en fonction des besoins et des capacités de la personne accueillie.

Nous veillons à son bien-être en respectant le rythme de chacun par des temps de repos dans la journée, des accueils modulables pour les plus petits, en tenant compte de son histoire médicale, familiale et institutionnelle.

Nous préservons l'intimité de chaque utilisateur.

Les repas sont adaptés aux origines culturelles et à la problématique de chacun : régime alimentaire, repas mixé et haché etc.

Nous travaillons la socialisation au travers des sorties qu'elles soient éducatives ou pédagogique.

5.1.7 La prise de risque

Nous accompagnons l'utilisateur en vue de dépasser ses limites en tenant compte de ses capacités, de ses potentialités et de son rythme dans un climat de confiance.

Le fonctionnement d'un établissement médico-social doit permettre aux usagers de progresser, en permettant la découverte et l'expérimentation.

C'est en se concentrant sur les orientations du projet personnalisé que les salariés peuvent effectuer **une prise de risque** mesurée, réfléchie et anticipée.

La mise en œuvre de la cartographie des risques encourus par les usagers au sein des établissements sera un élément permettant cette garantie (cf. Projet Associatif 2015/2020 chapitre 7-2 les perspectives d'amélioration ou d'évolution point 7.2.3 – b « la cartographie des risques – page 56).

5.1.8 Les bonnes pratiques professionnelles : La Culture Professionnelle

Celle-ci se traduit par un management permettant à chaque salarié d'avoir une posture professionnelle clairement définie.

Chaque salarié dispose d'une fiche de poste, en phase avec la mission attendue, les spécificités du métier, les compétences requises, l'autonomie et les responsabilités liées.

L'établissement invite et propose aux salariés de compléter et d'actualiser leurs connaissances et compétences afin d'apporter les réponses les plus adaptées aux usagers par :

- ✓ La participation à **des colloques, des journées d'études...**
- ✓ **Un plan de formation annuel.**
- ✓ Un **Entretien Professionnel** bisannuel.

Certains professionnels renforcent leur regard critique **en participant à des jurys** d'examens (formations AMP, par exemple) ou en intervenant ponctuellement sur des formations.

De même dans notre démarche d'accompagnement d'un jeune vers un autre établissement ou lors de l'arrivée d'un enfant nous sollicitons des **rencontres interdisciplinaires**, moment d'échange entre professionnels permettant d'assurer un relai dans les meilleures conditions possibles.

Cela se retrouve aussi dans l'appropriation des **RBPP** qui alimentent les réflexions des **groupes de travail**. Ce type de management participatif amène les salariés à être acteurs dans leur quotidien, leur devenir, l'amélioration des services rendus.

L'accueil des stagiaires :

Celui-ci fait partie de la culture de l'établissement.

Les professionnels mettent leur expérience et leur expertise au service de l'accueil de stagiaires.

L'IEM accueille des stagiaires de toutes formations en lien à son champ d'activité.

Les stagiaires avec leur référent de stage, bénéficient d'une guidance, d'un accès documentaire, d'une possibilité de découverte de l'ensemble des métiers au sein de l'IEM.

Si l'apport des professionnels aux stagiaires est indéniable, l'apport des stagiaires aux professionnels est une valeur ajoutée ; en effet, leur questionnement permet à l'équipe de se réfléchir sur ses pratiques.

Les bénévoles :

L'esprit d'ouverture de l'établissement se conçoit aussi par l'ouverture au bénévolat. Celui-ci peut se retrouver sous une forme collective, dans le cadre d'une manifestation ou activité proposée par une Association (dans le cadre du service civique par exemple) mais aussi dans la participation individuelle.

Ainsi, après une formation, des parents se sont inscrits dans l'accompagnement de la sortie piscine. Un ancien stagiaire continue son action dans le cadre d'un atelier jardin, une professionnelle retraitée intervient auprès de l'enseignante, des parents participent ponctuellement à des animations, des activités.

Tout ceci contribue à la volonté d'ouverture et de transparence de l'établissement.

5.2 Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

Les modalités de prise en compte des Recommandations de Bonnes Pratiques

Professionnelles publiées par l'A.N.E.S.M. par l'établissement (extrait du rapport d'évaluation externe Qualilog – page 36 avril 2014) :

« Les RBPP sont mentionnées dans le projet d'établissement (rôle du référent bientraitance, place de la famille). Elles sont disponibles dans l'établissement et sont décrites comme servant d'outils de référence pour éclairer les réflexions d'équipe.

Le responsable qualité de l'Association assure une veille documentaire et transfère aux établissements les recommandations pouvant les concerner.

➤ Points forts :

- **Le référent Qualité intègre dans sa démarche les RBPP,**
- **Le plan d'action fait référence aux RBPP. »**

5.3 La Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité et la bientraitance

5.3.1 La DACQ

La Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale instaure l'obligation légale pour les établissements de procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent.

La Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité a ainsi été engagée par l'Association et reprise par la Direction de l'IEM Les Cyclades dès 2003 avec la nomination d'un Référent Qualité au sein de l'établissement.

Cette démarche a pour principaux objectifs :

- ✓ L'amélioration continue des prestations tout en répondant aux besoins de toutes les parties intéressées (usagers et professionnels)
- ✓ La prise en compte des besoins et attentes actuelles mais également futures en allant au-devant des attentes des usagers et de leur famille
- ✓ L'implication de tout le personnel dans la réalisation de leurs objectifs propres et de ceux de l'établissement
- ✓ L'utilisation au mieux des aptitudes de chacun au bénéfice des usagers.

Les acteurs :

a) L'administrateur référent

- Représente le Conseil d'Administration lors des réunions du comité de pilotage associatif.

b) La direction associative

- Initie la DACQ
- Est garante de la continuité et de la mise en œuvre.

c) Le référent qualité associatif

- Anime la DACQ en collaboration avec la direction associative
- Assure l'interface entre la direction associative, les directions d'établissements et services et les référents qualité
- Communique sur la DACQ pour favoriser l'appropriation des professionnels
- Manage l'évaluation interne
- Supervise les plans d'amélioration et participe aux comités qualité (COQUAL) de tous les établissements et services
- Prépare l'évaluation externe
- Prépare et anime avec la direction associative les réunions du comité de pilotage associatif (COPIL)
- Rend compte à la direction associative de l'état d'avancée de la DACQ.

d) Les directions d'établissement

- Sont garantes de la mise en œuvre de la DACQ sur l'établissement.

e) Les référents qualité dans les établissements

- Sont le relais entre l'encadrement et les acteurs de terrain
- Informent, communiquent, animent, font adhérer au projet Qualité
- Connaissent les différentes instances institutionnelles, associatives et externes
- Préparent et conduisent les évaluations liées à la D.A.C.Q
- Participent aux diagnostics et à la définition des plans d'action
- Formalisent et améliorent les conduites et les pratiques
- Rédigent les procédures, les modes opératoires
- Gèrent le système documentaire
- Mettent en place les fiches et plans d'amélioration
- Préparent les réunions Qualité
- Animent les groupes de travail
- Sont garants de la circulation des informations
- Evaluent les actions en cours et les indicateurs de performance
- Rendent compte au comité de pilotage associatif de l'état d'avancement des plans d'action.

Les instances :

a) Le comité de pilotage associatif (COPIL)

Le COPIL se réunit deux fois par an (en juin et décembre), et rassemble :

- L'Administrateur référent
- La Direction associative
- Le référent qualité associatif
- Les directions d'établissements et services
- Les référents qualité d'établissement.

Il a pour objectif de :

- Réaliser un point d'étape sur l'avancée des plans d'actions établis dans le cadre de l'évaluation interne
- S'assurer de la bonne conduite de la démarche au vue des échéances fixées.

b) Le comité qualité (COQUAL)

Le COQUAL est un groupe de travail présent dans chaque établissement, il se réunit au minimum une fois tous les 2 mois.

Il est composé :

- Du ou des référents qualité de la structure
- Du responsable d'établissement
- Du référent qualité associatif
- D'un représentant de chaque corps de métier de l'établissement.

Les missions du COQUAL sont de :

- Formaliser et valider le déroulement de la DACQ
- Fixer les échéances
- Mettre en place des outils nécessaires pour aider les professionnels dans les actions à déployer
- Evaluer et valider les actions
- Communiquer auprès du personnel sur les actions et la démarche

- Recenser les documents et s'assurer de l'optimisation du système documentaire
- Veiller à l'application des procédures.

Le Comité Qualité de l'établissement, composé d'un représentant de chaque catégorie professionnelle (paramédical, éducatif, administratif, pédagogique et logistique) a été créé.

Ce Comité travaille à la rédaction des documents issus de la loi 2002.2 :

- Règlement de Fonctionnement
- Livret d'Accueil
- Enquête de satisfaction auprès des usagers et de leur famille
- Contrat de séjour et Document Individuel de Prise en charge
- Règlement Intérieur
- Règlement du Conseil de la Vie Sociale

Une première autoévaluation interne a donc eu lieu en 2007. Celle-ci a permis d'évaluer et d'analyser l'organisation générale de l'établissement à un instant « T ». Des points forts et des points de progrès ont pu être mis en évidence et ont généré la mise en place d'un premier plan d'action de 2007 à 2009 puis d'un second de 2010 à 2012, avec une seconde auto-évaluation interne réalisée en 2013.

L'évaluation externe a été réalisée en 2014. Elle a également abouti à un plan d'action, qui, en fusionnant avec celui de 2013, nous permet d'avoir notre feuille de route pour les 5 prochaines années.

5.3.2 Le développement de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance

La démarche de prévention et de lutte contre la maltraitance s'inscrit dans une perspective élargie, touchant tous les aspects de la vie de l'établissement : ressources humaines, management, démarche qualité, ouverture de l'établissement sur l'extérieur, coopération avec les réseaux locaux, participation des usagers et de leurs familles, etc.

En mars 2007, le gouvernement a présenté un plan de développement de la Bientraitance et de lutte contre la maltraitance, complété d'une instruction du 22 mars 2007, **dont l'amélioration du signalement et le renforcement du contrôle** constituent deux axes prioritaires.

En amont du contrôle, les établissements et services sont invités à mettre en place une véritable **politique de gestion des risques** qui constitue une composante des démarches d'évaluation telle que prévue par la loi du 2 janvier 2002.

En mars 1997, le gouvernement lance un numéro national contre la maltraitance, le **119**, relayé sur l'établissement en vue de la protection de l'enfance.

Au sein de l'établissement...

...suite à l'évaluation interne, des groupes de travail sur la Prévention de la maltraitance et le développement de la Bienveillance ont été mis en place.

Un Référent Bienveillance a été nommé au sein de l'IEM « Les Cyclades ». Il a pour mission de développer, en lien avec la démarche qualité, une culture de la bienveillance. Ce professionnel a été formé pour accompagner l'équipe pluridisciplinaire. Son travail repose en grande partie sur les recommandations de bonnes pratiques rédigées par l'ANESM.

Une formation inter-établissements à la prévention de la Maltraitance a eu lieu pour les Référents Qualité et les Référents Bienveillance avec l'intervention d'une Psychologue. Son intitulé était « Prévenir les risques de maltraitance en institution ».

Cette formation a révélé la nécessité de sensibiliser l'ensemble des personnels des établissements à la bienveillance et la mise en place de réunions de supervision pour permettre aux professionnels d'échanger et de mieux appréhender les situations difficiles du quotidien :

- La communication et les échanges entre professionnels
- Le sentiment de solitude devant certaines difficultés
- L'épuisement physique et moral liés au travail auprès des personnes dépendantes
- Le constat qu'une mauvaise organisation de la journée peut conduire à de la maltraitance, que des conflits au sein du personnel peuvent devenir pesants pour tous
- Les risques liés à la méconnaissance des handicaps
- La nécessité de se former aux changements des caractéristiques de la population
- La responsabilité de chacun envers des situations de maltraitance : la dénonciation, les conséquences...

En octobre 2009, le Référent Bienveillance a suivi à titre individuel une formation intitulée « Maltraitance et Bienveillance » d'une durée de 5 jours.

Le thème suivant abordé avec l'ensemble du personnel et les usagers concerne l'accompagnement des adolescents difficiles. Un travail sur ce sujet a donc été réalisé et finalisé en 2010.

En 2013 a eu lieu la deuxième évaluation interne suivie de la première évaluation externe en 2014 par l'organisme QUALILOG. Dans le domaine de la prévention de la maltraitance et la promotion de la bienveillance, nous pouvons lire dans le rapport remis, les éléments suivants :

« Un Référent Bienveillance a été nommé au sein du IEM « Les Cyclades » (...).

Un programme de sensibilisation et d'information concernant la promotion de la bienveillance et de prévention de la maltraitance est mis en œuvre et largement diffusé.

Le classeur bienveillance est disponible et présenté aux nouveaux salariés : RBPP, fiche missions, procédures et fiches de fonctionnement, protocole associatif définissant le concept de bienveillance en partant des RBPP et de la définition du Conseil de l'Europe.

Ce thème est abordé dans le cadre des formations prenant en compte les RBPP sur ce sujet.

Cette volonté de bientraitance se traduit par exemple :

- ✓ Par le mode de préparation et de présentation des repas mixés pour les enfants (goût, présentation, couleurs),*
- ✓ Par le partage de ce type de repas par les professionnels,*
- ✓ Par la participation des parents à ces préparations afin de les reproduire chez eux,*
- ✓ Par la mise en place d'un groupe de travail avec les chauffeurs sur la sécurité des enfants durant les déplacements.*

La référente bientraitance dans l'établissement travaille en réseau avec les référents des établissements de l'Association. Son action consiste à être à l'écoute de ses collègues, à être attentive à la vie de la structure. L'organisation et la communication concourent au bon fonctionnement de la structure et par voie de conséquence à la qualité de l'accompagnement, elles évitent tout risque de dysfonctionnement pouvant perturber les enfants. La référente bientraitance est présentée aux nouveaux salariés et stagiaires.

Les procédures de signalement de la maltraitance de l'ARS et la fiche de signalement de dysfonctionnement sont disponibles dans les services. La décision de faire ou ne pas faire un signalement appartient à la direction. Des déclarations concernant des familles ont été faites au cours des trois années écoulées, à raison d'une par an.

Une réflexion sur les risques de « douces violences » issues des habitudes de la vie quotidienne, est engagée.

Le niveau de communication, langage réceptif et expressif, est inclus dans les objectifs du projet personnalisé de l'enfant et fait l'objet d'une évaluation régulière.

Le personnel a suivi une formation sur la communication gestuelle.

Cette formation connaît un prolongement familial par la communication d'un document de synthèse et, pour les familles qui le souhaitent, par un accompagnement pour mieux maîtriser ce mode de communication. Ce travail « famille-institution » permet de rédiger une banque de données communes au bénéfice de l'enfant.

Des temps d'échanges et de débats pour les professionnels sont prévus afin d'ajuster les mesures d'accompagnement et d'éviter les situations incohérentes ou contradictoires entre les différents intervenants.

L'éducateur spécialisé dispose d'un temps de coordination pour assurer le suivi et la cohérence des projets personnalisés individuels auprès des différents intervenants. Il participe à l'ensemble des réunions de projet.

Les deux évaluations internes et l'évaluation externe concourent à un questionnement des pratiques professionnelles et génèrent des pistes d'amélioration reprises dans la DACQ.

Les groupes de travail thématiques et les groupe d'analyse des pratiques permettent de questionner sur le métier ainsi que les entretiens individuels de progrès conduits tous les 2 ans.

Dans le cadre de l'évaluation interne, le plan d'action associatif concerne le module « Usagers » par la poursuite des actions engagées sur la bientraitance, des actions de formation en lien avec les RBPP et l'élaboration de protocoles. »²⁷

L'IEM entend réunir les conditions et se donner les moyens pour poursuivre cette démarche.

5.4 La personnalisation de l'accompagnement et la vie en collectivité

L'établissement est un semi internat ouvert du lundi au vendredi à raison de 210 jours par an au minimum.

Exceptionnellement, sur des thématiques particulières, des activités peuvent être proposées certains samedis.

Les horaires sont les suivants :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H30 (*) 16H15	8H30 16H15	09H00 16h00	8H30 16H15	8H30 16H15

Mise à jour juin 2019 : (*) un lundi par mois, les jeunes arrivent à 11h. les équipes sont en réunion de projet ou en groupe de travail de 8h30 à 11h00.

Un calendrier de vacances est élaboré chaque année et transmis aux familles.

Les modalités de fréquentation sont précisées dans le contrat de séjour et sont fonction du projet personnalisé de l'enfant et par conséquent, peuvent être renégociées chaque année.

Sauf demande spécifique, le Département Multi Service de l'Association assure quotidiennement les trajets entre le domicile et l'établissement par l'intermédiaire de cinq véhicules aménagés pour le transport de personnes à mobilité réduite.

Les horaires de ramassage et la répartition des enfants sur les différents circuits sont réalisés en concertation avec les chauffeurs au cours du mois de juillet, lorsque les effectifs de la rentrée sont connus, ou consécutivement à chaque entrée ou sortie de l'établissement d'un jeune. Les domiciles familiaux repérés et les temps de trajet évalués. Les chauffeurs se présentent aux familles sur rendez-vous avant la rentrée effective de leur enfant dans l'établissement.



²⁷ Protection des personnes et prévention des facteurs de risques inhérents à la situation de vulnérabilité des usagers (rapport d'évaluation externe Qualilog – page 21 et suivantes avril 2014

La priorité est donnée, à chaque fois que cela est possible, aux enfants les plus jeunes et ceci, afin de limiter les durées de trajets et la fatigabilité qu'ils entraînent.

La restauration est confiée à un prestataire de service, réalisée sur place et adaptée en fonction des besoins de chaque enfant (régimes alimentaires et/ou religieux, allergies, etc.). Une Commission Restauration se réunit environ toutes les six semaines pour étudier les propositions de menus et évoquer le fonctionnement de la Cuisine. Celle-ci est composée de la gérante de cuisine et de son responsable de secteur, de l'Adjoint de Direction, de représentants de l'équipe pluridisciplinaire et des délégués des enfants.

Deux temps de repas sont organisés chez les plus jeunes :

- un premier service pendant lequel les équipes éducatives aident les enfants les plus dépendants à manger et/ou apprennent aux enfants les plus jeunes à s'alimenter seuls, à utiliser des couverts (adaptés ou non), à rester à table...
- un second service au cours duquel les enfants et adolescents plus autonomes déjeunent en compagnie des professionnels qui prennent leur repas le midi dans l'établissement.

Les règles de vie au sein de la structure sont définies dans le règlement de fonctionnement qui fait l'objet d'un document complémentaire distribué aux familles.



Projet

d'établissement
2016/2020

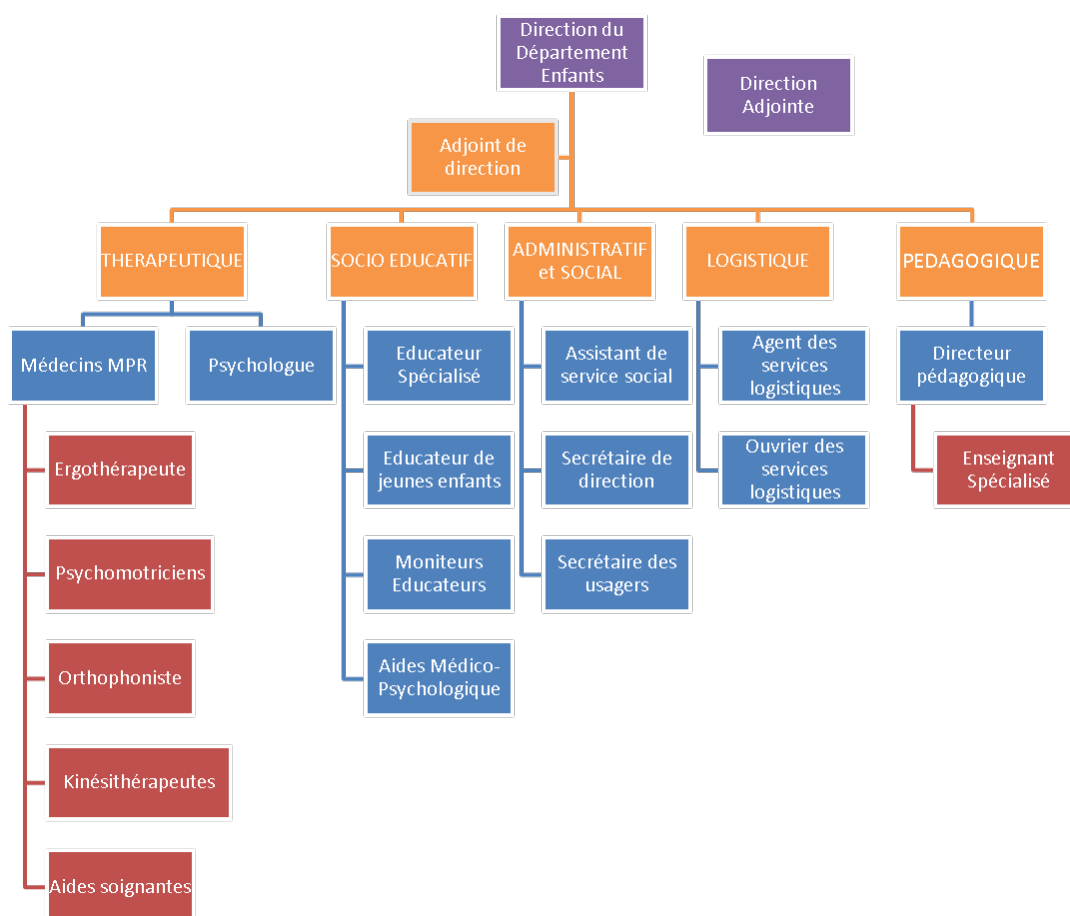
CHAPITRE 6

Les professionnels et les compétences



Chapitre 6. Les professionnels et les compétences

6.1 L'organigramme



6.2 Les fonctions et délégations

Conformément aux articles D315-67 - D315-68 - D315-69 - D315-70 - D315-71 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Document Unique de Délégation est approuvé par le Conseil d'Administration de l'Association.

Le Directeur du Département Enfants a reçu délégation du Directeur Général de l'Association pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement placé sous sa responsabilité.

Une feuille de délégation en fixe les contours et limites.

Les délégations données au Directeur du Département Enfants font l'objet d'une évaluation annuelle.

Le Schéma d'organisation et de fonctionnement du Département Enfants organise et structure les missions de chacun.

Pour chaque discipline, une définition de fonction existe. L'ensemble de ces définitions est accessible et consultable sur demande auprès du secrétariat de direction et joint en annexe de ce projet (cf. Annexe 1). Plus précisément, les contours des interventions sont échangés avec le responsable hiérarchique lors des entretiens professionnels bisannuels.

Quant au volet médical, le Médecin de rééducation fonctionnelle a autorité pour prescrire les séances de rééducation auprès des thérapeutes (masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeute, orthophoniste, psychomotriciennes). Ces derniers rendent compte de leur activité, au minimum une fois par an, au moment des réunions de projet et chaque fois que nécessaire.

L'ensemble des professionnels éducatifs est amené à réaliser les tâches du quotidien ayant trait au « prendre soin » des enfants (alimentation, hydratation, changes etc.). Chacun est associé à la réflexion d'équipe autour de ces pratiques mais l'étayage théorique est confié aux personnes ayant un diplôme au minimum de niveau III.

L'éducateur spécialisé n'a donc pas de rôle hiérarchique mais assure une fonction transversale lui permettant d'accompagner la mise en œuvre des projets personnalisés.

Mise à jour juin 2019 :

En 2018, un schéma d'organisation du département enfants a précisé le rôle des éducateurs spécialisés et éducateur de jeunes enfants dans leur mission de coordination des équipes éducatives

6.3 Les compétences et qualifications mobilisées

	ETP au 31/05/2018
Aide-médico-psychologique	4,00
Aide-soignant	2,00
Assistant social	0,15
Educateur spécialisé	1,00
Educateur Jeunes Enfants	1.00
Moniteur-éducateur	2,50
Fonction socio-éducative	9,65
Médecin rééducation fonctionnelle	0,16
Médical	0,16
Psychologue	0,38
Ergothérapeute	1,00
Orthophoniste	0,51
Psychomotricien	1,00
Kinésithérapeute	1,00
Paramédical	3,89
Fonction soins	4,05
Directeur	0,08
Directeur Adjoint	0.08
Adjoint de direction	1,00
Fonction encadrement	1,10
Employé administratif	0,35
Secrétaire de direction	1,00
Cadre technique	0,05
Informaticien	0,02
Référent SST	0,05
Communication- qualité	0,05
Gestion administration	1,52
Agent des services logistiques	0.46
Ouvrier des services logistiques	0,13
Services généraux	0,59
Fonction logistique	2.11
TOTAL	16.97

6.4 La dynamique de travail en équipe

Les moyens permettant à l'IEM une dynamique de travail en équipe sont structurés de la manière suivante :

- Les réunions,
- L'agenda partagé,
- Les écrits professionnels.

6.4.1 Les réunions

Il existe différents types de réunions à l'IEM :

La réunion pluridisciplinaire,

Elle se déroule au minimum 1 fois par quinzaine :

L'ensemble des professionnels de l'IEM est présent, elle se décompose en plusieurs parties en fonction de l'actualité :

- L'information (associative, droit du travail, fonctionnement),
- L'organisation (événements, projets...),
- Les points sur des situations de jeune.

La réunion éducative,

Celle-ci se déroule au minimum 1 fois par quinzaine, l'IEM ayant 3 unités éducatives, chaque unité a son temps de réunion.

Elle est composée de l'ensemble du personnel éducatif de l'unité, les autres personnels peuvent y être associés en fonction de l'ordre du jour, qui traite de l'organisation de l'unité et de chaque jeune.

Elles sont animées par l'Éducateur Spécialisé ou l'Éducateur de Jeunes Enfants, l'Adjoint de Direction y participe ou l'anime suivant les thématiques.

Les groupes de travail,

Composés de salariés volontaires ou représentants leurs collègues, mais aussi de partenaires ou de parents ; les groupes de travail sont une démarche participative souvent utilisée à l'IEM.

Ils se réunissent aussi souvent que nécessaire.

Les thématiques de travail y sont très larges :

- Réflexion, définition et proposition d'outils (dans le cadre de la lutte contre la douleur, de l'accompagnement au passage en secteur adulte par exemple),
- Organisation d'un événement festif (les 25 ans, le marché de Noël...),
- Participation à l'actualisation des outils de la loi 2002-2 et du projet d'établissement, etc.

- Les réunions de coordination,

Temps de travail entre éducateur spécialisé et éducateur de jeunes enfants.

L'adjoint de direction y participe ou l'anime suivant les thématiques

Mise à jour juin 2019 : Les réunions : réunion pluridisciplinaire, réunion éducative, groupes de travaux se sont vus renforcés par une « réunion éducative commune, regroupant l'ensemble du personnel éducatif » et une réunion du personnel thérapeutique. ceci en cohérence avec une prise en charge globale de l'enfant et non plus en groupe de référence .

Le COmité QUALité (COQUAL)

Sous la conduite des 2 référents qualités de l'établissement, Il est composé d'un représentant de chaque catégorie professionnelle et se déroule à minima 1 fois par mois. Ses travaux sont présentés au COmité de PiLotage (COPIL) Associatif.

Les missions du COQUAL sont :

- ✓ La mise à jour des outils de la loi de 2002-2,
- ✓ La mise en œuvre des préconisations des évaluations internes et externes,
- ✓ La proposition ou l'étude de tout objet permettant d'améliorer le service rendu.

6.4.2 L'agenda partagé

Parce que l'organisation partagée de l'IEM permet d'améliorer les rouages entre l'ensemble des professionnels, il est proposé un agenda (à l'affichage chaque semaine ou sur certains postes informatiques) reprenant :

- ✓ Les absences programmées (professionnels ou usagers),
- ✓ Les rendez-vous programmés (professionnels ou usagers),
- ✓ Les activités exceptionnelles et les sorties,
- ✓ Les bilans et réunions de projets,
- ✓ Les réunions et groupes de travail,
- ✓ Tout élément pouvant engendrer un changement dans l'organisation.

6.4.3 Les écrits professionnels

La culture écrite est privilégiée à l'IEM, on retrouve les écrits professionnels à de multiples niveaux :

- Communication aux familles, à travers un « carnet de liaison » qui assure la navette au quotidien entre parents et professionnels,
- Les notes et courriers aux parents sur des informations, des organisations et des demandes,
- Les cahiers d'observations de chaque enfant sont des recueils d'informations, d'observations afin d'avoir un support à la rédaction des notes d'observations (à la demande du médecin dans le cadre de la lutte contre la douleur par exemple) ou un support à l'évaluation et à la préparation du Projet Personnalisé (secteur éducatif),
- Le projet personnalisé, composé des observations, analyse du précédent projet et des axes pour le projet à venir,

- Le livret de compétence, nouvel outil professionnel contribuant à définir les besoins et les axes de travail pour chaque jeune
- Les projets éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques, supports au quotidien, avec des objectifs pour l'année à venir en adéquation avec les projets personnalisés des jeunes,
- Les ordres du jour et comptes rendus des réunions (mis à l'affichage),
- Le projet d'établissement, écrit fondamental de référence.

6.5 L'interdisciplinarité

L'interdisciplinarité est un élément que l'on retrouve à l'IEM dans différentes actions :

- ✓ Les formations et informations intra disciplinaires et intramuros :
 - Par exemple avec l'intervention d'une infirmière du Réseau Eiréné (Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques (ERRSPP) du CHRU²⁸ de Lille) pour l'accompagnement des professionnels face au décès d'un usager,
 - La sensibilisation à la démarche snoezelen réalisée par une psychomotricienne à destination de l'ensemble de ses collègues (administratif, pédagogique, éducatif, rééducatif),
 - La démarche de communication par l'objet (carte, photos, pictogrammes) présentée à l'ensemble de l'équipe lors d'une réunion de rentrée par la psychologue et une psychomotricienne,
 - La Formation intramuros « Gérer ses émotions dans la relation d'aide, d'accompagnement » (en 2015), prévenir l'épuisement professionnel et le surinvestissement dans la relation d'aide et de soins (en 2014).
- ✓ L'analyse de pratique et la supervision (cf. paragraphe suivant : le soutien aux professionnels),
- ✓ L'animation des réunions de projet est réalisée par l'adjoint de Direction :

A l'issue de la réunion de projet, chaque professionnel produit son écrit projet, l'adjoint de Direction propose un document de synthèse « le projet commun » au sein duquel sont déclinés les projets travaillés par l'ensemble des professionnels. A titre d'exemples, la communication : un enfant peut avoir une séance hebdomadaire et au-delà de ça, si son projet commun est axé sur la communication, c'est chaque professionnel qui aura une attention particulière (en l'aidant dans les actes de la vie quotidienne à verbaliser ou à reprendre ses phrases en articulant afin d'être compréhensible de tous). Un enfant pour qui est mis en place un code de communication par l'image bénéficie d'une attention particulière relayée par l'ensemble du personnel à chaque moment de la journée.
- ✓ Les thématiques de l'établissement :

Créer un livret de compétences pour chaque jeune est un travail interdisciplinaire qui nécessite une interaction, un échange croisé entre tous les professionnels afin

²⁸ Centre Hospitalier Régional Universitaire

d'établir un accompagnement global du jeune et éviter un morcellement au niveau de ses prises en charge.

6.6 Le soutien aux professionnels

L'analyse des pratiques :

Le travail quotidien, avec des enfants en difficulté, nécessite l'existence d'espaces spécifiques où les professionnels peuvent facilement et librement échanger sur l'exercice de leur profession.

Des réunions d'analyse de pratiques professionnelles sont mises en place au sein de l'IEM, animées par un professionnel extérieur spécialisé dans ce domaine.

Elles sont mises en place pour :

- Trouver un espace ressource,
- Echanger sur l'activité en vue de l'améliorer,
- Analyser les actes et gestes dans l'exercice du métier.

Ces rencontres sont obligatoires pour les personnels de la structure en lien direct avec les enfants et ouvertes aux autres personnels qui s'engagent à s'y inscrire dans la durée.

Les entretiens professionnels :

Au-delà du cadre légal de l'entretien professionnel, chaque salarié peut être reçu à sa demande ou à la demande de son responsable hiérarchique, pour un entretien ponctuel ou un suivi particulier.

En interne, les échanges de savoirs sont formalisés lors de journées institutionnelles où des professionnels spécialisés présentent des éléments de recherche, de connaissances à l'ensemble de leurs collègues (mémoires de recherche, retours de formation, compétences spécifiques, etc.).

Autres formes de soutien aux professionnels :

Pour tout nouveau salarié, un temps d'accompagnement avec un professionnel expérimenté permet d'acquérir les bases et les spécificités de la prise en charge des enfants handicapés moteurs conformément à l'accord d'entreprise « Contrat de génération ».

Des personnes ressources extérieures à l'établissement peuvent intervenir au moment d'événements douloureux tels que les décès.

6.7 Le travail en réseau

Dans le cadre du projet d'établissement et des projets personnalisés des usagers nous sommes amenés à travailler avec l'Éducation Nationale, bien évidemment au sein de l'institution mais également en milieu ordinaire.

Cela se réalise à travers les différents contacts avec les enseignants référents et les enseignants des établissements.

En effet, les enfants dont le profil et l'appétence le permettent, bénéficient d'inclusions individuelles dans l'école de leur quartier en priorité, selon leur niveau scolaire de référence. L'établissement propose alors un soutien technique pluridisciplinaire aux enseignants afin que ces inclusions se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Par ailleurs, nous organisons des inclusions scolaires collectives pour des petits groupes d'enfants, accompagnés par un professionnel de l'institution, dans le cadre de projets comportant des objectifs spécifiques.

Celles-ci peuvent se dérouler aussi bien en maternelle qu'en primaire ou en collège.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les établissements sociaux et médico-sociaux de notre secteur géographique pour l'accueil et la réorientation des enfants ou des jeunes adultes.

6.8 L'évaluation et l'évolution des pratiques

Les évaluations internes et externes sont une obligation légale qui découle de la loi 2002-02 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'évaluation a deux objectifs principaux :

- Obtenir la garantie que les droits et les attentes des usagers sont au centre des préoccupations,
- Évaluer la qualité des activités et prestations délivrées au regard des procédures, des références et des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.

L'évaluation a pour vocation d'être portée par tous les professionnels, il s'agit de mettre en mouvement ensemble une démarche de progrès y compris par la capacité à identifier des dysfonctionnements ou insuffisances et à les assumer pour avancer.

Afin de sensibiliser et de dynamiser les personnels pour optimiser la mise en place et le suivi de l'évaluation de l'établissement, des professionnels sont identifiés avec pour mission exclusive d'instaurer une démarche continue de la qualité : les **référents qualité** de l'IEM animent avec l'adjoint de direction, le COQUAL, lui-même composé de salariés de toutes catégories professionnelles.

Des moyens complémentaires ont été mis en œuvre :

- **Un registre d'évènements indésirables** est ouvert, il permet l'analyse et la mise en place d'actions correctrices, il permet aussi la réflexion en termes de bientraitance.
- **Un référent bientraitance** est nommé et formé à la bientraitance. Celui-ci assiste les référents qualité afin de promouvoir la notion de bientraitance à l'ensemble des professionnels.
- **Diverses formations** sont réalisées chaque année par des organismes extérieurs spécialisés. Destinées à enrichir les compétences des professionnels, elles participent également de la nécessaire distanciation à acquérir pour un accompagnement optimum.



Projet

d'établissement
2016/2020



CHAPITRE 7

Les objectifs d'évolution et de développement

Chapitre 7. Les objectifs d'évolution et de développement

7.1 Les pistes d'amélioration

La spécificité de l'accompagnement des enfants en bas âge,

La porte d'entrée à l'IEM pour les enfants en bas âge est l'unité Multi-handicap « Les Kangourous », la prise en charge de ce groupe de très jeunes enfants interroge le fonctionnement actuel de l'établissement.

Les besoins d'un enfant dès 3 ans ne sont pas les mêmes que ceux d'un enfant de 11 ans, (tranche d'âge d'accueil de cette unité)

La réorganisation propose un accueil sur cette unité des enfants de 3 à 8 ans

L'incidence de l'accueil d'enfants très jeunes et d'un public de santé fragile

Le projet de l'unité Multi handicap permet :

- D'une part d'accompagner au mieux les premiers pas des parents au sein d'un établissement spécialisé,
- D'autre part de mettre en œuvre et/ou de poursuivre une démarche d'évaluation et de diagnostic afin de préciser le projet de jeunes pour qui les besoins ont évolué entre la demande de notification réalisée par le CAMSP et l'entrée effective en IEM.

Pour ces jeunes, comme précisé précédemment, le temps modulable est privilégié, dans un premier temps afin d'avoir une cohérence dans l'accompagnement.

Ce temps partiel, proposé en fonction du projet, peut évoluer vers un temps plein, tout comme il peut être maintenu sur du temps modulé.

Cet accompagnement à temps partiel engendre néanmoins un travail équivalent à un temps plein, que ce soit au niveau de l'observation, des bilans médicaux et paramédicaux, des projets, des temps de rencontre avec les parents...

A cela s'ajoute une démarche d'accompagnement des parents et des jeunes plus conséquentes que sur les autres unités (diagnostics à approfondir, accompagnement à la réorientation).

Aussi, la présence d'un public fragile au niveau de la santé apparaît à travers un taux d'absence pour maladie et hospitalisation important.

Ainsi l'expérience nous amène aux constats suivants,

- D'une part le public accompagné par l'IEM peut être considéré comme fragile en termes de santé, avec un nombre de journées de maladie et d'hospitalisation conséquent ayant une incidence sur les présences,
- D'autre part, bien que la charge de travail soit aussi conséquente qu'avec un accueil à temps plein, l'accueil d'un enfant à temps partiel amène l'IEM à être en deçà du nombre de journées à réaliser.

L'accompagnement de jeunes ayant des projets spécifiques :

Comme évoqué au préalable les problématiques spécifiques de certains jeunes, au niveau des troubles du comportement, amènent l'établissement à rechercher des solutions plus appropriées.

Cette recherche se heurte souvent à des refus des institutions partenaires ne pouvant prendre en compte le trouble moteur associé.

De même les solutions de type projet partagé ne répondent que ponctuellement à peu de situations.

Pour ces jeunes, la cohabitation avec d'autres jeunes en situation de troubles moteurs est compliquée.

Le questionnement de l'accueil de ces jeunes doit prendre en compte :

- La possibilité de la mise en œuvre de prises en charge partagées (double notification MDPH ?),
- La possibilité de proposer des temps d'accueil modulés en fonction du projet pouvant être proposé par l'IEM

Mise à jour juin 2019 :

Le projet Unité d'Enseignement Externalisé et une réflexion sur l'adaptation de l'établissement au nouveau contexte réglementaire seront au cœur du projet d'établissement dans le cadre de son actualisation 2020.

7.2 Les actions à mettre en place

PLAN D'ACTION du projet d'établissement 2015/2020

Fiche action n°1	1- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes en situation de multi –handicap 2- Engager une réflexion sur l'organisation interne pour répondre à l'ensemble des besoins des personnes accueillies Echéances : Validation du projet de réorganisation juillet 2018, démarrage rentrée Août 2018	2018/19 : Réorganisation de l'établissement en groupe d'âge
Fiche action n°2	Positionner l'utilisateur au cœur de son projet : le livret de compétence Évaluation de chaque jeune en septembre 2018, démarrage des ateliers mutualisés à objectifs :	2018/19 Création d'un livret d'évaluation afin travailler des objectifs mesurables et atteignables Création d'ateliers à partir des besoins identifiés

	octobre 2018	
Fiche action n°3	Améliorer l'implication de l'IEM dans la vie de la commune, Permettre aux jeunes d'avoir une place citoyenne Echéance : Juillet 2020 Mairie de Leforest - Professionnels – Jeunes accueillis Adjoint de Direction	2017 et 2018 : participation au CMJ à raison d'une réunion mensuelle environ. 2019 : arrêt de la participation en raison du départ de jeunes et n'ayant plus un public en adéquation avec ce projet
Fiche action n°4	Poursuivre et améliorer le travail entrepris dans l'expression et la participation des usagers	2019 : Dynamisme du CVS Groupe de travail parents /pro Réorganisation des préadmission/ bilans/projets Recueil des attentes et accompagnement à la réorientation
Fiche action n°5	Ouvrir l'établissement sur son environnement en devenant lieu d'accueil, de pratique et d'observation de la biodiversité en intégrant les usagers de l'établissement dans la démarche	2018 : arrêt du projet (terrain pollué) 2018/2019 Atelier jardinage adapté en réponse aux besoins des jeunes (manipulation fine...)
Fiche action n°6	Engager une réflexion afin d'ouvrir l'établissement à des forums, des expositions, des expositions temporaires en lien avec des partenaires (écoles médiathèque...)	2018 : réflexion autour d'un « forum santé » 2019 : mise en attente de ce projet 2019 : réponse à l'appel à candidature du projet « culture – santé » pour 2020.

Organisation de la programmation des préconisations des évaluations
Externe et Interne

Axe de Progrès	Plan d'Action	Pilote	Echéance
Module 1 : Usager			
Action pluridisciplinaire	Supervision	Direction	En œuvre
	Formation collective aux premiers secours		
Actualisation des documents de référence	Règlement de fonctionnement	COQUAL	En œuvre
	Projet d'Ets : étayer et décliner le projet en fonction des RBPP	Comité de Pilotage Associatif	Juillet 2015
	Projet d'Ets : mettre en place des enquêtes de perception auprès des partenaires, des fournisseurs et des structures locales		
	Mentionner sur le projet d'établissement les dates de référence et de présentation au CVS, aux DP ²⁹ et au CA ³⁰		
	Mettre en place des indicateurs de suivi et planifier des bilans périodiques		
	Projet d'établissement : formaliser le parcours du jeune, depuis l'admission jusqu'à la sortie, y compris les changements d'unité	COQUAL	En œuvre
	Livret d'accueil : création d'un support vidéo	COQUAL	en cours
	Livret d'accueil : organiser la diffusion de la procédure d'accès au dossier de l'usager		
	Livret d'Accueil : définir les plaintes et organiser la diffusion de l'information du registre des plaintes		
Prise en compte de la perception de l'IEM par les usagers	Créer une enquête de satisfaction de l'usager	COQUAL	En cours
	Organiser annuellement l'enquête de satisfaction auprès des familles	Direction	En œuvre

²⁹ Délégués du Personnel

³⁰ Conseil d'Administration

Axe de Progrès	Plan d'Action	Pilote	Echéance
Module 2 : Environnement			
Signalétique extérieure	Réalisation de la signalétique en ville	Direction	Juin 2015
	Signalisation de places de stationnement réservés personne handicapée		En œuvre

Axe de Progrès	Plan d'Action	Pilote	Echéance
Module 3 : Projet			
Actualisation des procédures médicales	Procédure d'accès, de gestion et de distribution des médicaments	COQUAL/ Médecin/ Aide-soignante	En œuvre
Gestion et traitement d'un épisode agressif	Ecriture d'une procédure	COQUAL	En cours

Axe de Progrès	Plan d'Action	Pilote	Echéance
Module 4 : Organisation			
Organisation	Organiser la maintenance des dispositifs médicaux	Direction	En œuvre
Prévention des risques psychosociaux	Actualiser le DUERP ³¹	Direction	En œuvre
Prise en compte des risques liés à la spécificité des usagers et aux conditions d'accompagnement	Mettre en place un document unique et individuel de prescription distribution des médicaments	Direction	En œuvre
	Eviter de déconditionner les médicaments		
	Finaliser la démarche d'évaluation de la douleur	COQUAL	En œuvre
Accueil des nouveaux arrivants	Réactualisation de la procédure d'accueil du stagiaire et ses missions	COQUAL	En œuvre
	Réactualisation de la convention d'accueil des bénévoles		
	Création d'un temps de présentation des nouveaux arrivants	COQUAL	En cours
Soins	Groupe de travail sur les consignes d'alerte en cas de dénutrition, de déshydratation ou de problème de déglutition	COQUAL, Médecin, Aide-soignante	En œuvre

³¹ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

	chez un usager		
	Régime alimentaire		
Gestion des espèces	Procédure de gestion des avances de trésorerie	Direction	En œuvre
Inventaire	Inventaire physique périodique	Direction	En œuvre

CONCLUSION

L'établissement, comme beaucoup d'autres dans le champ du handicap, s'inscrit et continuera de le faire à l'avenir dans une perspective d'évolution :

- ✓ Pour l'IEM Les Cyclades cette évolution se caractérise par l'augmentation régulière de la part des jeunes les plus en difficultés dans son effectif d'enfants et encourage l'inclusion scolaire de ceux qui peuvent y prétendre. Pour autant, cette dynamique répondant tant à la loi de 2005 qu'à l'évolution des besoins territoriaux a des conséquences sur le fonctionnement interne qui ne sont pas à négliger. C'est pourquoi la question des locaux et de leur architecture pèse tant sur l'organisation en place. En effet, nous savons combien l'espace influence les pratiques en œuvre. Le souhait d'une extension des bâtiments correspond donc à la volonté d'apporter une réponse toujours plus adaptée aux besoins actuels des enfants. De plus, l'ouverture de l'unité Multihandicap en 2011 ayant plus que montré son utilité dans l'accueil des très jeunes enfants, il nous faut aujourd'hui gérer les demandes grandissantes et le parcours de ces enfants au sein de l'institution et en dehors.
- ✓ Dans le cadre des évaluations interne et externe, de nombreuses actions d'amélioration ont été prévues pour les 5 prochaines années. Les actions prévues dans le cadre du CPOM et celles-ci sont parfois similaires, d'autres se complètent. Au-delà de ces plans d'amélioration permettant d'organiser une démarche qualité coordonnée et cohérente, l'établissement souhaite atteindre les objectifs réalistes qui ont été énoncés au travers des fiches actions énoncées dans cet écrit. En effet, cette structure installée sur un territoire peuplé et qui se retrouve au cœur de nombreux dispositifs spécialisés doit pouvoir continuer à valoriser ses atouts et ses différences. Largement ouverte depuis très longtemps sur son environnement, l'IEM Les Cyclades poursuivra ainsi le développement de projets axés sur le travail partenarial auprès des collectivités locales. C'est par cette volonté de la direction et de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire que la structure continuera à être reconnue comme étant ouverte à tous, petits et grands, afin de permettre aux enfants de bénéficier d'un lieu d'accueil où la citoyenneté est un défi permanent.

Nous espérons donc avoir été explicites sur les enjeux actuels de l'établissement et restons à la disposition des lecteurs pour approfondir et développer avec eux les sujets qui les ont intéressés ou interpellés.

Nous tenons ici à remercier toutes les personnes (les jeunes et leurs familles, les administrateurs et les collègues) qui se sont investies dans la réalisation de ce document, qui nous l'espérons vous facilitera la compréhension du fonctionnement de l'IEM Les CYCLADES.

L. BRIDOU
Directeur du Département Enfants

Ont participé et qu'ils en soient remerciés

Que toutes les personnes qui ont contribué à l'actualisation de ce projet soient remerciées : les professionnels, les familles, les membres du CVS et les administrateurs.

La rédaction de ce projet d'établissement s'est appuyée sur un Comité de Pilotage composé de professionnels et de représentants des usagers quand cela était possible.

Réuni régulièrement il a suivi le déroulement de l'élaboration de ce projet.

Étaient membres du Comité de Pilotage :

- Monsieur BERTRAND Régis
- Monsieur BAKOWSKI René
- Monsieur NANINCK Éric
- Monsieur BRIDOU Ludovic
- Monsieur LEGRAND Fabrice
- Madame RAUX Isabelle
- Monsieur LIEGEOIS Pierre
- Madame GRANDYS Véronique
- Madame PLUQUET Clélia
- Madame MOSTAERT Marion
- Madame DELIENNE Aurélie
- Madame PARMENTIER Odile
- Monsieur ROHART Freddy

Le document élaboré a été ensuite soumis à un Comité de Lecture composé de :

- Monsieur ROBART Michel
- Madame DUVIEUXBOURG Danièle
- Monsieur DEFIEF Louis
- Monsieur NANINCK Éric
- Monsieur VASSEUR Benjamin
- Monsieur LEGRAND Fabrice

Etabli pour une durée de cinq ans, ce projet d'établissement a été :

- Validé par le Conseil d'Administration de l'Association Cazin-Perrochaud le 25 mai 2016,
- Présenté au Conseil de la Vie Sociale de l'IEM Les Cyclades le 6 juillet 2016.

ANNEXES

Les fonctions et les acteurs
La fiche mission référent qualité
La fiche mission référent bientraitance
Les fiches action
Le plan de l'IEM
Procédure de projet personnalisé
Procédure « Semaine de découverte » lors de la préadmission
Procédure « Accompagnement vers la réorientation »

Les fonctions et les acteurs

1. La directeur du Département Enfants

La directeur du Département ENFANTS délègue le fonctionnement général de l'IEM au responsable de site qui doit tout mettre en œuvre pour :

- promouvoir la finalité de prise en charge globale et personnalisée des enfants ou adolescents accueillis à partir d'une volonté affirmée de considérer les familles et leurs enfants comme partenaires d'une démarche commune : fondement même de la loi 2002.02., conformément aux moyens alloués par les autorités de tarification. (Cf. Schéma d'Organisation du Département Enfants).

2. Le personnel de l'IEM

2.1 Le responsable de site

Le responsable de site est cadre permanent de l'établissement ; placé au carrefour d'interactions multiples, le directeur du département entretient avec ce dernier un dialogue constant.

Ses missions spécifiques :

- Assure avec l'équipe interdisciplinaire l'accompagnement des enfants,
- Veille à l'organisation de l'encadrement éducatif sur le plan fonctionnel et éducatif,
- Anime l'équipe interdisciplinaire,
- Veille à la pertinence des projets et des modalités d'intervention conformément au projet de l'établissement,
- Veille à la conformité des temps et coordination de travail de l'équipe interdisciplinaire en respect de la législation en vigueur,
- Garantit l'éthique relationnelle pratiquée au quotidien pour les différents professionnels en référence au règlement de fonctionnement,
- Participe à la commission d'admission, à la rédaction du diagnostic initial des situations à prendre en compte,
- Veille à la formalisation des Projets Personnalisés en référence au projet de l'établissement,
- Est pôle de ressources et appui technique de l'équipe éducative dont il anime les réunions,
- Est responsable de la gestion de lignes budgétaires dédiées.
- Met en œuvre le projet d'établissement.

2.2 Le secrétariat

Les secrétaires se situent au centre du fonctionnement de l'établissement et sont informées pour chacun des enfants des modalités de prises en charge particulières :

- scolarisation extérieure
- consultations
- autres déplacements individuels
- droits de visite
- restrictions judiciaires...

et savent renseigner sur le contenu du projet de l'établissement, du règlement de fonctionnement et en rappeler les implications quotidiennes.

2.2.1 La secrétaire de direction

Ses missions sont nombreuses et diversifiées : elles relèvent :

➤ Des ressources humaines :

Elle prend en charge :

- le travail de gestion du personnel, du dossier d'embauche en passant par le contrat de travail et la sortie.
- la paie, les déclarations sociales, le présentéisme, les congés, la rédaction des certificats de travail, etc.
- la formation des personnels, les relations avec les Instances Représentatives du Personnel.

➤ De la comptabilité :

Elle :

- Vérifie et enregistre toutes les dépenses et recettes de l'établissement avec pour finalité le respect de l'enveloppe allouée dans le contrat d'Objectif et de Moyens signé par le directeur du Département avec la direction générale de l'Association.
- Elabore, en collaboration et sous la responsabilité du directeur du Département, les budgets prévisionnels, les comptes administratifs et le suivi budgétaire.
- Etablit les tableaux de bord quadrimestriels en vue des commissions finances associatives.

2.2.2 La secrétaire des usagers

Elle a pour missions :

- L'accueil du public et la gestion téléphonique : ce rôle est fondamental surtout lorsqu'il s'agit d'accueillir un enfant ou une famille lors d'une visite de préadmission.
- La constitution des dossiers d'admission et l'organisation des démarches administratives pour l'utilisateur,
- La gestion du courrier : réception, tri, envois,
- Le suivi des effectifs : des enfants, du personnel,
- La rédaction et la mise en forme des écrits émanant de l'équipe interdisciplinaire,
- La rédaction des bilans, compte-rendu des Projets Personnalisés,
- La préparation et la gestion du volet administratif des transferts d'enfants,
- La mise à jour et la transmission des informations à chacun.

2.2.3 La secrétaire médicale

Son rôle est d'accompagner le Médecin dans la réalisation des écrits médicaux, de gérer les rendez-vous, traitements et consultations à prendre. Elle assure le suivi des dossiers médicaux des enfants.

2.3 Missions et rôle de l'équipe thérapeutique

2.3.1 Le Médecin de Médecine Physique et de réadaptation

Le médecin MPR est médecin coordonnateur et membre de l'équipe interdisciplinaire, ses observations participent au diagnostic initial et à la formalisation du contrat de séjour.

Au sein de l'IEM, son intervention a trait à la santé globale de l'enfant ou de l'adolescent en prenant en compte la bonne santé physique, psychologique, sociale et

environnementale (famille, école,...). Elle englobe les interactions entre l'enfant et son environnement institutionnel et familial.

Ses prescriptions se font en liaison avec les médecins spécialistes et le médecin traitant de la famille.

2.3.2 Le Médecin généraliste

Il travaille en lien avec le médecin MPR. Il est le garant de l'état de santé général de l'enfant (visite annuelle obligatoire).

Il peut intervenir auprès de l'enfant ou l'adolescent en cas de petits problèmes de santé :

- Hyperthermie,
- Rhume,
- syndromes grippaux,
- traumatisme physique (chute...),
- suivi des vaccinations,
- suivi ophtalmologique, dentaire,...

2.2.3 Le psychologue

Les fonctions de ce professionnel sont diverses :

❑ Il a pour mission d'évaluer le fonctionnement psychologique de l'enfant ou de l'adolescent, d'un point de vue affectif et cognitif. Pour cela, il utilise des outils d'évaluation adaptés aux compétences et aux difficultés de l'enfant, il mène également des observations dans les lieux de vie de l'enfant. Le bilan psychologique se réalise de manière annuelle avant la réunion de projet ou dans le cadre du renouvellement de la prise en charge MDPH. Le bilan peut également être réalisé à la demande d'un professionnel.

❑ Il est amené à mettre en œuvre des suivis personnalisés à la demande de l'enfant, de sa famille ou de l'équipe, et cela, de manière ponctuelle ou régulière, en fonction des besoins. Afin de faciliter la verbalisation de l'enfant, le psychologue peut utiliser différentes techniques de médiation (dessin, jeu, conte, etc.) constituant de bons supports à l'élaboration psychique.

❑ Dans le cadre de l'élaboration du Projet Personnalisé, le psychologue accompagné de l'Educateur Spécialisé rencontre les familles au cours d'un entretien, afin de recueillir leurs attentes, leur souhait sur le projet de leur enfant, c'est aussi l'occasion d'offrir aux familles un espace d'échange, d'expression. Le psychologue reste à disposition des familles (parents-fratries) afin d'offrir un accompagnement psychologique à leur demande.

❑ Auprès de l'équipe pluridisciplinaire, il apporte un éclairage psychologique et donne sens aux comportements de l'enfant qui questionnent ou posent problème. Il participe aux réunions de projet et contribue à la mise en place du projet personnalisé de chaque usager accueilli : l'articulation des actions donne sens aux missions de chacun.

Il peut également travailler en collaboration avec d'autres professionnels dans la mise en œuvre d'ateliers spécifiques, apportant une dimension psychologique à l'atelier proposé.

Enfin, le psychologue participe à l'évaluation de l'enfant ou de l'adolescent désirant intégrer l'établissement; il évalue le bien fondé de cet accueil et si l'établissement peut répondre aux besoins de l'enfant.

2.2.4 Le psychomotricien

Le psychomotricien va agir dans une triple fonction de prévention, de rééducation et de thérapie. La psychomotricité a pour mission de favoriser le bien-être des enfants et d'assurer leur prise en charge en tenant compte de leur propre rythme.

A l'entrée dans l'établissement, une évaluation est réalisée afin d'ajuster au mieux le projet thérapeutique. Le psychomotricien dispose de plusieurs outils d'évaluation :

- ❑ *Le bilan psychomoteur* est un outil qui évalue différents domaines de compétences : la motricité et les déplacements, la coordination, l'équilibre, les préhensions et les manipulations, le temps et l'espace, le schéma corporel.
- ❑ *L'observation psychomotrice* permet de mettre en évidence les potentialités des enfants les plus démunis et ne pouvant répondre à des consignes. Elle part de la spontanéité de l'enfant face à différentes situations proposées dans le domaine de la motricité globale, de la sensorialité, les manipulations.
- ❑ *Le bilan sensori-moteur* se réalise en présence des parents et la passation est filmée. Celui-ci permet d'observer l'enfant dans sa globalité et de mettre en évidence les adaptations à apporter à l'enfant pour améliorer ses potentialités. Il permet d'observer les domaines de la régulation tonique, de la motricité, des praxies, de la communication, de la posture.

Cette évaluation psychomotrice sera renouvelée chaque année ou lorsque l'enfant est en phase d'évolution afin d'être le plus juste dans la prise en charge de l'enfant.

Suite à la passation du bilan psychomoteur, est élaboré le projet thérapeutique de l'enfant. Il comprend la fréquence des séances, les objectifs et la particularité de la prise en charge, en individuelle ou en groupe. On y inscrit également le lieu où va se dérouler la séance.

L'enfant peut être pris en charge en séance individuelle. Lors de ce temps, le psychomotricien travaille les différents domaines en fonction du projet de l'enfant : la relation et les interactions, l'éveil sensori-moteur, le schéma corporel et la prise de conscience corporelle, la motricité globale, la prise d'initiative motrice et les différents modes de déplacements, la coordination oculo-manuelle, les manipulations et la fonction d'exploration, l'espace et le temps, la notion de cadre et de structuration.

Le psychomotricien prend également en charge les enfants en groupe. Il est animé avec d'autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire. La notion de regards croisés est essentielle dans le suivi en psychomotricité. Réunir les compétences et spécificités de chaque professionnel permet d'optimiser la prise en charge. Les ateliers peuvent intervenir sur le travail du déplacement, de l'oralité, de la coordination oculo-manuelle, de la démarche Snoezelen, de la balnéothérapie. Le psychomotricien travaille également en lien étroit avec l'Enseignant Spécialisé autour de l'alphabet notamment et de l'apprentissage des lettres par un versant corporel.

Il peut utiliser différents outils de médiation lors de ses prises en charge : la démarche Snoezelen, la balnéothérapie, le poney, l'expression corporelle, la danse. Le partenariat avec des structures à l'extérieur de l'établissement est très important pour le travail du psychomotricien.

Le psychomotricien est également en lien étroit avec les équipes éducatives avec une fonction de conseil, d'accompagnement dans la prise en charge globale de l'enfant. Il peut conseiller sur le positionnement de l'enfant à adopter pour les activités pour qu'il soit dans les meilleures conditions pour exploiter ses potentialités, par exemple. Cette approche de conseil et d'éclairage est très importante également auprès des familles des enfants.

2.2.5 L'orthophoniste

Le rôle de l'orthophoniste est d'assurer la rééducation des troubles de la communication au niveau de :

- ❑ L'oral : éveil à la communication, développement de l'appétence au langage. Prise en charge des défauts d'articulation, retard de parole (prononciation des mots), retard de langage; développement des capacités de compréhension, enrichissement du vocabulaire,
- ❑ L'écrit : améliorer la conscience phonologique, favoriser l'accès au système symbolique des graphèmes, travail de l'accès à la lecture (en renforcement des acquis réalisés en classe) tant en production qu'en compréhension,
- ❑ La sphère bucco faciale : prise en charge des problèmes de bavage, déglutition et alimentation (repas thérapeutique). Travail des praxies (sensibilité chaud/froid, sec/mouillé, contrôle des mouvements de la langue, des lèvres et des joues), massages de la sphère oro-faciale.
- ❑ La mise en place des codes de communication ou de systèmes d'aide à la communication (photos, dessins, pictogrammes, code gestuel, synthèses vocales),
- ❑ Du développement des capacités de raisonnement logique.

Ce travail est réalisable sous différentes formes:

- en séance individuelle,
- en atelier collectif,
- en binôme pluridisciplinaire.

2.2.6 L'ergothérapeute

Le professionnel évalue à partir de bilans propres (BHK³², MIF MÔMES³³, NEPPSY³⁴, etc.) et accompagne l'enfant en visant à développer et améliorer les compétences de celui-ci. Il cherche à limiter le handicap qui entraîne un développement inadéquat et à prévenir la détérioration ou la perte des fonctions nécessaires pour les soins personnels, les activités de jeux et d'éducation scolaire.

Il développe l'autonomie de l'enfant d'un point de vue moteur, sensoriel, psychologique, ludique et scolaire.

³² Echelle d'évaluation rapide de l'écriture chez l'enfant

³³ Mesure de l'Indépendance Fonctionnelle pour l'enfant (M.I.F – MÔMES)

³⁴ Bilan neuropsychologique de l'enfant

❑ *Mission de rééducation* : L'ergothérapeute agit sur les fonctions déficitaires de l'enfant par le biais de jeux, d'activités. Il est plus spécialisé pour la motricité fine, la manipulation, les membres supérieurs et les troubles sensitifs. Il rééduque les troubles praxiques, gnosiques et fonctions exécutives. Il participe à l'intégration sensorielle des enfants.

❑ *Mission de réadaptation* : L'ergothérapeute agit sur les capacités résiduelles de l'enfant en les utilisant au mieux pour obtenir une autonomie individuelle. Il potentialise au maximum les capacités restantes.

- ❑ *Mission de conseils* :
- installation au quotidien de l'enfant (repas, activités, sommeil...), l'appareillage est conçu par l'ergothérapeute et réalisé en collaboration avec l'orthopédiste,
 - conseils en aide techniques : FRM³⁵, FRE³⁶, déambulateur, aides au repas, à la toilette ou à l'habillage...
 - conseils pour l'aménagement de véhicule, de domicile.

Le choix de l'appareilleur, du matériel et du revendeur est laissé aux familles.

2.2.7 Le kinésithérapeute

Le professionnel assure au long cours une surveillance orthopédique régulière de l'enfant, tant sur un plan préventif que curatif, par un travail analytique et global. Il participe à l'élaboration de l'appareillage et en contrôle la tolérance. Il cherche à harmoniser et développer les possibilités motrices de l'enfant :

- ❑ réguler le tonus,
- ❑ amener l'enfant à utiliser son potentiel moteur,
- ❑ réaliser un travail de préparation à la marche,
- ❑ travailler les fonctions supérieures de la marche,

conforter les acquisitions motrices au quotidien : à la maison (habillage, déplacement), dans les activités sportives et ludiques, en lien avec l'ergothérapeute.

2.4 Missions et rôle de l'équipe éducative

2.4.1 L'éducateur spécialisé (ES)

Il est missionné pour être l'animateur coordinateur de l'équipe éducative (ME, AMP, AS). Il intervient auprès de l'enfant ou de l'adolescent dans les différents domaines que sont la vie quotidienne, affective, sociale et environnementale, le développement intellectuel et culturel.

2.4.2 Le Moniteur Educateur (ME)

Le ME a plus ou moins les mêmes fonctions que l'ES mais à l'échelle de son groupe restreint (unité de vie). Il est donc en particulier, en charge de l'animation de son équipe avec pour objectifs de veiller à l'efficacité de l'encadrement et d'assurer l'organisation

³⁵ Fauteuil Roulant Manuel

³⁶ Fauteuil Roulant Electrique

dans la vie quotidienne des enfants. Il est responsable du bon déroulement du Projet Personnalisé de chaque enfant de son unité.

2.4.3 L'Aide Médico-Psychologique (AMP)

Les AMP assurent une prise en charge fonctionnelle dans le quotidien de l'enfant au travers du repas, des toilettes et des changes, de l'habillage et du déshabillage.

La prise en compte de ces besoins s'effectue dans le souci de permettre à l'enfant d'être présent et acteur, à sa mesure, au regard de son projet.

Elles ont le souci de développer les centres d'intérêt des enfants et adolescents par le biais d'activités manuelles, de jeux éducatifs, de loisirs culturels et sportifs.

Elles mettent en place des ateliers avec pour objectif de répondre individuellement ou collectivement au projet personnalisé du jeune.

Elles ont un rôle de soutien et d'écoute auprès de l'enfant et de sa famille.

Engagées dans la mission de référente éducative, elles participent aux synthèses, aux évaluations de projet personnalisé, avec le souci constant d'interpeller et associer la famille et l'équipe pluridisciplinaire à leurs observations, analyses et propositions d'action.

2.4.4 L'Aide-Soignante (AS)

Elle assure les soins d'hygiène et de confort, aide les enfants dans l'accomplissement des actes ordinaires de la vie quotidienne et participe activement à l'humanisation de leurs conditions de vie en mettant tout en œuvre pour assurer leur bien-être physique et psychologique.

Elle travaille dans une dynamique d'équipe au sein des unités de vie avec ses collaborateurs directs que sont les aides médico psychologiques, les moniteurs éducateurs et l'éducateur spécialisé en leur apportant éclairage, conseil et aide. Elle est chargée du suivi des traitements médicamenteux pour l'ensemble des enfants de l'IEM.

2.4.5 L'assistant de service social

Son champ d'intervention se situe à trois niveaux : la famille, l'équipe, les instances extérieures :

-Envers la famille :

Il recherche tout renseignement sur les droits et les obligations liées aux prestations diverses, apporte son aide dans l'adaptation ou la recherche de logements accessibles, dans la réalisation du dossier lié aux compensations du handicap (en lien avec les professionnels du service).

Il participe à l'accompagnement des parents dans le suivi de l'évolution de leur enfant, notamment lorsque le projet conduit à une orientation nécessaire en établissement spécialisé. Il exerce cet accompagnement à la fois lors des visites à domicile qu'il assure régulièrement et lors des réunions de projet.

-Envers l'équipe :

Il apporte toute information liée au milieu familial et à l'environnement social qui peut contribuer à éclairer chacun en amont et en aval de ses actions. Sa non-intervention directe auprès de l'enfant lui permet d'occuper une place spécifique au sein de l'équipe et d'engager une implication particulière dans le milieu familial du fait même de cette distanciation et du recul que cela peut lui donner.

-Avec les instances extérieures :

Il peut, en accord avec la direction, au regard des situations rencontrées, engager des démarches avec les administrations, pour soulager au besoin les familles. Sa connaissance des situations sociales lui permet de personnaliser ses demandes auprès des différents organismes concernés dans l'attribution des aides techniques, financières et humaines.

2.5 Mission et rôle de l'équipe pédagogique

2.5.1 L'enseignant spécialisé

Professeur des écoles spécialisé: CAPA-SH option C ou CAPSAIS option C (enseignants spécialisés chargés de l'enseignement aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant).

Une des premières fonctions de l'enseignant est de réconcilier les élèves avec l'espace scolaire et ses contenus, de valoriser chacun et de permettre la meilleure évolution possible pour chaque enfant.

L'enseignant doit s'efforcer :

- d'atteindre des objectifs disciplinaires en accord avec les programmes officiels (socle commun des compétences et des connaissances)
- d'adapter les contenus et modalités d'enseignement en fonction des capacités et du développement de chacun, en tenant compte du contexte dans lequel l'enfant évolue.
- de faire interagir les champs disciplinaires en vue du transfert de connaissances.

2.5.2 L'enseignant coordinateur

Professeur des écoles spécialisé : CAPA-SH option C ou CAPSAIS option C (enseignant spécialisé chargé de l'enseignement aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant).

Son poste est basé au sein de l'IEM Les 3 Moulins d'où il intervient auprès de l'ensemble des enseignants des écoles du Département Enfants (cf. convention d'UES).

2.6 L'entretien et la maintenance des locaux

Un ouvrier d'entretien ainsi qu'un agent des services logistiques sont en charge de l'entretien et de l'hygiène de l'ensemble du bâtiment.

2.6.1 L'ouvrier d'entretien :

Il assure la maintenance des locaux et contribue à ce que le bâtiment reste en bon état pour le confort et la sécurité des enfants et du personnel qui y travaille.

Il est informé de tous les problèmes de panne, de dégradation de toute sorte pouvant intervenir dans le bâtiment.

2.6.2 L'agent d'entretien

Il assure l'entretien des locaux afin que chacun puisse être accueilli au sein de locaux de travail propres et agréables. Il gère ses besoins en matériel.

3. Autres

La cuisine

L'Association a maintenu le choix d'un prestataire extérieur pour réaliser les repas.

Il est nécessaire de tenir compte des éléments suivants :

- l'équilibre diététique
- la variété culinaire
- les repas « plaisir » (frites, hamburgers)
- les spécificités alimentaires liées aux religions, aux régimes, etc.
- les repas à thème peuvent être préparés avec les jeunes et les éducateurs.

La cuisine est soumise aux normes d'hygiène et de sécurité conformément à la législation en vigueur avec contrôles réguliers des services vétérinaires.

Les transports

Ceux-ci sont réalisés par les chauffeurs du Département Multiservices, service associatif.

4. Autres missions dévolues aux personnels

4.1 Les référents qualité

Ils :

- sont garants de la mise en place dans la structure, des recommandations de bonne pratique professionnelles issues de l'ANESM.
- mettent en place avec le responsable de site les classeurs de procédures et veille à leur diffusion auprès de l'équipe interdisciplinaire.
- sont les interlocuteurs privilégiés des membres de l'équipe interdisciplinaire pour toutes les questions relatives à la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité.

1.2 Le référent bientraitance

Repéré par ses pairs, il a pour mission la mise en œuvre, l'organisation et l'animation de la prévention de la maltraitance et de la promotion de la bientraitance en conformité avec la législation en cours et la politique associative.

1.3 La fonction de référent

Les référents de l'utilisateur sont les professionnels des secteurs éducatif et paramédical qui sont également référents du Projet Personnalisé de l'enfant et à ce titre porte la parole institutionnelle.

1.3.1 Leurs missions

- Suivre la mise en œuvre du projet personnalisé, élaborer les différents calendriers, s'assurer de l'efficacité des rendez-vous.
- Rassembler les informations concernant l'utilisateur et en laisser une trace (tenue du dossier de vie).
- Assurer les relations avec la famille dans l'établissement seul ou avec un autre professionnel selon ce qui est décidé lors de la réunion de projet.
- Assurer les relations avec les partenaires extérieurs en concertation avec l'assistant social et l'adjoint de direction.
- Aider l'enfant à se repérer dans l'établissement.
- Rencontrer régulièrement l'utilisateur à propos de son projet pour :

- ✓ entendre ses remarques et propositions.
- ✓ lui transmettre et lui expliquer les informations issues de l'équipe.
- ✓ s'assurer du degré de compréhension de son projet et aider à l'expression d'un consentement éclairé.
- ✓ l'aider à se positionner dans les différentes étapes ou déroulement de son projet.

1.3.2 L'attribution de la référence

Les référents sont désignés dès l'arrivée de l'enfant ou de l'adolescent dans l'établissement.

Le choix des référents est fait après concertation avec l'équipe. La décision finale est prise par le responsable de site.

Le nombre de référence est attribué de façon proportionnelle entre les professionnels afin que la charge de travail soit équitablement répartie.

1.3.3 L'information de l'utilisateur

Le responsable du site présente ses référents à l'utilisateur et l'informe sur les attributions de ceux-ci.

1.3.4 Les limites de la référence

Le changement de référent peut se faire :

- ✓ lors d'un changement de groupe pour l'utilisateur
- ✓ en fonction de l'évolution du projet

La famille est systématiquement informée de toutes les démarches concernant son enfant.

FICHE MISSION DU REFERENT QUALITE

DEFINITION

Par délégation du Directeur d'Etablissement, le référent qualité a en charge la mise en œuvre, l'organisation et l'animation de la **Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité (D.A.C.Q.)** en conformité avec la législation en cours, la politique qualité associative et la méthodologie engagée autour du référentiel en vigueur.

Savoir- faire	Savoirs / Compétences
Mise en œuvre de la D.A.C.Q.	
Etre le relais entre l'encadrement et les acteurs de terrain.	S'obliger à toute démarche de formation qui peut paraître nécessaire à une bonne maîtrise de la mission.
Informers, communiquer, animer, faire adhérer au projet Qualité.	Faire preuve de pédagogie dans l'information, l'animation, la communication et l'adhésion au projet Qualité.
Connaître les différentes instances institutionnelles, associatives et externes.	
Organiser les outils qualité au quotidien	
Préparer et conduire les évaluations liées à la D.A.C.Q.	Faire preuve de rigueur, de méthode et d'esprit d'analyse dans la gestion des outils Qualité.
Participer aux diagnostics et à la définition des plans d'action.	Connaître les pratiques de terrain, et rester acteur de la vie de l'établissement.
Formaliser et améliorer les conduites et les pratiques.	
Rédiger des procédures, des modes opératoires.	
Gérer efficacement le système documentaire.	
Mettre en place des fiches et plans d'amélioration.	
S'appropriers les outils d'animation de la D.A.C.Q.	
Préparer les réunions Qualité.	S'obliger à une prise de recul garante d'une plus grande objectivité dans son positionnement.
Animer les groupes de travail.	
Etre garant de la circulation des informations.	
Evaluer les actions en cours et les indicateurs de performance.	
Rendre compte au comité de pilotage associatif de l'état d'avancement de la	

démarche qualité dans l'établissement.	
--	--

POINTS DE VIGILANCE

- Etre reconnu dans sa fonction, et avoir les moyens de l'exercer,
Etre force de proposition.
- Veiller à ce que chacun reste impliqué dans la D.A.C.Q.,
Percevoir la limite entre le « faire faire » et le « faire soi-même ».
- Alerter en cas de dysfonctionnement.
- Mutualiser : partager avec les autres acteurs qualité de l'Association
Savoir échanger, partager ses interrogations, ses avancées.
- S'informer régulièrement des évolutions des textes législatifs et des différentes parutions,
Faire preuve de curiosité intellectuelle

Le Directeur d'établissement

Fait à
Le
Le Salarié

FICHE MISSION DU REFERENT BIENTRAITANCE

DEFINITION

Par délégation du Directeur d'Etablissement, le référent bientraitance a en charge la mise en œuvre, l'organisation et l'animation de la **PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE ET DE LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE** en conformité avec la législation en cours et la politique associative.

Savoir- faire	Savoirs / Compétences
Mise en œuvre de la politique de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance.	
Etre le relais entre l'encadrement et les acteurs de terrain. Informers, communiquer, animer, faire adhérer aux principes de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance. Connaître les différentes instances institutionnelles, associatives et externes. Participer aux groupes de travail transversaux sur sollicitation. Proposer des groupes de travail sur des thématiques définies.	Connaître et savoir exploiter les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM. S'obliger à toute démarche de formation qui peut paraître nécessaire à une bonne maîtrise de la mission. Faire preuve de pédagogie dans l'information, l'animation, la communication et l'adhésion aux principes de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance.
Organiser les outils au quotidien	
Participer à la mise en place d'actions de promotion de bientraitance Etre force de proposition d'outils et de supports à la promotion de la bientraitance. Veiller à la disponibilité des outils. Etre garant de la circulation des informations.	Faire preuve de rigueur, de méthode et d'esprit d'analyse. Connaître les pratiques de terrain, et rester acteur de la vie de l'établissement.
Animer la culture de la bientraitance	
Présenter la démarche aux stagiaires et nouveaux salariés. Sensibiliser et former à la bientraitance. Participer aux comités qualité de l'établissement sur invitation. Participer aux évaluations des fiches	S'obliger à une prise de recul garante d'une plus grande objectivité dans son positionnement.

d'événements indésirables et à la définition des actions correctives éventuelles. Animer les groupes de travail. Accompagner les professionnels dans les démarches.	
---	--

POINTS DE VIGILANCE

- Etre reconnu dans sa fonction, et avoir les moyens de l'exercer,
Etre force de proposition.
- Veiller à ce que chacun reste impliqué.
Percevoir la limite entre le « faire faire » et le « faire soi-même ».
- Alerter la direction en cas de dysfonctionnement repéré.
- Mutualiser : partager avec les autres acteurs bienveillance de l'Association
Savoir échanger, partager ses interrogations, ses avancées.
- S'informer régulièrement des évolutions des textes législatifs et des différentes parutions,
Faire preuve de curiosité intellectuelle

Le Directeur d'établissement

Fait à
Le
Le Salarié

PROJET D'ETABLISSEMENT 2016 - 2020

FICHE ACTION N° 1

OBJECTIFS	1- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes en situation de multi –handicap 2- Engager une réflexion sur l'organisation interne pour répondre à l'ensemble des besoins des personnes accueillies.
GROUPE PROJET	Educateur Spécialisé, Psychologue, professionnels des unités éducatives, Direction
Sous la Responsabilité de	Direction
Personnes/service/organisme concernés	ARS, Direction associative, Direction Professionnels de l'établissement
Moyens à mettre en œuvre	Recruter une Educatrice de Jeunes Enfants pour répondre à la spécificité d'une unité accueillant les enfants dès 3 ans Repenser le fonctionnement et l'organisation des unités d'accueil de l'IEM
Echéanciers	Décembre 2016 pour actualiser les projets de service Janvier 2017 pour le recrutement Septembre 2017 pour la mise en route de la nouvelle organisation
Indicateurs	Embauche EJE, Modifications des documents loi 2002-2 et Projet d'établissement intégrant le nouveau fonctionnement
Analyse globale	Mise à jour juin 2019 : les groupes éducatifs ont été réorganisés en septembre 2018 (voir chapitre 4), il s'agit maintenant de groupes d'âge .

FICHE ACTION N° 2

OBJECTIFS	Poursuivre et améliorer le travail entrepris dans la participation et l'expression des usagers
GROUPE PROJET	Educateur Spécialisé, Psychologue, enseignante, 1 professionnel éducatif et 1 professionnel paramédical
Sous la Responsabilité de	Adjoint de Direction
Personnes/service/organisme concernés	Chaque professionnel intervenant dans le quotidien de l'enfant (éducatif, paramédical, enseignant) et secrétariat pour les documents
Moyens à mettre en œuvre	Groupe de travail régulier Retour en réunion pluridisciplinaire de l'avancée des travaux Procédures à revisiter ou à créer afin de situer l'utilisateur tout au long de son projet
Echéanciers	OCTOBRE 2016 pour le démarrage du groupe de travail DECEMBRE 2017 pour la validation par le COQUAL
Indicateurs	Procédures modifiées et validées par le COQUAL
Analyse globale	Mise à jour juin 2019 : Cela se traduit par • de nouvelles élections pour le CVS en 2019, en communiquant de manière importante sur le rôle de celui-ci : 4 familles s'y sont engagées • mise en route d'un premier groupe de travail familles / professionnels, dans un premier temps pour la kermesse. • Une réorganisation des bilans et réunions de projet pour permettre un échange constructif voir point 3.3 les relations avec les familles et l'entourage. • Un recueil des attentes est proposé aux jeunes ayant la capacité de s'exprimer, ce recueil des attentes est réalisé également auprès des parents • Un recueil des souhaits d'orientation dès 16 ans et un accompagnement aux visites

PROJET D'ETABLISSEMENT 2016 - 2020

FICHE ACTION N° 3

OBJECTIFS	Pour les jeunes de l'IEM, poursuivre la démarche vers la citoyenneté, en participant au Conseil Municipal des Jeunes
GROUPE PROJET	Educateur Spécialisé, Enseignant spécialisé
Sous la Responsabilité de	Adjoint de Direction
Personnes/service/organisme concernés	Mairie de Leforest,
Moyens à mettre en œuvre	Solliciter la Mairie pour participer au Conseil Municipal des jeunes Constituer un groupe de jeunes de l'IEM et les accompagner dans le projet Organiser l'IEM pour permettre cette réalisation (transports...)
Echéanciers	Février 2016 : solliciter la Mairie Mars 2016 : constitution du groupe, Avril 2016 : participation au premier CMJ
Indicateurs	Participation régulière aux CMJ organisés
Analyse globale	Mise à jour juin 2019 : Cet objectif est atteint avec 8 séances de CMJ réalisées à l'IEM en 2018 ayant amené le redémarrage du Téléthon sur la commune. Néanmoins le départ en 2018 et 2019 des 3 adolescents ayant les capacités d'être en échange lors du CMJ pose les limites de cet engagement.

PROJET D'ETABLISSEMENT 2016 - 2020

FICHE ACTION N° 4

OBJECTIFS	Renforcer la participation de l'IEM dans les structures sportives afin de partager des activités avec les associations locales
GROUPE PROJET	Educateur spécialisé, enseignante, 3 professionnels
Sous la Responsabilité de	Adjoint de Direction
Personnes/service/organisme concernés	Associations sportives de Leforest Mairie
Moyens à mettre en œuvre	Mener une réflexion sur la possibilité de pouvoir bénéficier des infrastructures sportives et de pouvoir participer à des activités sportives proposées par les associations
Echéanciers	Juillet 2020
Indicateurs	Réalisation d'opérations et de projets Conventions partenariales
Analyse globale	Mise à jour juin 2019 : La démarche a rencontré des freins, le premier, la fermeture pendant plusieurs années, pour travaux, de la piscine municipale, le second la difficulté de rencontre en la vie associative et les horaires de semi-internat. Néanmoins la perspective d'ouverture de l'UEE au sein du groupe scolaire « Rostand » permet d'envisager un partage d'activités au sein de la salle de sport de cette école

PROJET D'ETABLISSEMENT 2016 - 2020

FICHE ACTION N° 5

OBJECTIFS	Mener une réflexion sur le projet jardin, avec pour objectifs l'ouverture vers l'extérieur et le partage avec la ville et les établissements scolaires
GROUPE PROJET	5 professionnels
Sous la Responsabilité de	Adjoint de Direction
Personnes/service/organisme concernés	Mairie de Leforest, Aquaterra Hénin Beaumont, Association Leforest Environnement, Association des planteurs volontaires,
Moyens à mettre en œuvre	Ecrire le projet jardin sensoriel et espace de biodiversité, Réaliser les travaux sur les espaces dédiés Préparer le partenariat avec les écoles et établissements spécialisés
Echéanciers	Décembre 2016 : écriture du projet 2017 : réalisation des travaux et engagement des partenariats Printemps 2018 : ouverture de l'espace biodiversité et du jardin sensoriel
Indicateurs	Signature de conventions partenariales Réalisation de travaux
Analyse globale	Mise à jour juin 2019 : Le projet a été revu suite à la problématique du terrain pollué. Néanmoins un atelier « jardinage » interne est présent dans l'IEM, à travers les pratiques du jardinage, des professionnels accompagnent des jeunes dans des objectifs de manipulation fine, de déplacement.

PROJET D'ETABLISSEMENT 2016 - 2020

FICHE ACTION N° 6

OBJECTIFS	Engager une réflexion afin d'ouvrir l'établissement à des forums, des expositions temporaires en lien avec les partenaires (écoles, médiathèque, MAC de Sallaumines, ...)
GROUPE PROJET	Educateur spécialisé, enseignante, 3 professionnels
Sous la Responsabilité de	Adjoint de Direction
Personnes/service/organisme concernés	Mairie de Leforest, médiathèque, partenaires des secteurs culturel et socio-culturel
Moyens à mettre en œuvre	Mener une réflexion sur la possibilité de devenir un lieu d'échange et de rencontre (expositions...)
Echéanciers	Juillet 2020
Indicateurs	Signature de conventions partenariales Réalisation d'opérations, expositions et projets
Analyse globale	Mise à jour juin 2019 : Cette action en lien avec de nombreux partenaires de santé était à destination du public de l'IEM, des parents et des partenaires de l'établissements (classes, ESMS...) au regard du travail prioritaire réalisé sur la réorganisation de l'IEM ce point n'est plus considéré comme prioritaire. Néanmoins et en partenariat avec l'IEM les 3 moulins et le DI-ITEP l'escale une réponse à l'appel à projet « culture-santé » a été réalisé pour 2020

5, RUE DE CAYEUX
— 62790 LE FOREST



Procédure - Présentation

Code d'identification : SQ-US6-PC-03-DEP-ENF-IEM-CY . DOC

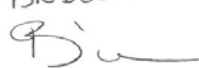
Titre : **le Projet Personnalisé**

Objet : construction et formalisation du projet personnalisé du jeune

Acteurs : Famille / Enfant / Psychologue / Secrétariat / Educateur Spécialisé /
Assistante Sociale/ Adjoint de Direction/ Médecin/ rééducateurs/
Enseignant

Textes de référence:

N°	Dénomination des supports utilisés	Code SQ
1	Projet d'établissement 2015- 2020	
2	Loi 2002-2	
3		

N° de version : 2 Date de validation groupe qualité 02/04/15 Date de mise en œuvre : 02/04/15 Date d'évaluation prévue : 09/16	Validation Le : 06/07/2015 Nom : BRDOW Redoute Signature : 
--	--

Destinataires : Famille / Enfant / Psychologue / Secrétariat / Educateur Spécialisé /
Assistante Sociale/ Adjoint de Direction/ Médecin/ rééducateurs/ Enseignant

Procédure - Détail

Code classement : SQ-US6-PC-03-DEP-ENF-IEM-CY . DOC

Titre : **le Projet Personnalisé**

N° d'étape	Description des activités	Acteurs
1	Recueil des attentes des responsables légaux Avant le bilan médical et avant la réunion de projet, En cas de parentst séparés, prévoir 2 rencontres, Si nécessaire, l'échange peut être proposé par téléphone, le rendez vous est proprésé par l'ES L'objectif est de faire un point sur l'année écoulée et d'échanger sur ce qui est proposé et de recueillir les attentes pour présentation en réunion d eprojet	Psychologue Educateur Spécialisé
2	Bilan Médical 2 fois par an, La secrétaire médicale organise les radios avant le bilan à la demande du médecin, Les professionnels concernés transmettent à la secrétaire médicale leurs observations qui relaie au médecin pour le bilan	Médecin, réfèrent paramédical et éducatif, ergothérapeute si nécessaire, autre intervenant si nécessaire, secrétaire médical
3	Réunion de Projet Elle a lieu 1 fois par an au minimum Les professionnels arrivent en réunion de projet avec leur écrit, projets et bilans. Suite à cette réunion, si des modifications doivent être apportées elles sont réalisées dans les 8 jours. Chaque professionnel donne son document signé A l'issue de la réunion de projet l'adjoint de direction propose une synthèse et des axes prioritaires (le projet commun) A l'issue de la réunion de projet, des propositions de dates de rencontre sont relevées par les référents Dans le cas ou un partenaire est convié à la réunion, celle-ci devient réunion de concertation et les éléments médicaux ne sont pas évoqués	Adjoint de Direction Médecin ES, Psychologue, réfèrents éducatif et paramédical, ergo, psychomot, kiné,ortho et enseignante si concernés
4	Prise de rendez vous Suite à la réunion de projet, En cas de parents séparés, prévoir 2 rencontres Dates convenues transmises au secrétariat des usagers pour élaboration du courrier	Réfèrents éducatif et paramédical

Association Cazin-Perrochaud

Procédure - Présentation

Code d'identification : SQ-US2-PC-03-DEP-ENF-IEM-CY . DOC

Titre : le séjour de découverte

Objet : planification d'une période où les professionnels puissent découvrir le jeune afin de déterminer les modalités de l'accompagnement

Acteurs : Famille / Enfant / Adjoint de Direction / Secrétariat / Educateur Spécialisé / Equipe Pluridisciplinaire

Textes de référence:

N°	Dénomination des supports utilisés	Code SQ
1	Projet d'établissement 2015- 2020	
2		
3		

N° de version : 1	Validation
Date de validation groupe qualité 02/04/15	Le : 06/09/2015
Date de mise en œuvre : 02/04/15	Nom : BRISOU Ludovic
Date d'évaluation prévue : 10/16	Signature : 

Destinataires : ensemble des professionnels

Procédure - Détail

Code classement : SQ-US2-PC-03-DEP-ENF-IEM-CY . DOC

Titre : le séjour de découverte

N° d'étape	Description des activités	Acteurs
1	Nomination d'un référent, professionnel éducatif interlocuteur privilégié de la famille pendant le séjour	Adjoint de Direction Educateur spécialisé Equipe éducative
2	Détermination de la durée (nombre de demi-journées ou de journées) et des dates et coordination avec les professionnels de l'IEM.	Adjoint de Direction Educateur spécialisé Equipe éducative
3	Prise de contact avec l'établissement ou le service qui assure l'accompagnement du jeune – les dates de pré-admission seront communiquées.	
4	Elaboration d'une convention tri partite (IEM - Famille et établissement ou service d'origine. Déclaration à l'assurance de l'IEM	Adjoint de Direction Partenaires, Famille
5	Un questionnaire sur le quotidien de leur enfant est donné aux parents afin qu'ils le remplissent avant le séjour ° A prévoir : prescription médicale avec traitement et allergie connue + appareillage	Educateur Spécialisé Référent Famille
6	Premier jour : Il est proposé aux parents de participer à la première demi-journée et au repas. Remise du « livret de découverte » (carnet de liaison pour ces premiers jours) Si les parents ne peuvent venir et ne peuvent assurer le transport, et en fonction de la situation demande de conduite au service de transport multiservices ou conduite assurée par l'Educateur Spécialisé Appel téléphonique aux parents pour un compte rendu de la première journée	Educateur Spécialisé Référent Multiservice Famille

Association Cazin-Perrochaud

Procédure - Détail

Code classement : SQ-US2-PC-03-DEP-ENF-IEM-CY . DOC

Titre : Le séjour de découverte

N° d'étape	Description des activités	Acteurs
7	Le(s) jour(s) suivant(s) Le jeune peut-être pris en charge par le service transport de l'IEM, ou être accompagné par les parents. ▫ Systématiquement un échange téléphonique sera réalisé au cours de la période de découverte.	
8	▫ Une évaluation de cette semaine de découverte sera effectuée par les professionnels : comment l'enfant a-t-il vécu cette semaine ? L'établissement peut-il répondre aux besoins de l'enfant et aux attentes des parents ? Les modalités ? (temps partiel par ex.) Cette évaluation est réalisée avec le référent, l'ES et l'adjoint de direction. L'institutrice, la psychologue ou tout autre professionnel pouvant être associés à cette évaluation.	
9	Suite à cette évaluation, rencontre Adjoint de Direction, Educateur Spécialisé, tout autre professionnel peut être associé avec les parents et le jeune, Si accord, détermination des modalités d'accompagnement (date de démarrage, temps partiel..)	
10	Planification du 1^{er} Bilan médical pour déterminer les prises en charge	Secrétaire médicale Médecin

Procédure - Présentation

Code d'identification : SQ-US6-PC-02-DEP-ENF-IEM-CY . DOC

Titre : l'accompagnement à l'orientation vers le secteur adulte

Objet : construction et formalisation de l'accompagnement du jeune et de ses parents au passage à un établissement pour adultes

Acteurs : Famille / Enfant / Psychologue / Secrétariat / Educateur Spécialisé / Assistante Sociale/ Adjoint de Direction

Textes de référence:

N°	Dénomination des supports utilisés	Code SQ
1	Projet d'établissement 2015- 2020	
2		
3		

N° de version : 1 Date de validation groupe qualité 02/04/15 Date de mise en œuvre : 02/04/15 Date d'évaluation prévue : 04/16	Validation Le : 06/04/2015 Nom : BRISOU Ludovic Signature : 
--	---

Destinataires : Famille / Enfant / Psychologue / Secrétariat / Educateur Spécialisé / Assistante Sociale/ Adjoint de Direction

Procédure - Détail

Code classement : SQ-US6-PC-02-DEP-ENF-IEM-CY . DOC

Titre : **l'accompagnement à l'orientation vers le secteur adulte**

N° d'étape	Description des activités	Acteurs
1	Dès la seizième année du jeune, au cours du recueil des attentes des parents pour le projet personnalisé, présenter la démarche (voir pièce jointe)	Psychologue Educateur spécialisé Parents jeune
2	Un rendez vous spécifique est fixé afin de signer un avenant au contrat de séjour et mettre en route le livret d'accompagnement à l'orientation dès 16 ans. Ce livret compile l'ensemble des démarches réalisées vers le secteur adulte et les avis de chaque partie	Psychologue Educateur spécialisé Parents jeune
3	Visites d'établissements entre 16 et 18 ans afin de préparer le projet et aider au choix. Retour écrit sur le livret, échange discussions recueil des avis avant et après la visite.	Adjoint de Direction Educateur spécialisé Assistante sociale Réfèrent(s) Parents jeune
4	Montage du dossier MDPH, (réorientation- tutelle- accueil temporaire) au plus tard 6 mois avant les 18 ans. Aide proposée par l'assistante sociale.	Assistante Sociale Parents
5	Réception de la notification.	Assistante sociale parents
6	Relai avec l'établissement d'accueil, visites de préparation,	Educateur spécialisé Assistante sociale Réfèrent(s) Parents jeune

Association Cazin-Perrochaud